Arthur REMY
Urbanisme & Paysage

DOSSIER DE RÉFÉRENCES

ARTHUR REMY Urbanisme & Paysage
1, rue du Jardin des Plantes
69001 Lyon

aremy.urba@gmail.com
Port. : 06 72 51 67 62
www.arthur-remy.fr

L'URBANISME PAR LE PAYSAGE

Consultant en urbanisme et paysage, Arthur REMY assiste des collectivités territoriales, en intervenant sur trois champs de définition de l'aménagement :
— la conception urbaine et paysagère, la programmation d'espace public et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
— la planification territoriale, pour lequel il assume le volet grand paysage et paysage urbain ;
— la prospective et la stratégie, avec comme point de départ, un regard sur les dynamiques paysagères du territoire.

Dans une logique d'aller-retour entre le site et son territoire, entre le temps long et le temps du projet, entre stratégie territoriale et aménagement, **son intention est de créer les conditions de réalisation des projets à toutes les échelles** : îlot, quartier, centre-bourg, ville, agglomération, grand territoire.

Diplômé en urbanisme et en aménagement du paysage, son parcours a toujours su **imbriquer le paysage et l'urbanisme aux dynamiques d'un territoire**. Il a fait de cette méthode d'intervention sa spécificité : **l'urbanisme par le paysage**. Au centre de cette démarche, la considération du site, de ses caractéristiques formelles, de ses usages actuels et futurs, de ses perceptions et ambiances, elle permet de répondre aux enjeux actuels de la transition écologique et d'extinction de la biodiversité, pour refonder le développement urbain avec le territoire, avec une meilleure prise en compte de la nature en ville, des potentialités de ressourcement ou de loisirs. Attestant d'une expérience notable dans le domaine du paysage, il a été reconnu comme **paysagiste concepteur** par l'État.

À chaque projet, Arthur REMY réinterroge son contexte au travers une approche sensible, intuitive et qualitative, dans l'objectif de ne pas produire de réponses formelles standardisées. En cela, **le paysage apporte beaucoup au projet, car il permet un regard décalé, de prospective partagée autour d'un bien commun ; le paysage offre en cela un cadre d'analyse et un support de discussion et de débat avec habitants, acteurs et élus**. Cette démarche transversale lui permet de repenser les relations entretenues entre le développement urbain et les caractéristiques géographiques et historiques d'un lieu.

Dans une visée pédagogique, il développe une **forte capacité de représentation graphique**. À chaque étude, il propose des outils de représentation de l'espace, afin que chacun puisse s'approprier les enjeux du projet (cartographie, blocdiagramme, coupes, croquis, esquisses, etc.).

Conscient de la nécessité de refonder le rapport entre les collectivités et les habitants, il s'est formé aux **principes de l'intelligence collective et créative** par l'organisme Iris Créativité.

Arthur REMY
Urbanisme & Paysage

PARCOURS

Janv. 2022	**Création de la SARL Arthur REMY Urbanisme & Paysage**
2021	**Formation | Impulser l'innovation publique ou sociale sur un mode coopératif et créatif** Iris Créativité
Sept. 2020	**Reconnu comme paysagiste concepteur**
Fév. 2019	**Formation | Actualités du droit de l'urbanisme** ADAMAS
Déc. 2013	**Formation | Droit de l'urbanisme** Le Moniteur
Janv. 2013	**Création de l'activité libérale Arthur REMY Urbanisme & Paysage**
2011 - 2013	**Chargé d'étude urbaniste** + BigBang Architecture du Paysage & Urbanisme | Lyon + Atelier de la Gère | Vienne
2009 - 2011	**Master | Aménagement et Urbanisme Durables, Environnement** | Institut de Géoarchitecture | Brest
2008 - 2009	**Licence professionnelle | Aménagement du Paysage, option Conception et Techniques Paysagères** Université Nancy 1 | École d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes
2004 - 2008	**Licence | Sciences du Vivant, parcours Biologie/Géologie** Université Nancy 1

PLANIFICATION & PAYSAGE

- **Révision du PLU La-Balme-les-Grottes** (38)
  SOREC, Evinerude, Anne-Lauré Mériau — En cours
- **Accord cadre multiattributaire — Production des OAP dans le cadre du PLUiH** (07)
  CDHU — En cours
- **Élaboration du PLUI EPT Grand Sud Est Avenir — Lot 1** (94)
  Espace Ville, Rouge Vif, CGCB Avocats — En cours
- **Mission d'AMO pour l'élaboration du PLUi de l'EPT Boucle Nord de Seine— Lot 1** (92)
  CODRA, Me Olivier Savignat — En cours
- **Étude paysage dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Grand Besançon Métropole, de la mise en révision n°2 du PLU de Besançon et de la révision de la zone tampon du bien «Fortification de Vauban»** (25)
  Mandataire de l'équipe | Sonia FONTAINE, Rémi BERCOVITZ, Mosaïque Environnement, Confluence Patrimoine — En cours
- **AMO relative à l'élaboration d'un PLUi de l'EPT Paris Est Marne & Bois — Lot 1** (94)
  Ville Ouverte, Acadie, Po&Po, Idheal, Berenice, RRA, Peyrical&Sabatier — En cours
- **Élaboration du PLUi de la CC Beauce Val-de-Loire** (41)
  Ville Ouverte, Vizéa, Valentine Tessier — En cours
- **Élaboration d'un PLUi et RLPi CA Riom Limagne et Volcans** (63)
  Ville Ouverte, Ieti Environnement, Valentine Tessier — 2019, 2023
- **Élaboration du SCoT de la CC St-Pourçain Sioule Limagne** (03)
  CDHU, IEA, DONATIVO, Chambre d'agriculture de l'Allier,SORMEA, ADAMAS — 2018, 2021
- **Élaboration du SCoT rural du Pays Loire Val d'Aubois** (18)
  CDHU, IEA, DONATIVO, Chambre d'agriculture du Cher, ADAMAS — 2017, 2022
- **Élaboration du SCoT du Pays de la Châtre en Berry** (36)
  Ville Ouverte, Ecogee, Chambre d'agriculture de l'Indre, Peyrical&Sabattier — 2017, 2021
- **PLUi de la Communauté de Communes de Chautagne** (73)
  EPODE — 2017, 2018
- **PLUi de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn** (68)
  TD Conseils — 2016
- **Diagnostic territorial \| Révision du PLU \| La Terrasse** (38)
  EPODE — 2016
- **Élaboration du PLU \| Saint-Maur-des-Fossés** (94)
  CODRA, Trans-faire, Cabinet BTP, Exalta — 2014, 2015

PATRIMOINE & GRAND PAYSAGE

- **Accord-cadre multiattributaire — Études patrimoniales paysagères et de gestion visant des sites classés, inscrits ou à classer sur la région Grand Est**
  Sonia Fontaine, Yulia Kozlova — En cours

- **Révision de la charte du PNR Scarpe-Escaut, Études thématiques préalables — Lot 2, paysage** (59)
  Mandataire de l'équipe — En cours

- **Élaboration du dossier d'extension de classement et d'inscription de la Poudrerie** (93)
  GRAHAL, Sonia Fontaine, Feuillage — En cours

- **Étude pour le projet d'extension du classement du Mont-Gerbier-de-Jonc** (07)
  Sonia Fontaine — En cours

- **Études d'opportunité et de faisabilité d'un PNR sur le territoire de la Bresse Bourguignonne** (71)
  Consortium Consultants, Mosaïque Environnement, Archipat — En cours

- **Études d'impact | Aménagement de 4 champs photovoltaïque à Ambert, Puy Long, Miremont et Culhat** (63)
  Evinerude, Impacteo — 2017, 2018

PROGRAMMATION URBAINE

- **Réalisation d'une étude transversale pré-opérationnelle et stratégique Lignières** (18)
  Mandataire de l'équipe | Filigrane Programmation, Agence Bientôt — En cours

- **Étude de programmation architecturale et urbaine, Diou** (03)
  Mandataire de l'équipe | L'Échappée programmation, Wild Architecture, ITC — En cours

- **Projet d'Aménagement Durable** (63)
  Mandataire de l'équipe | Atelier du Bocal, Atelier SCA — 2022, 2023

- **Étude prospective et participative «Bien vivre en centre-bourg médiéval» — Mission d'élaboration de la stratégie globale de revitalisation** (63)
  Mandataire de l'équipe | Ici et Maintenant, Atelier Isshin, Écometris, Xavier Arpino — 2022, 2023

- **Étude de centralité dans le cadre de Petites Villes de Demain et de RCBCV, Broût-Vernet** (03)
  Mandataire de l'équipe | CDHU — 2022, 2023

- **Étude pour la reconquête du centre-bourg de Diou** (03)
  Mandataire de l'équipe | CDHU, Wild Architecture — 2021, 2022

- **Projet urbain et paysager de la partie basse du quartier du Monteil | Monistrol-sur-Loire** (43)
  Mandataire de l'équipe | Atelier du Bocal, Détry Lévy & Associés, INGETEC — 2021, 2022

- **Mission d'AMO pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable continu dan la vallée de l'Ouvèze | CA Privas Centre Ardèche** (07)
  INGETEC — 2019, 2020

- **Étude de programmation pour la création d'un écoquartier | Vieille-Brioude** (43)
  Ici et Maintenant — 2019, 2020

- **Étude de programmation pour la reconquête du centre-bourg | Varennes-sur-Allier** (03)
  Mandataire de l'équipe | Filigrane Programmation, Wild Architecture, INGETEC, DONATIVO — 2019, 2020

- **Mission relative à l'élaboration d'un schéma de cohérence pour la valorisation de la Vallée de la Marne | Noisy-le-Grand** (93)
  Mandataire de l'équipe | Complémentaire, ADAGE Environnement — 2018, 2019

- **Étude de programmation pour une valorisation paysagère et fonctionnelle du centre-bourg | Les Vans** (07)
  David Robin, TRAJEO — 2018, 2019

- **Concours, Ville productives | Open factory | Europan Guebwiller**
  Wild Architecture, Ici et Maintenant — 2017

- **Étude pour réaliser des PLH pour les CC membres du Syndicat Mixte du SCOT de l'Usses et Rhône | Syndicat Mixte du SCOT de l'Usses et Rhône** (74)
  Eneis Conseil —2015, 2016

- **Concours, Revivre en centre-bourg | La vacance des possible | CAUE de l'Aude** (11)
  Wild Architecture — 2015

- **Concours, Processus de mutation de la zone pavillonnaire | Cairn Urbain | Europan Genève**
  Wild Architecture — 2015

- **Concours | Accord cadre pour la reconversion de l'EAI | Montpellier** (34)
  UP2M Consultants — 2012

- **Orientations d'Aménagement et de Programmation | Albertville** (73)
  Atelier de la Gère — 2011

- **Étude de programmation urbaine relative à l'évolution du Centre de Santé Benoît Frachon | Pierre-Bénite** (69)
  BigBang Architecture du Paysage & Urbanisme — 2011

PROSPECTIVE & STRATÉGIE

- **Redécouvrir les paysages du Vexin Français** (95)
  Atelier Mnémosis, Sonia Fontaine — 2019, 2021

- **Élaboration d'un projet de territoire | Communauté de Communes Petite Camargue** (30)
  ARGOS Consultants, Cap Hornier — 2015, 2016

- **Étude prospective pour le développement du secteur Sud-Brivadois** (43)
  BigBang Architecture du Paysage & Urbanisme — 2011

FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE

- **Étude de faisabilité d'une base de loisirs associant sports mécanique et activités familiales en nature | St-Laurent-de-Mûre** (69)
  UP2M Consultants — 2013

- **Étude de faisabilité pour le devenir touristique du secteur des Îles | La-Salle-les-Alpes** (05)
  BigBang Architecture du Paysage & Urbanisme — 2011

Thomas SELLAMI

PARCOURS

Sept. 2022 — **Master 2 | Urbanisme et Aménagement, parcours Projet urbain**
Université Grenoble Alpes | Institut d'urbanisme et de géographie alpine

Aout. 2022 — **Assistant chargé d'étude, urbaniste**
Arthur REMY Urbanisme & Paysage

2021 - 2022 — **Master 1 | Urbanisme et Aménagement, parcours Transformative urban studies**
Université Grenoble Alpes | Institut d'urbanisme et de géographie alpine

2020 - 2021 — **Chargé de Promotion des territoires**
Tétraktys ONG

2017 - 2020 — **Licence | Sciences humaines appliquées** Université Grenoble Alpes

PLANIFICATION & PAYSAGE

- **Révision du PLU La-Balme-les-Grottes** (38)
  SOREC, Evinerude, Anne-Lauré Mériau — En cours
- **Étude paysage dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Grand Besançon Métropole, de la mise en révision n°2 du PLU de Besançon et de la révision de la zone tampon du bien «Fortification de Vauban»** (25)
  Mandataire de l'équipe | Sonia FONTAINE, Rémi BERCOVITZ, Mosaïque Environnement, Confluence Patrimoine — En cours

PATRIMOINE & GRAND PAYSAGE

- **Révision de la charte du PNR Scarpe-Escaut, Études thématiques préalables — Lot 2, paysage** (59)
  Mandataire de l'équipe — En cours

PROGRAMMATION URBAINE

- **Réalisation d'une étude transversale pré-opérationnelle et stratégique Lignières** (18)
  Mandataire de l'équipe | Filigrane Programmation, Agence Bientôt — En cours
- **Projet d'Aménagement Durable** (63)
  Mandataire de l'équipe | Atelier du Bocal, Atelier SCA — 2022, 2023
- **Étude prospective et participative «Bien vivre en centre-bourg médiéval» — Mission d'élaboration de la stratégie globale de revitalisation** (63)
  Mandataire de l'équipe | Ici et Maintenant, Atelier Isshin, Écometris, Xavier Arpino — 2022, 2023
- **Étude de centralité dans le cadre de Petites Villes de Demain et de RCBCV, Broût-Vernet** (03)
  Mandataire de l'équipe | CDHU — 2022, 2023

Références
illustrées

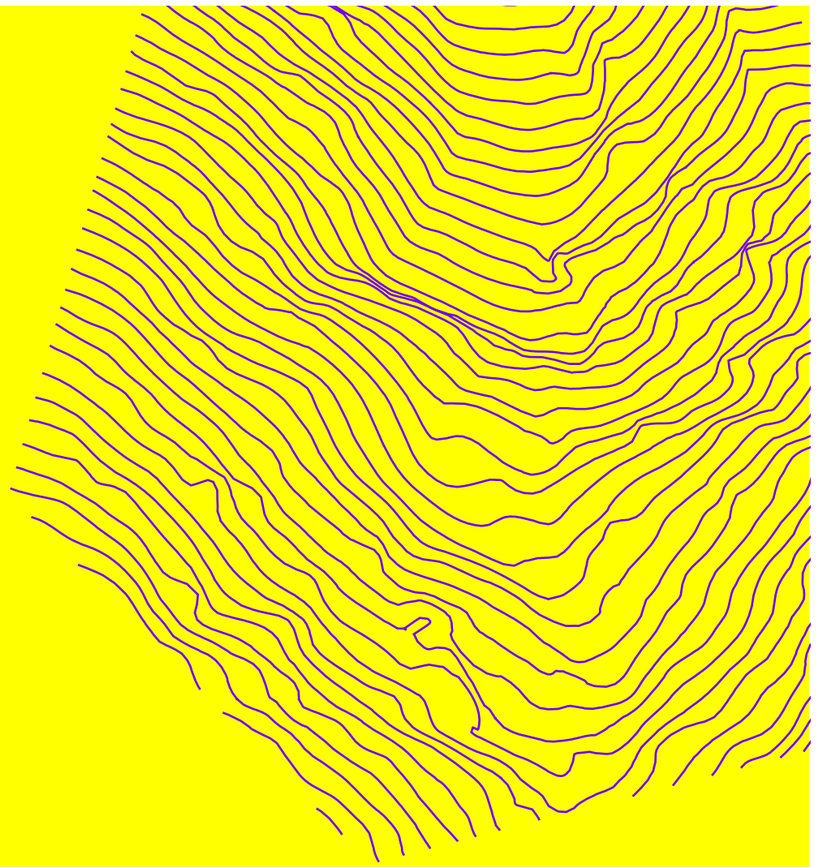

Planification
& paysage

Équipe : Espace Ville (mandataire), Rouge Vif, CGCB Avocats
Maîtrise d'ouvrage : EPT Grand Paris Sud Est Avenir
Dates : En cours

VOLET PAYSAGE – PLUI EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR (94)

Objectifs

Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir se caractérise par une diversité de contextes. Il donne à comprendre un transect de l'organisation des paysages des vallées de la Marne et de la Seine jusqu'au plateau Briard.

Au côté de l'État Initial de l'Environnement, Arthur Remy Urbanisme & Paysage intervient au côté de l'équipe d'urbaniste pour caractériser les sensibilités paysagères du territoire. Il s'agit de préciser les problématiques paysagères auxquels les outils du PLUi devront demain répondre.

Démarche & Résultats

L'étude de ces sensibilités paysagères fait apparaître diverses continuités paysagères, qui gagneraient à être mieux prises en compte. Ces sensibilités révèlent ainsi la diversité des contextes paysagers et des enjeux de paysage du territoire : du dialogue avec la Seine et la Marne à la prise en compte des clairières agricoles sur le plateau Biard, ou encore de la caractérisation de continuités liées aux cours d'eau aujourd'hui ignorées par le développement urbain.

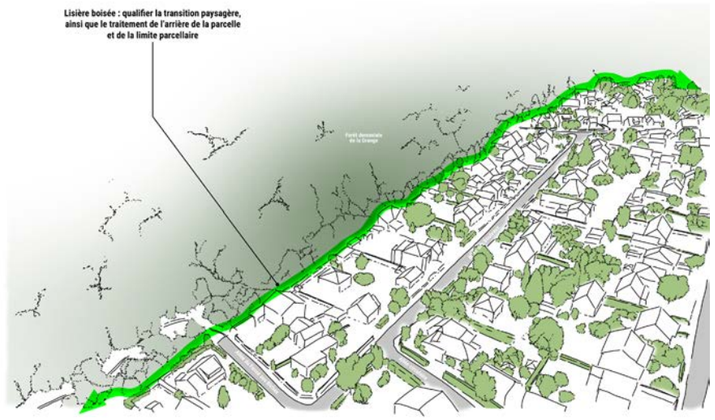

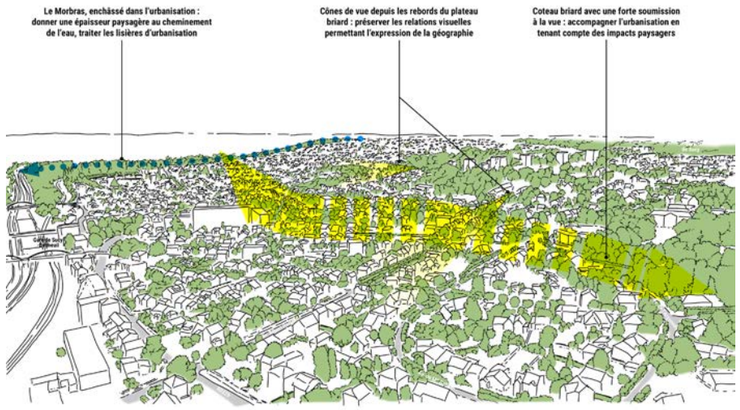

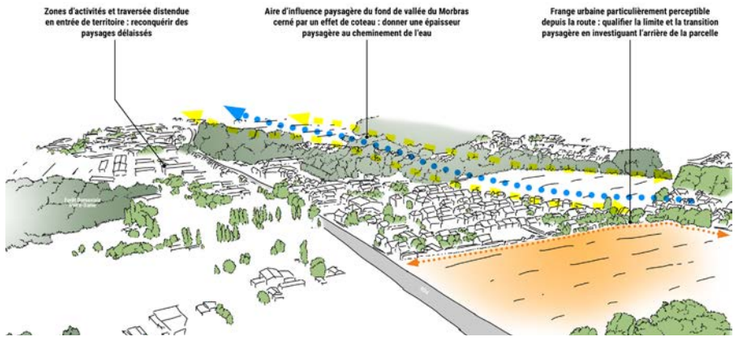

Planification & paysage

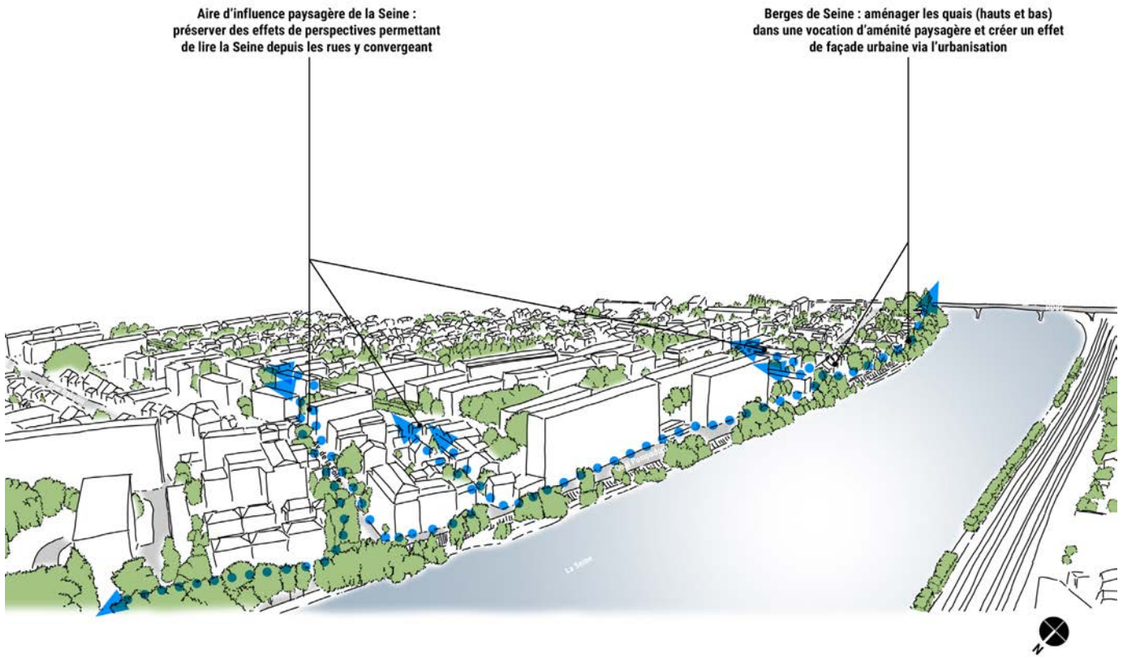

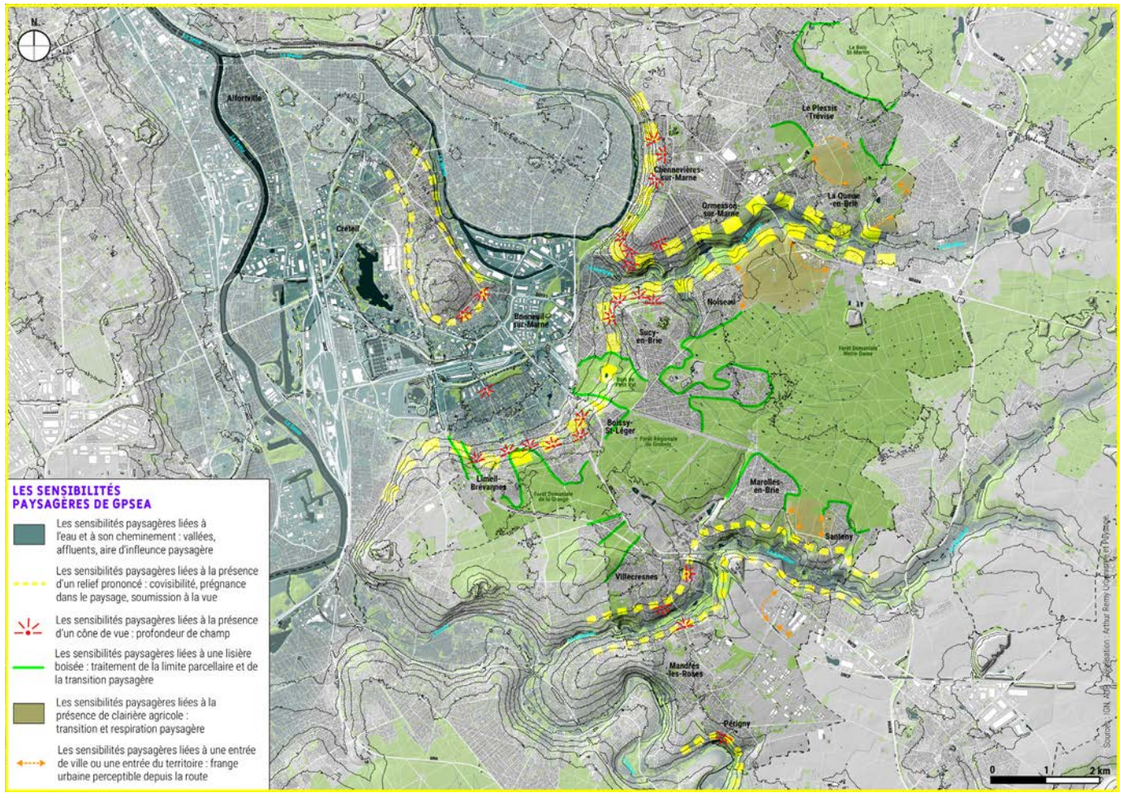

Équipe : CODRA (mandataire), Mᵉ Olivier Savignat
Maîtrise d'ouvrage : EPT Boucle Nord de Seine
Dates : En cours

VOLET PAYSAGE – PLUI EPT BOUCLE NORD DE SEINE (92)

Objectifs

Le territoire de Boucle Nord de Seine s'inscrit dans le systèmes des boucles de la Seine, après sa traversée parisienne. Délimitée par les buttes de Parisis au nord et par la butte de Nanterre au sud, cette boucle offre une situation de presqu'île au territoire.

En appui au volet urbain du PLUi, l'objectif de cette mission est de retrouver un lien entre développement urbain et armature paysagère. Particulièrement, il s'agit de retrouver un lien à la Seine, qui bien que traversant les 6 villes sur les 7 du territoire, ne compose pas un support au projet urbain.

Démarche & Résultats

Si le territoire de Boucle Nord de Seine dispose d'une armature paysagère évidente, les récentes vagues d'urbanisation n'ont pas tenues compte de ce socle pour engager un dialogue. Ce sont donc les formes urbaines qui génèrent les principales ambiances paysagères du territoire, caractérisées par huit unités paysagères. Les limites de ces unités apparaissent clairement à la lecture des tissus urbains. Cette lecture renforce la constitution des grandes plaques, de grandes nappes délimitées et génère ainsi des ambiances très contrastées à l'échelle du territoire.

Élément commun au territoire, la Seine peut redevenir demain une armature paysagère, si un travail de liens est entrepris.

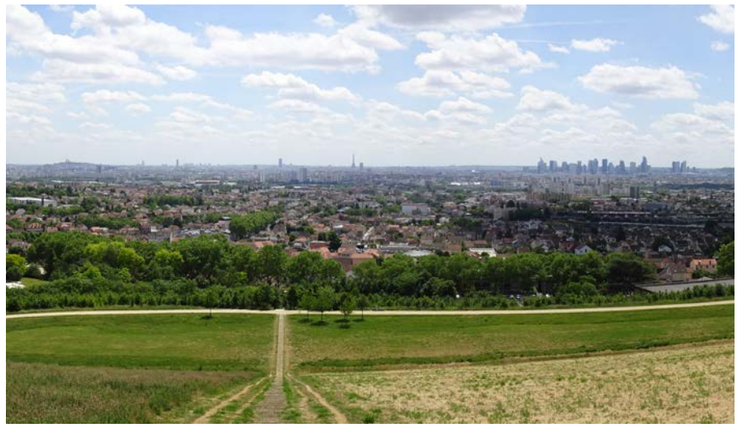

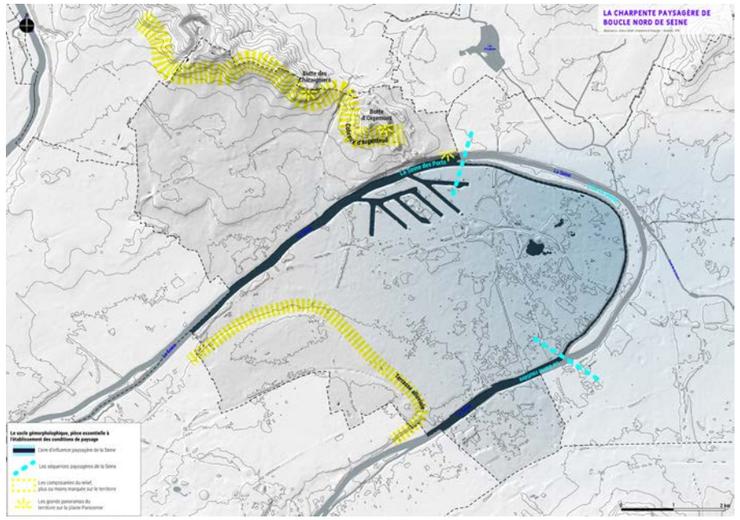

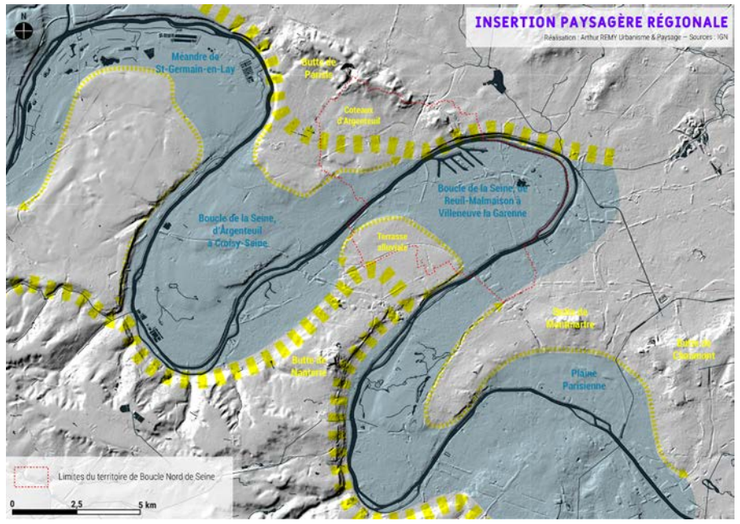

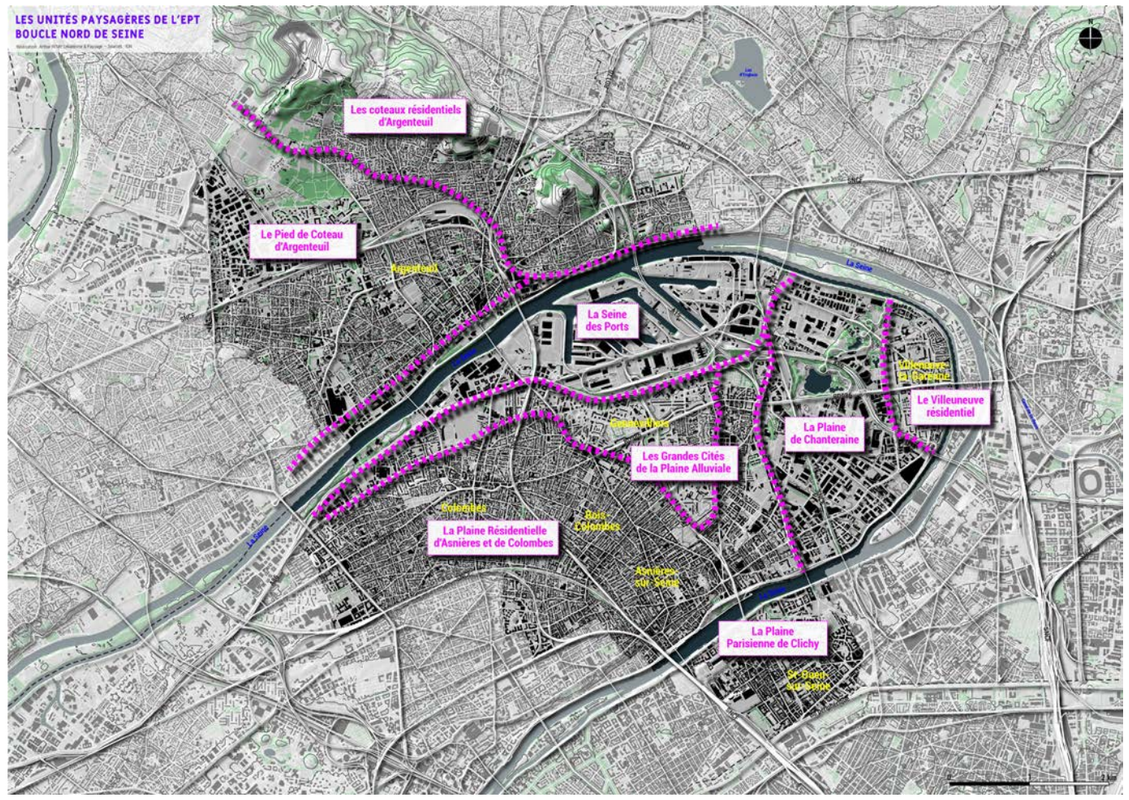

Équipe : Mandataire de l'équipe | Sonia FONTAINE, Rémy BERCOVITZ, Mosaïque Environnement, Confluence Patrimoine
Maîtrise d'ouvrage : Grand Besançon Métropole
Dates : En cours

MISSION PAYSAGE - PLUI GRAND BESANÇON MÉTROPOLE, PLU BESANÇON, SITE UNESCO FORTIFICATIONS DE VAUBAN (25)

Objectifs

Cette mission traite de plusieurs aspects et vise plusieurs finalités.

D'une part, elle doit contribuer à l'élaboration du PLUi pour les pièces habituelles : rapport de présentation, PADD et outils réglementaires. Dans le cadre de cette première partie de l'étude, plusieurs focus sont traités : la ville de Besançon, 9 entrées de ville et d'agglomération et le rapport aux vallées.

D'autre part, elle doit contribuer à la révision de la zone tampon du site UNESCO « Fortifications de Vauban ». Il s'agit d'apporter des arguments historiques et paysagers pour l'établissement de la future zone tampon.

Démarche & Résultats

Grand Besançon Métropole est un territoire à multiples facettes : 68 communes composent cette vaste métropole. La charpente paysagère permet d'exprimer des valeurs communes, fondement des paysages de l'agglomération, entre territoires plus ruraux et territoires plus urbains.

La ville de Besançon compose un site paysager évocateur. Installée dans une boucle du Doubs, cernée de ses sept collines, sur lesquelles reposent le système de fortifications et la citadelle de Vauban, Besançon se caractérise par des relations de paysage intéressantes, entre paysage dominé et paysage dominant.

Le développement de l'agglomération a trouvé son fondement dans une relation singulière à la géographie. Depuis, cette relation s'est perdue : les coteaux comportant des vergers ont accueilli de nombreuses opérations résidentielles particulièrement sensibles pour les paysages et dont les principes s'adaptent mal à la pente.

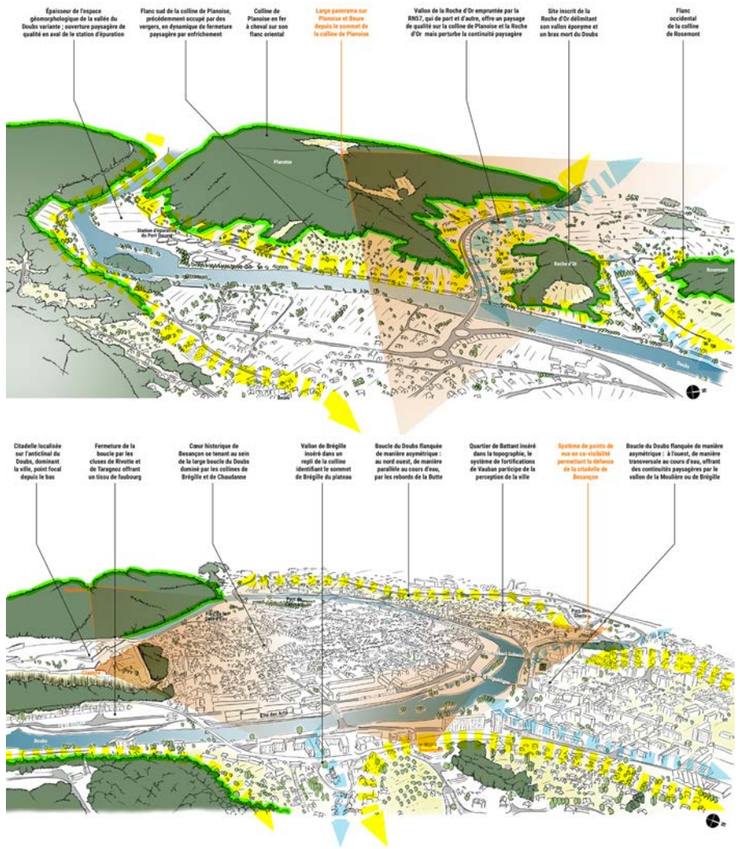

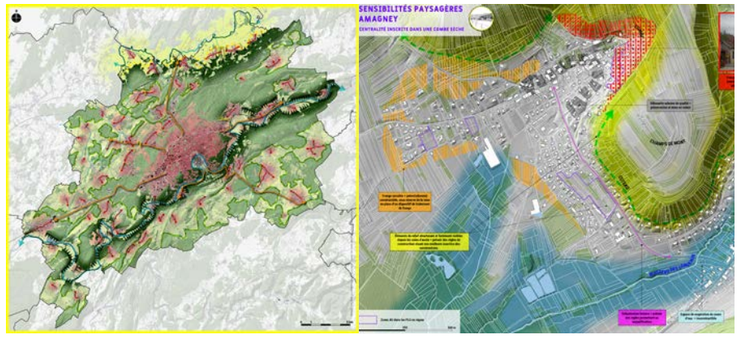

Planification & paysage

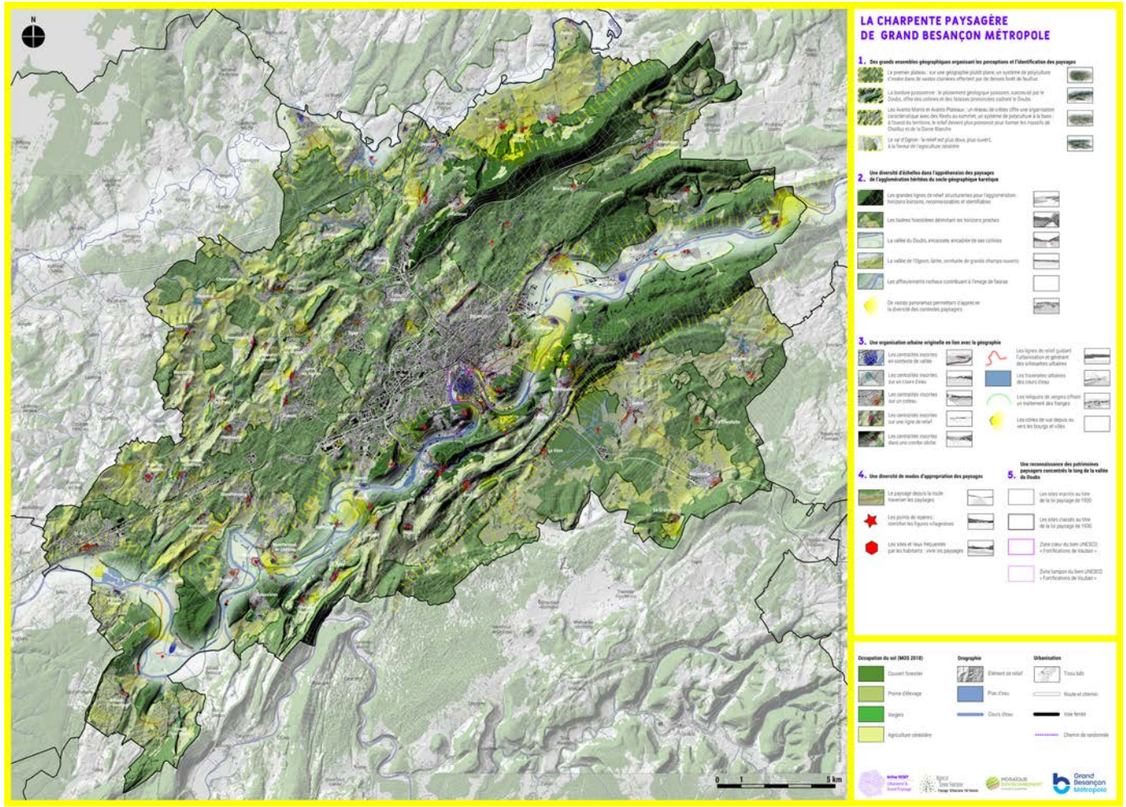

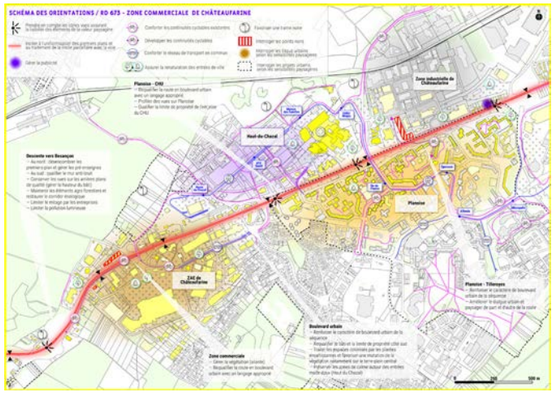

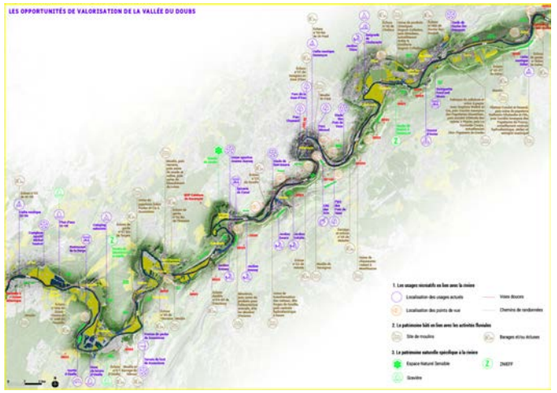

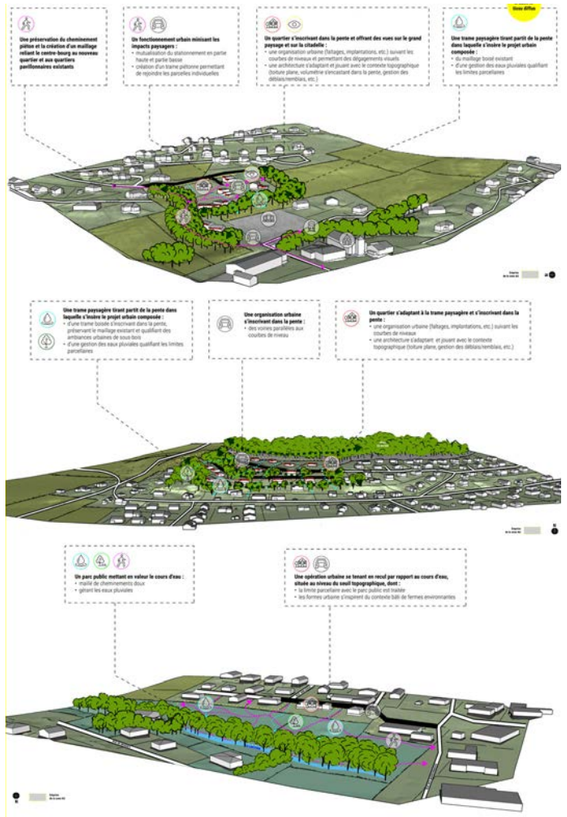

Équipe : Ville Ouverte (mandataire), Vizéa, Acadie, IDHEAL, Bérénice, Po&Po, RRA, Strateact, Peyriccal&Sabatier
Maîtrise d'ouvrage : EPT Paris Est Marne & Bois
Dates : en cours

VOLET PAYSAGE - PLUI EPT PARIS EST MARNE & BOIS (94)

Objectifs

Limitrophe avec Paris, le territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois subit une grande pression urbaine. Pour autant, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères sont d'intérêt. Composé d'une succession de plaines et de plateaux, dans laquelle s'insère la Marne, le territoire de l'EPT dispose d'une géographie marquante pour l'expression de cônes de vue et de covisibilité entre les divers éléments de paysage du territoire. Le volet paysage de ce PLUi vise donc à préserver les traits caractéristiques de ce territoire, tout en répondant à une nécessité de valorisation.

Démarche & Résultats

Si le diagnostic de paysage a montré la prévalence de quatre éléments fondateurs dans l'expression des paysages de l'EPT, la recherche des spécificités, à l'échelle des entités paysagères, a permis une appropriation communale des éléments de l'étude. Au côté d'une charpente paysagère, expression des valeurs communes à l'ensemble du territoire, un découpage en plusieurs entités paysagères offrent une flexibilité au PLUi, qui peut alors s'adapter aux différents contextes, dans une absence de recherche d'une trop forte homogénéisation entre les communes.

L'OAP thématique Marne & Coteaux permet d'incarner une vision d'échelle métropolitaine pour faire de la vallée de la Marne un squelette vertébral urbain et paysager au territoire de l'EPT.

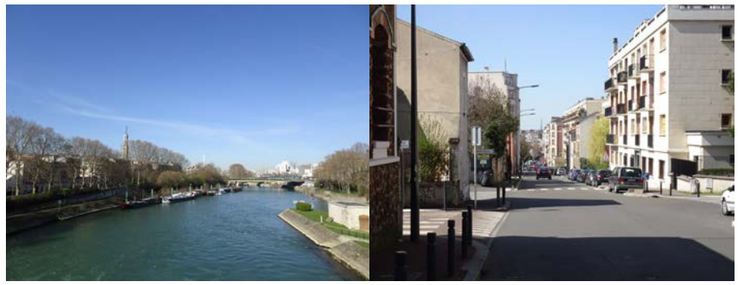

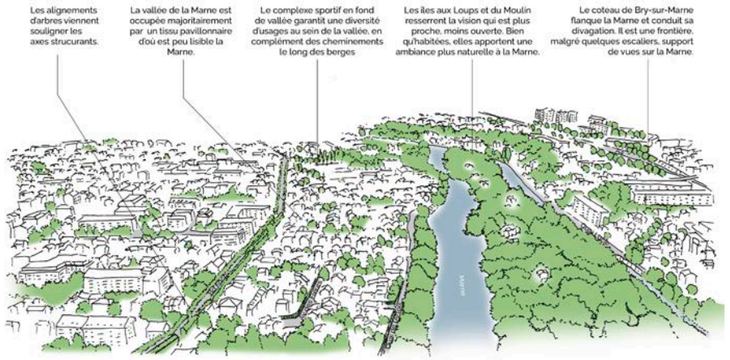

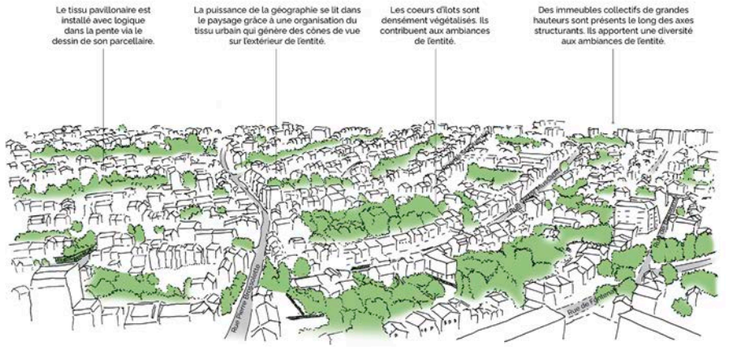

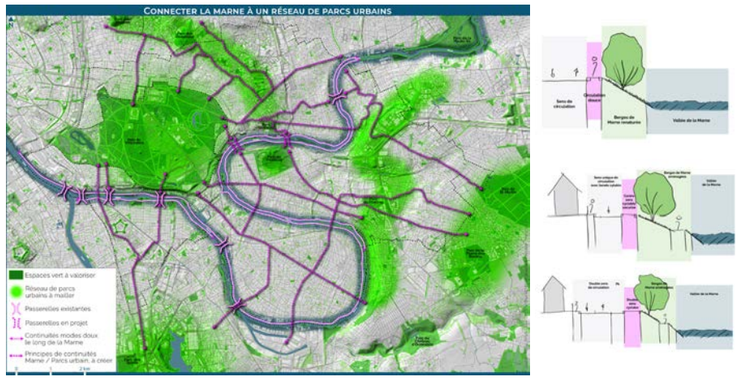

Planification & paysage

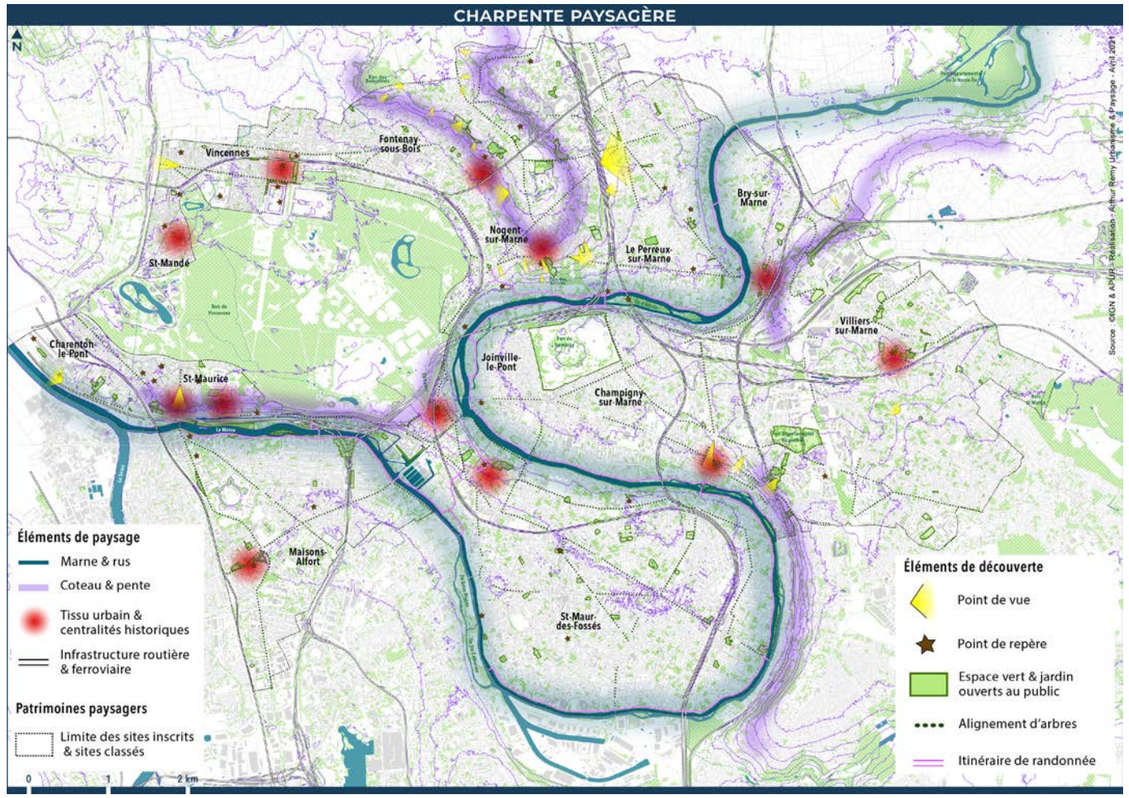

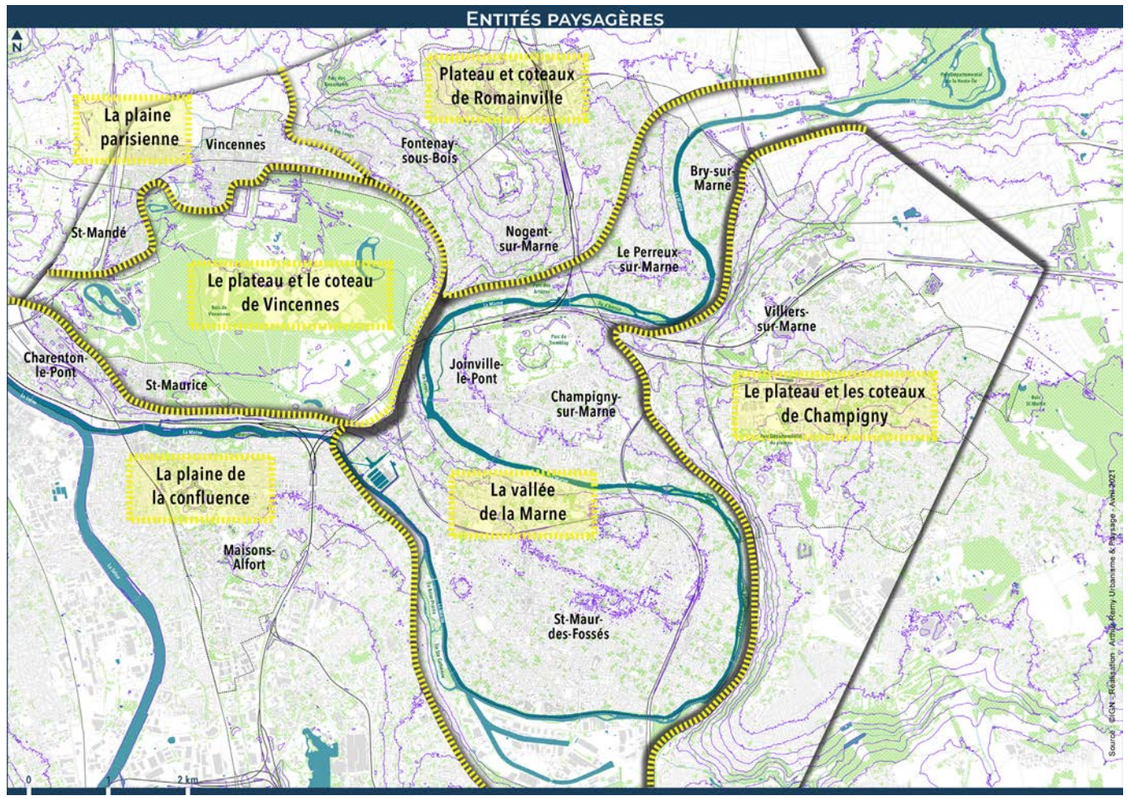

Équipe : Ville Ouverte (mandataire), Vizéa, Valentine Tessier
Maîtrise d'ouvrage : CC Beauce Val de Loire
Dates : en cours

VOLET PAYSAGE - PLUI DE LA CC BEAUCE VAL DE LOIRE (41)

Objectifs

Territoire rural, les paysages de Beauce Val de Loire sont façonnés par l'agriculture. Dans ce contexte, la méthodologie d'un PLUi articulé par un fil rouge paysage apparaît pertinent. Cette réflexion spécifique apporte une plus grande transversalité au document, tout en redonnant du sens à une procédure parfois vu que sous le prisme administratif ou technique. D'autant que le territoire Beauce Val de Loire est également concerné par le bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité « Val de Loire », dont il s'agira de bien décliner dans le PLUi les éléments du plan de gestion.

Démarche & Résultats

Le territoire de Beauce Val de Loire s'inscrit, à l'échelle départementale, à la rencontre entre plusieurs grands ensembles paysagers qui marquent les limites nord et sud du territoire ; entre vallée du Loir et Sologne, le territoire est fait d'une double appartenance paysagère : d'une part la Beauce offre un paysage épuré, d'une radicale simplicité, organisé autour de la production agricole, d'autre part, le val de Loire offre des paysages à l'intensité patrimoniale reconnue internationalement, unité qui, du fait de son incription à l'UNESCO, a vu la déclinaison d'un diagnostic plus précis illustrant les composantes matérielles du Bien.

À partir d'un travail initial de caractérisation des paysages, le fil rouge a permis de garantir la transversalité du PADD. Aussi, le paysage se décline au sein de chaque axe, apportant pour chacun d'entre eux des Objectifs de Qualité Paysagère. Des schémas, issus de situation rencontrées sur le territoire, ont permis de concrétiser et de faire atterrir la démarche de PADD.

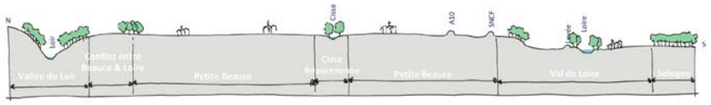

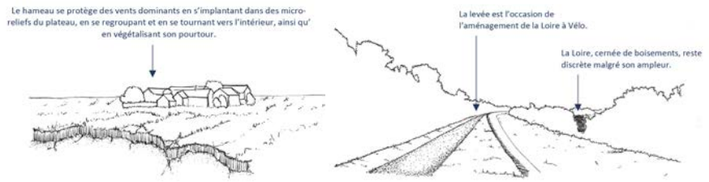

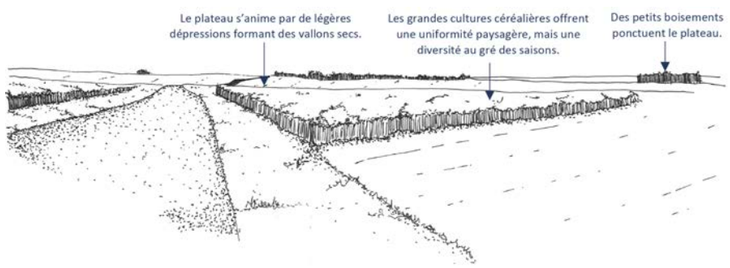

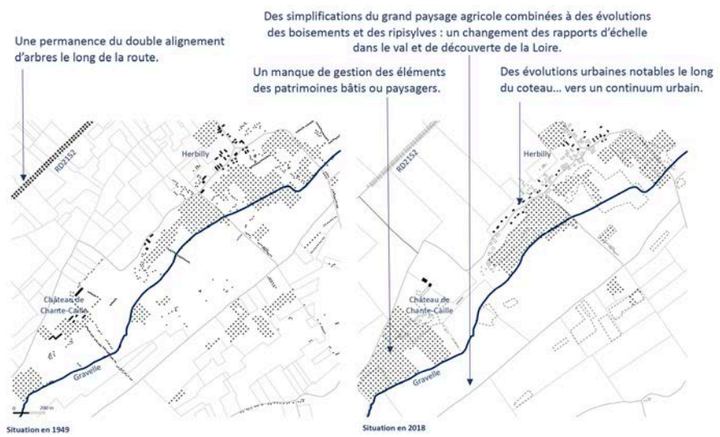

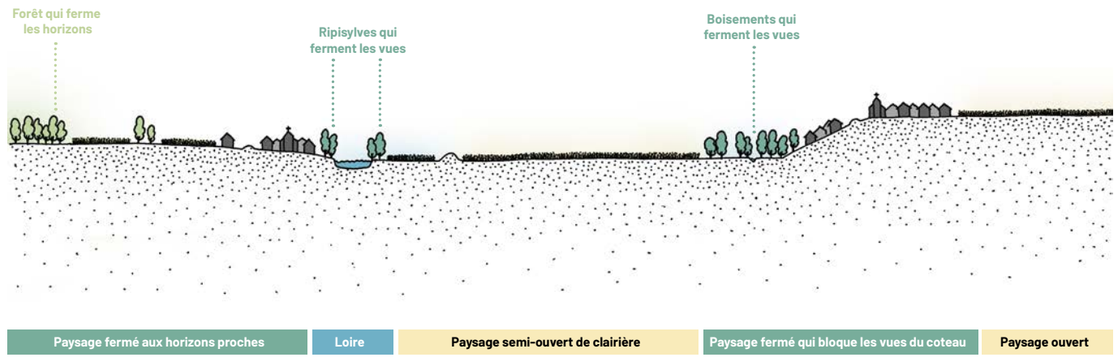

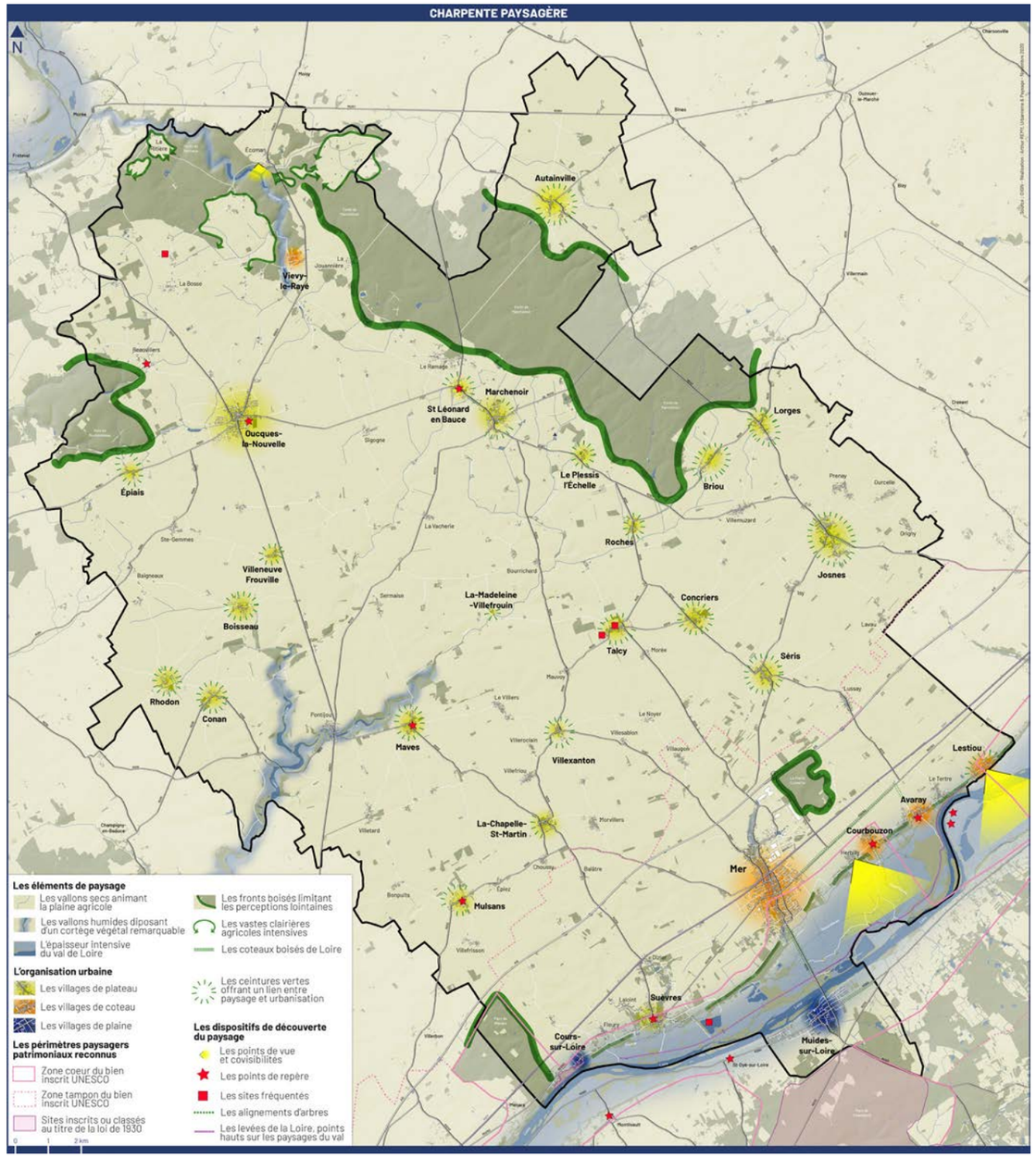

Équipe : Ville Ouverte (mandataire), IETI Environnement, Valentine Tessier
Maîtrise d'ouvrage : CA Riom, Limagne et Volcans
Dates : 2019 - 2023

VOLET PAYSAGE - PLUI DE LA CA RIOM, LIMAGNE ET VOLCANS (63)

Objectifs

Pour élaborer leur PLUi, les élus de la CA Riom, Limagne et Volcans ont souhaité faire du paysage un fil rouge de leur réflexion. Depuis l'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au titre du patrimoine mondial de l'humanité, le territoire veut impulser une démarche de qualité. Car s'il subit une pression de développement liée à la métropolisation de Clermont-Ferrand qui banalise les paysages, il reste que le territoire est marqué par quatre images principales sur lesquelles il peut mieux appuyer son développement.

Démarche & Résultats

Le territoire a fait l'objet de beaucoup d'études avec une forte prise en compte du paysage : PNR, SCOT, Atlas des Paysages. Toutes ont été réalisées à partir d'une méthode identique visant à caractériser les domaines de l'eau, du relief et du bâti. Le diagnostic la reprend et a été complété par une approche des pressions urbaines sur les structures paysagères.

À partir de ce travail initial, le PADD ne prend pas en compte le paysage comme une thématique individuelle, avec une finalité en soit. Il est abordé dans sa pleine transversalité, à travers un chapeau paysage à chacun des trois axes composant le PADD. De même, il a servi de guide à l'élaboration des outils réglementaires.

Spécifiquement, une OAP « Paysage » traduit les engagements des élus sur la prise en compte du paysage à toutes les échelles (du grand paysage à l'insertion des constructions dans les paysages), y compris au sein du site inscrit UNESCO. Outil de projet à destination des élus, agrémenté d'illustrations pédagogiques, elle vise à garantir des Objectifs de Qualité Paysagère sur le long terme.

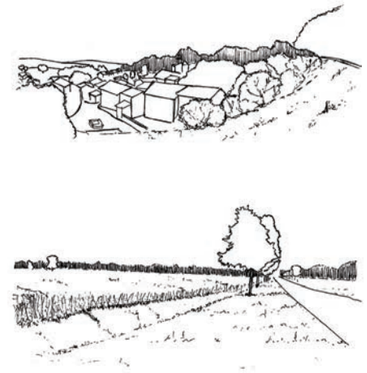

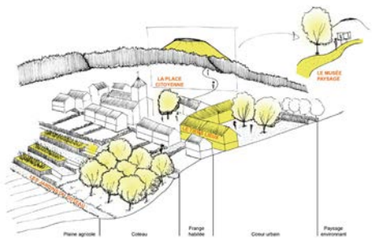

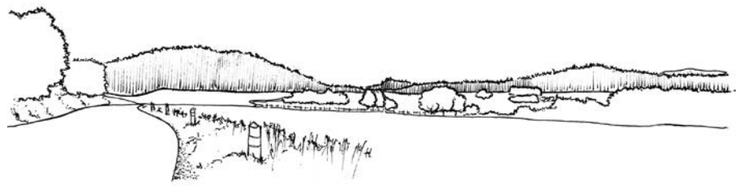

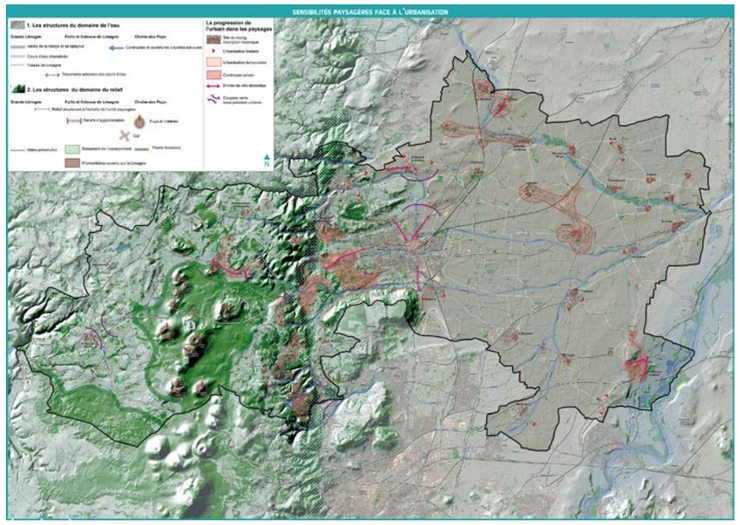

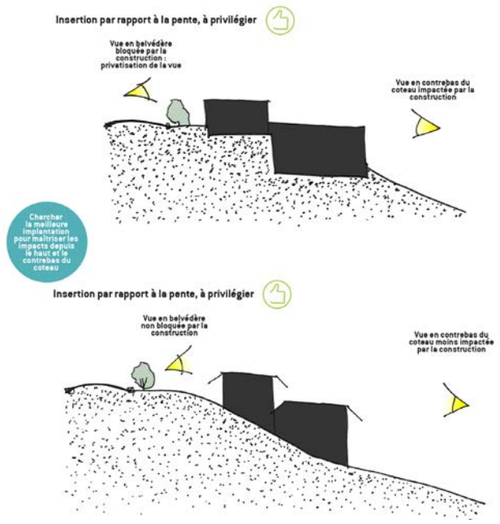

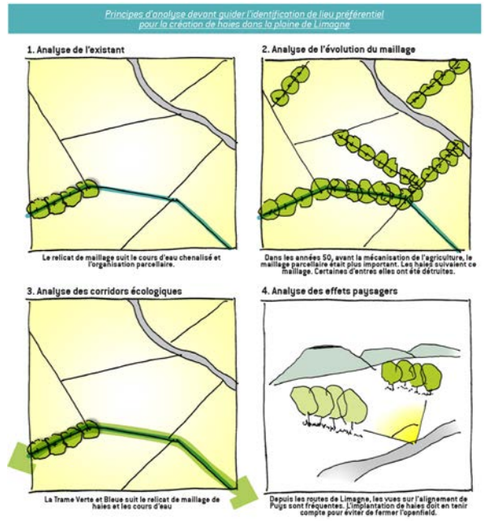

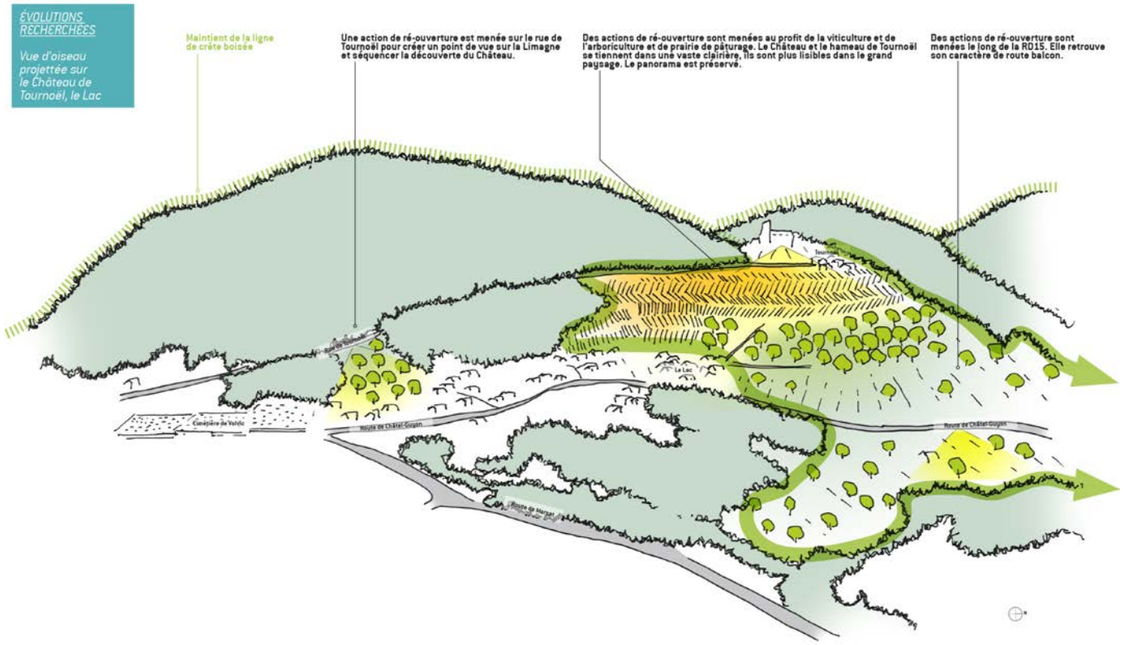

Équipe : CDHU (mandataire), IEA, DONATIVO, Chambre d'agriculture de l'Allier, SORMEA et ADAMAS
Maîtrise d'ouvrage : CC St-Pourçains-Sioule-Limagne
Dates : 2018 - 2021

VOLET PAYSAGE - SCOT DE LA CC ST-POURÇAIN-SIOULE-LIMAGNE (03)

Objectifs

Le territoire de la CC St Pourçain-sur-Sioule Limagne se situe à l'interface entre de vastes unités paysagères à l'échelle régionale. Du Val d'Allier au Bourbonnais, de la Plaine de la Limagne aux Gorges de la Sioule, autant de secteurs qui composent le territoire et offrent une diversité d'images et d'ambiances.

Dans le cadre de l'élaboration de ce SCOT, le volet paysage revêt donc un caractère fort pour affirmer les caractères et les singularités du territoire comme base de l'expression de son projet.

Démarche & Résultats

La conduite du volet paysage permet la définition d'entités paysagères contrastées. Les paysages de la CC St Pourçain-sur-Sioule Limagne révèlent des qualités considérables : bocager et intime à l'ouest du territoire, colinéaires et rythmé de polycultures au centre, plane, ouvert et marqué par des cultures céréalières à l'est. C'est bien de la combinaison entre les modes agricoles et le socle géographique que nait l'expression des paysages.

Surtout le territoire de la CC St Pourçain-sur-Sioule Limagne présente de nombreuses oscillations de sat topographie. Elles génèrent de larges points de vue sur le territoire et bien au-delà. Elles forment aussi des lignes structurantes dans le paysage, constituant des lieux très visibles et sensibles pour les paysages.

Les paysages paraissent stables. Seule la pression d'urbanisation autour des pôles du territoire que sont St-Pourçain-sur-Sioule et Gannat constitue de longues entrées de ville dégradées, ne mettant pas en valeur la diversité paysagère que recèle le territoire, tout comme une zone de mitage entre Chantelle et Saulcet.

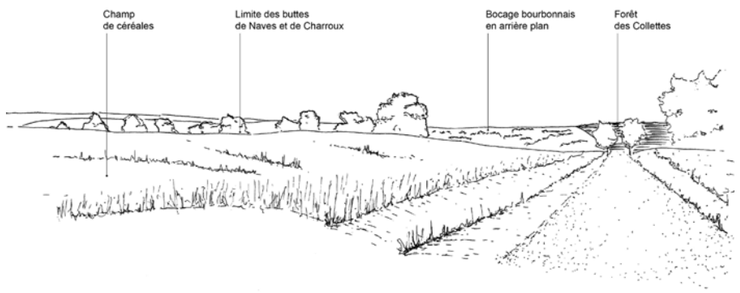

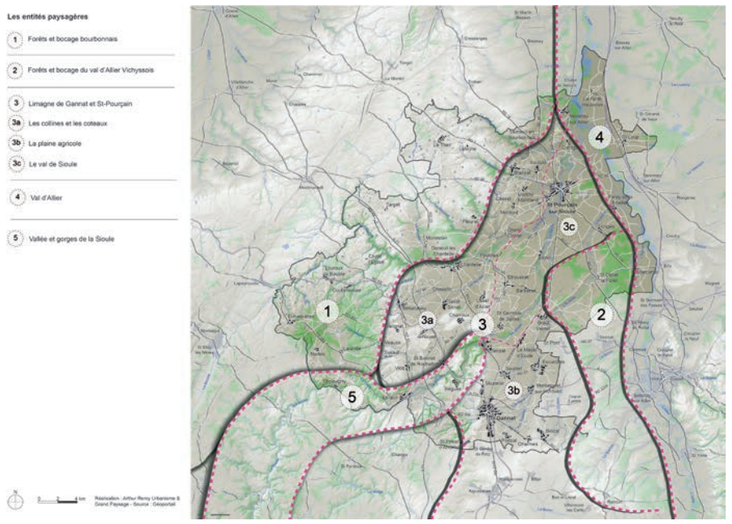

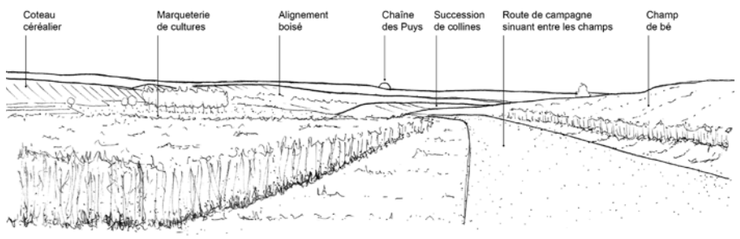

Planification & paysage

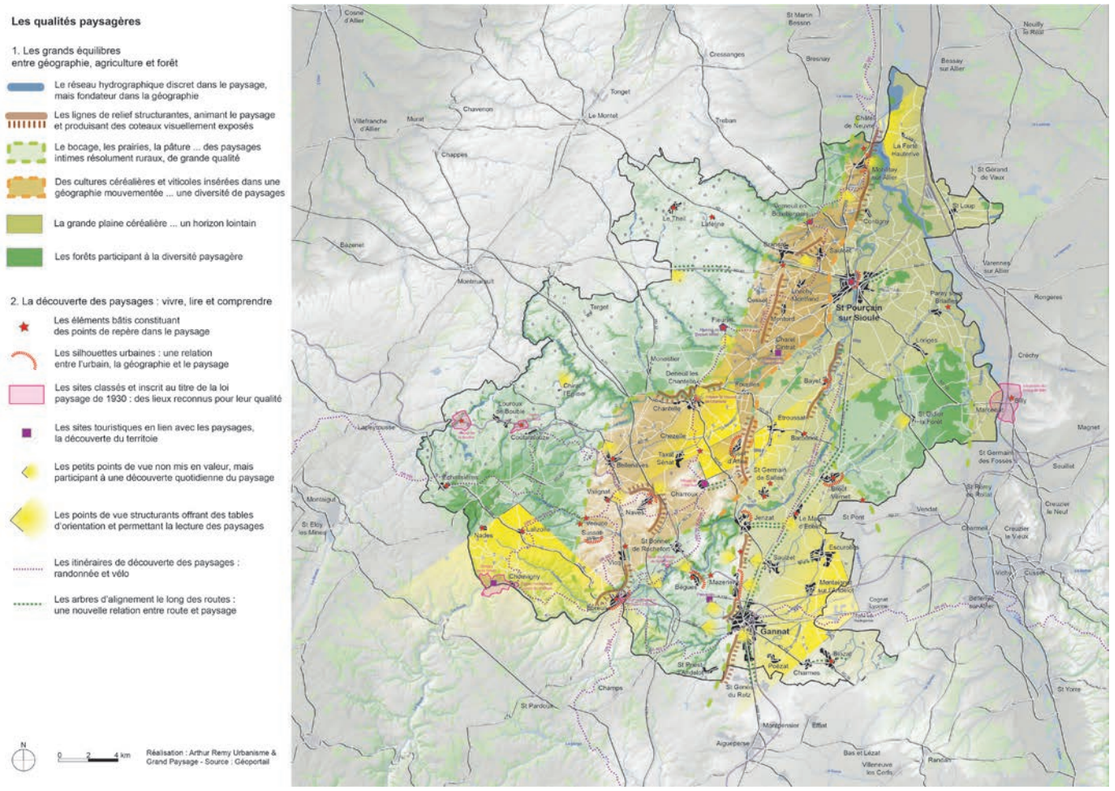

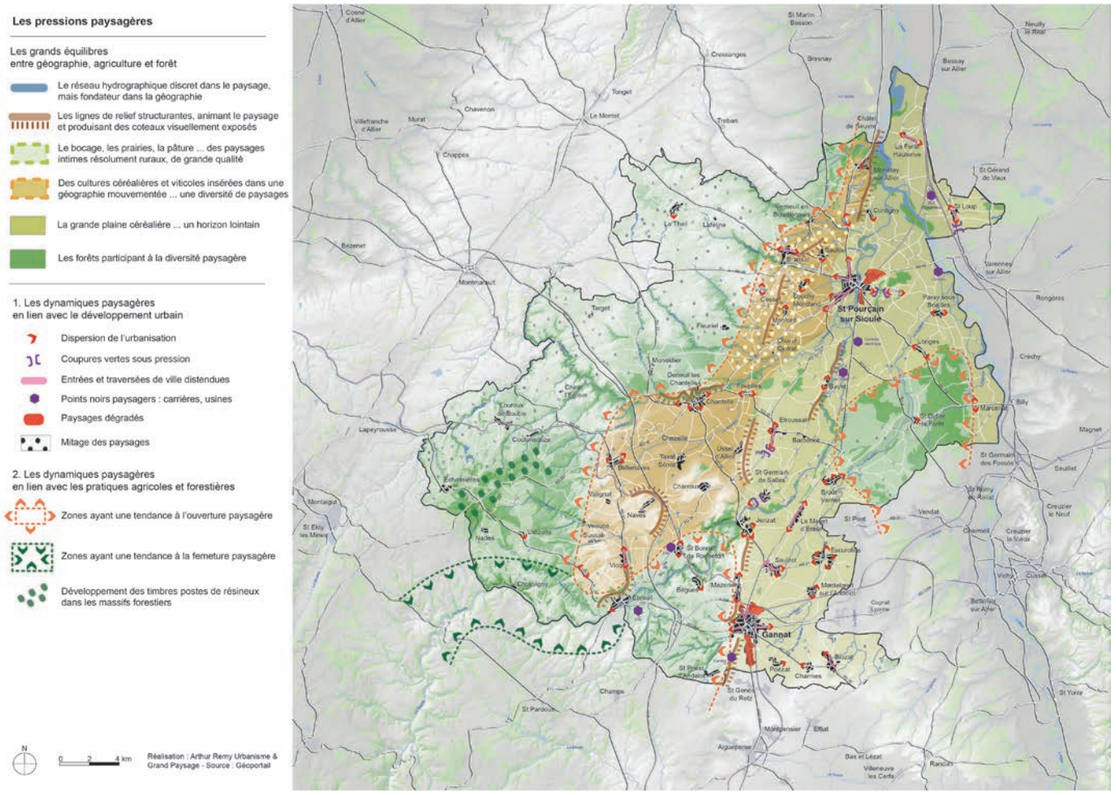

Arthur REMY - Urbanisme & Grand Paysage
www.arthur-remy.fr

Équipe : CDHU (mandataire) - IEA - DONATIVO - Chambre d'agriculture du Cher - ADAMAS
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Auois
Dates : 2017 - 2022

VOLET PAYSAGE - SCOT RURAL DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS (18)

Objectifs

Bien que situé entre Nevers à l'est et Bourges à l'ouest, le territoire du Pays Loire Val d'Aubois a un caractère essentiellement rural. L'élaboration de ce SCOT rural doit permettre l'expression d'un projet politique partagé au travers de trois défis : un territoire actif et créatif pour stimuler l'emploi, un espaces de vie attractif pour les habitants et les nouveaux arrivants, un territoire de solidarité gage de cohésion sociale et spatiale. Ce SCOT doit aussi tenir compte de la position du territoire dans un environnement plus vaste, celui du desserrement des deux agglomérations, mais aussi de l'évolution des pratiques agricoles.

Démarche & Résultats

Compte-tenu du caractère rural du territoire, l'élaboration du SCOT ne traite pas le paysage comme l'un de ses volets spécifiques, mais est envisagé comme un élément transversal de son élaboration. Il s'agit de faire du paysage un indicateur des politiques de développement en cours et à venir.

Ainsi, la première approche des paysages permet de définir les entités paysagères qui composent le territoire. Celles-ci sont autant de lanière parallèles aux vals de Loire et d'Allier qui délimitent le territoire à l'est. L'ensemble des dynamiques agricoles sont hiérarchisées par rapport à ces lanières. Progressivement, vers l'ouest, c'est la Champagne Berrichonne et son agriculture céréalière intensive qui s'exprime. Progressivement vers l'est, le bocage est préservé et les pâtures caractéristiques de la vallée de Germiny sont maintenues, bien qu'elles restent sous la pression de l'extension de la Champagne Berrichone. Au centre, la vaste zone occupée par les forêts de l'Aubois offre un paysage très intimiste. Le développement urbain atteint les paysages, particulièrement en situation de plaine.

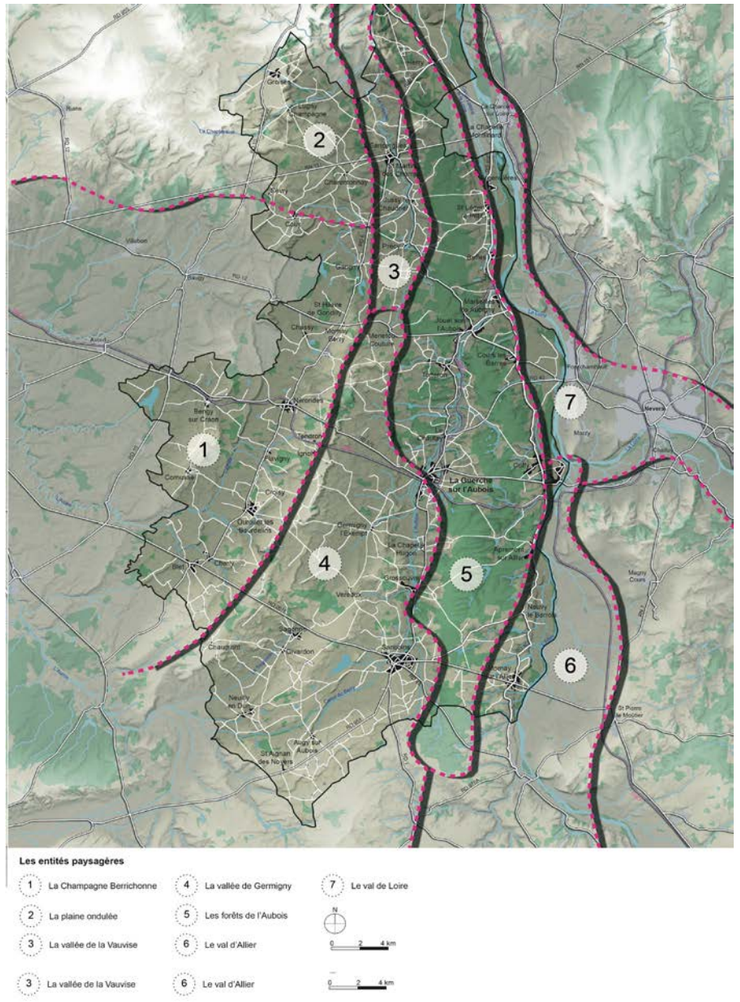

Planification & paysage

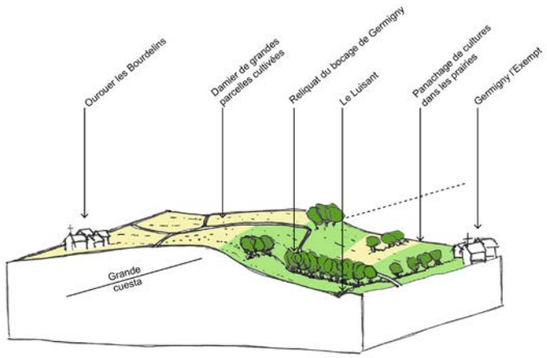

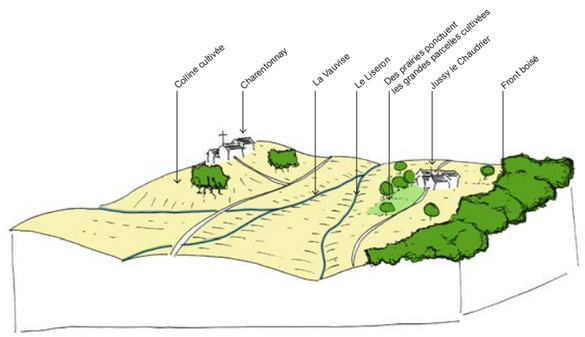

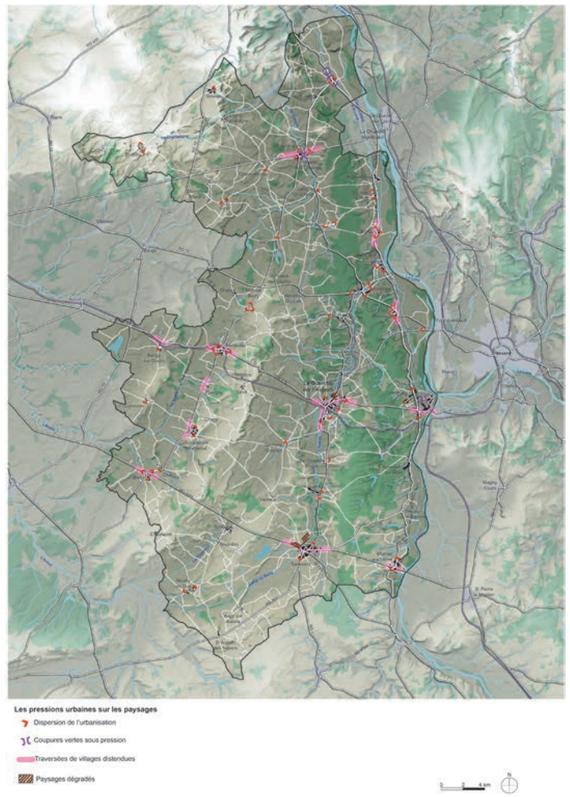

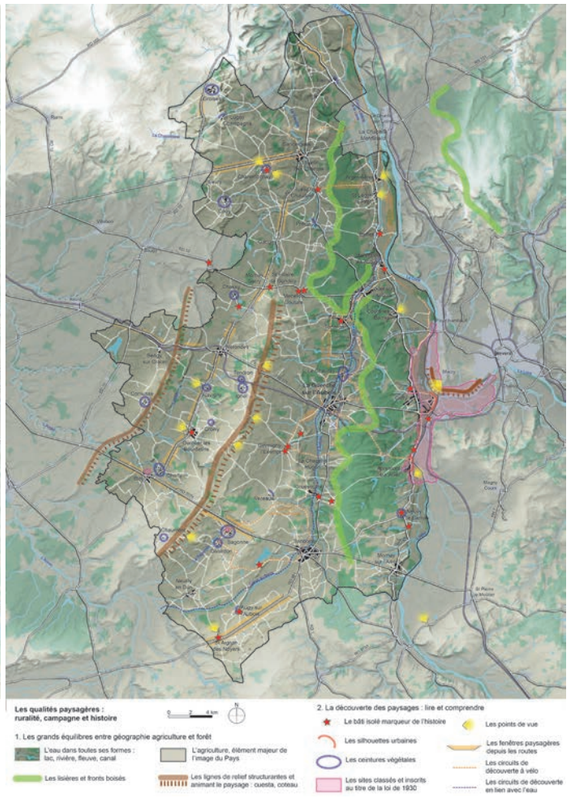

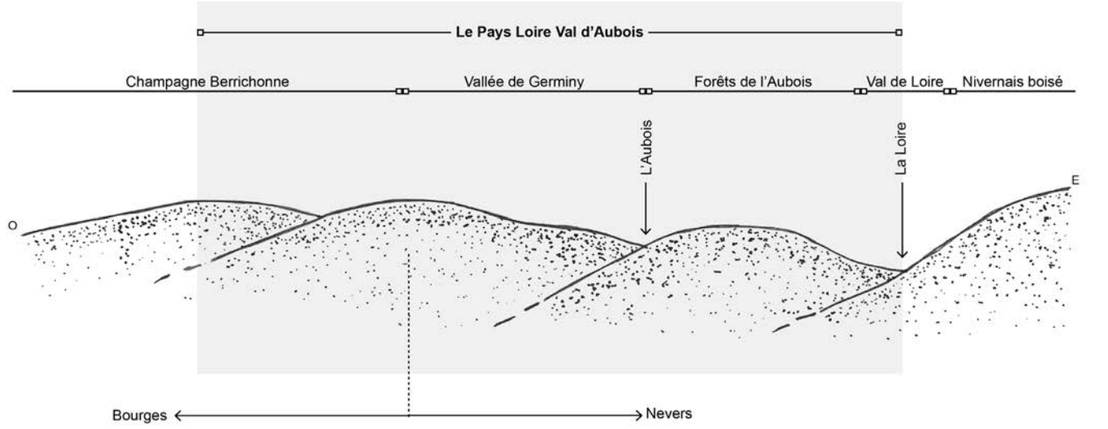

Équipe : Ville Ouverte (mandataire) - Ecogee - Chambre d'agriculture de l'Indre - Peyrical&Sabattier
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry
Dates : 2017 - 2021

VOLET PAYSAGE - SCOT DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY (36)

Objectifs

Territoire à dominante rurale, le Pays de la Châtre en Berry est situé entre Châteauroux et Montluçon. C'est un territoire au carrefour des régions AuvergneRhône-Alpes,CentreVal-de-Loire et Nouvelle Aquitaine, qui ne dispose pas d'une armature territoriale bien identifiée.

Le SCoT a pour objectif d'affirmer un projet politique, visant à répondre à une forme d'enclavement et de dévitalisation du territoire. Si celui-ci s'organise autour de la centralité de la commune de la Châtre, il reste en retrait des grandes dynamiques régionales.

Ainsi, le SCoT s'articule autour de 3 enjeux : celui du positionnement dans les grandes dynamiques régionales, celui du développement et de son attractivité, et enfin celui de la préservation de son cadre de vie et de son identité.

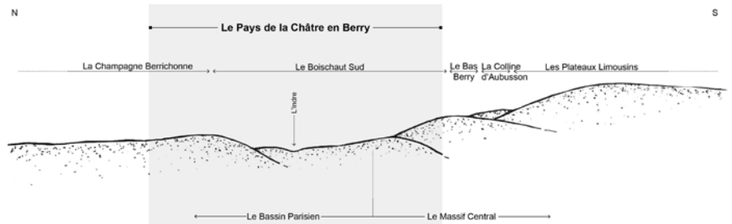

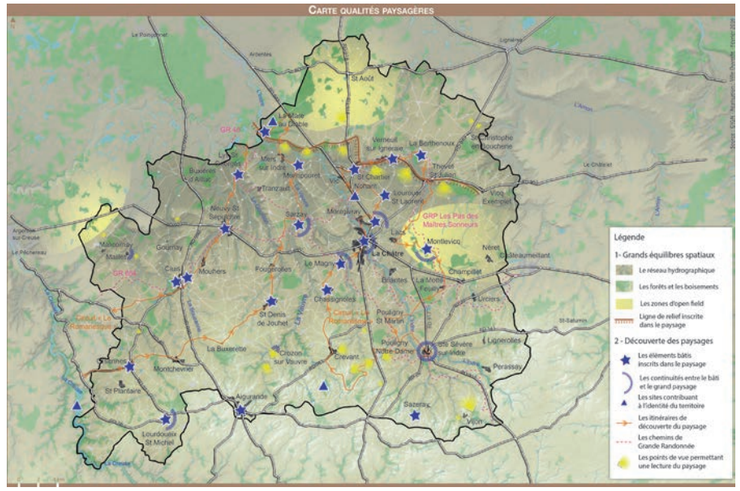

Démarche & Résultats

Territoire de Georges Sand, cette étude des paysages du Pays de la Châtre en Berry revêt un caractère singulier : celui de pouvoir décrire ce qui a fondé l'œuvre romantique et romanesque de cet écrivain du 19ème siècle. Nohant, site inscrit au titre de la loi paysage de 1930, était son lieu de vie et d'observation d'une société rurale dont les formes paysagères ont, en partie, perduré jusqu'à aujourd'hui, formes marquées par le bocage, l'élevage, les petits hameaux qui se confondent dans le paysage.

En vue de l'élaboration de ce SCoT, il s'agit d'adopter une attitude de transversalité, garantie par l'approche paysagère. C'est ainsi qu'elle permet d'identifier des qualités paysagères, socle de l'expression du projet de SCoT ; mais également des pressions liées à l'activité agricole et au développement urbain. Une analyse diachronique par photointerprétation a révélé l'intensité de l'arrachage du bocage selon les entités paysagères.

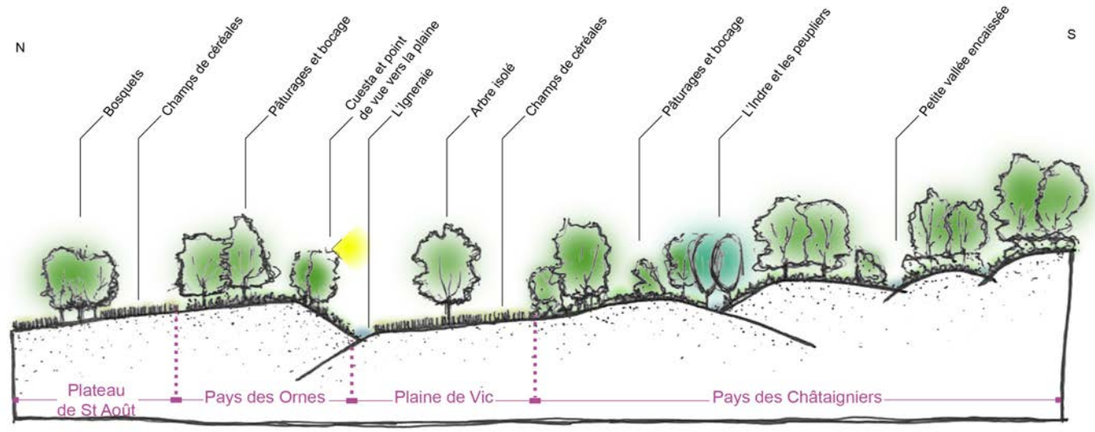

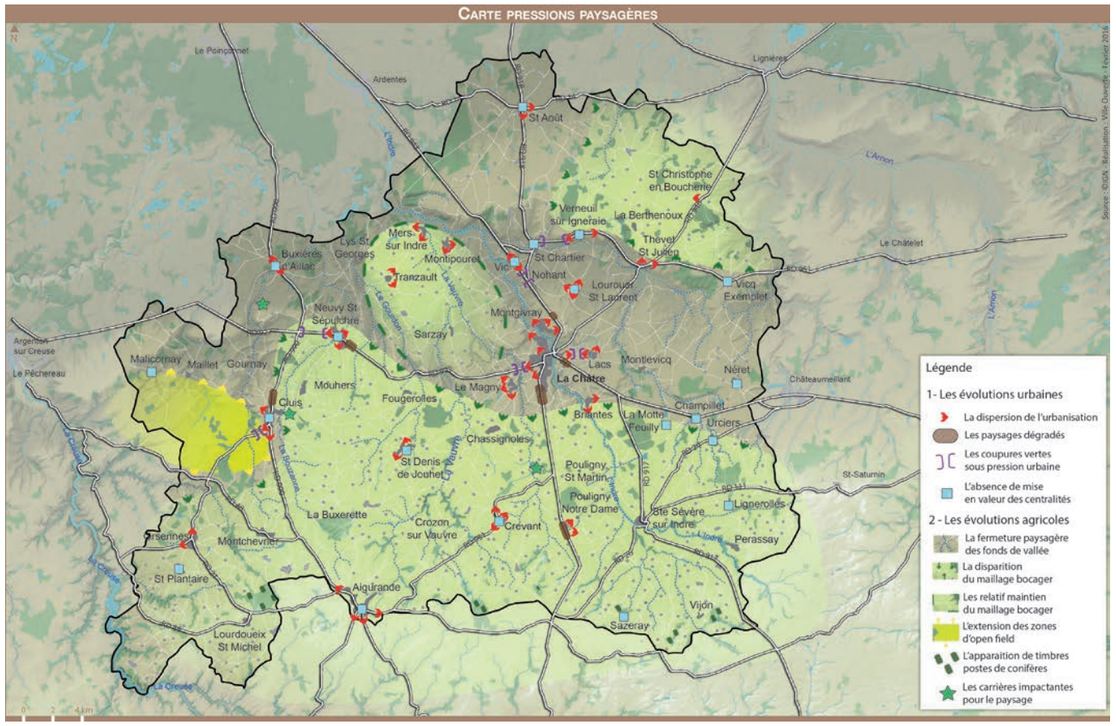

2 / Pays des Ornes

Agence commanditaire : EPODE
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Chautagne
Dates : 2016 - 2018

VOLET PAYSAGE - PLUI DE LA CC DE CHAUTAGNE (73)

Objectifs

L'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne se veut être la traduction du projet de territoire, sur lesquels les élus ont travaillé en amont. Situé au nord du Lac du Bourget, entre le Rhône et la Montagne du Gros Foug, le territoire se présente de manière étiré et compte 8 communes rurales. Le paysage est totalement prégnant, dans ce territoire de contraste entre le bleu du plus grand lac de France et le vert de la montagne ou encore de sa peupleraie en plaine.

Démarche & Résultats

La Communauté de Communes de Chautagne fait partie intégrante de l'unité paysagère régionale de la Chautagne. Peu ou prou, les limites institutionnelles cadrent avec les limites géographiques et paysagères. Aussi, raconter les paysages de la Chautagne, c'est comprendre la structuration du territoire régional. Cette pièce du puzzle est un élément de transition, un relais, entre la chaîne jurassienne au nord et la chaîne alpine au sud.

Le volet paysage de ce PLUI repose sur une méthodologie de travail identifiant les entités, les qualités et les pressions paysagères. Les entités permettent une description des différentes structures paysagères, qui en fait un état initial qualitatif du territoire. Qualités et pressions paysagères garantissent une lecture intercommunale des paysages, traduites par la suite en enjeux. Il s'agit d'avoir une vision dynamique des paysages, c'est-à-dire en constante évolution, mais aussi comme un support prospectif de l'évolution du territoire. Dans ce cadre, la Chautagne présente des qualités fortes pouvant être le support d'un développement touristique de moyenne montagne. Le développement urbain et sa structuration reste une problématique prépondérante sur laquelle le PLUI devra demain se pencher.

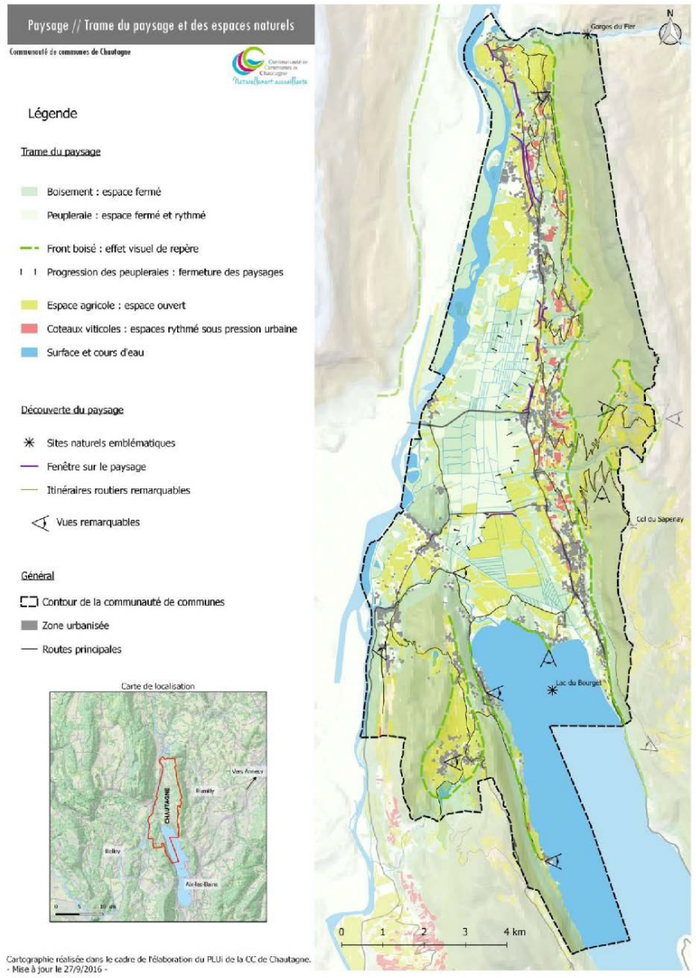

Planification & paysage

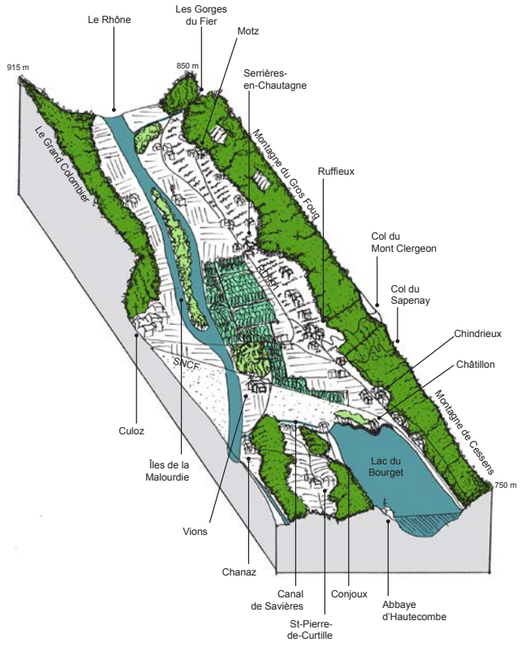

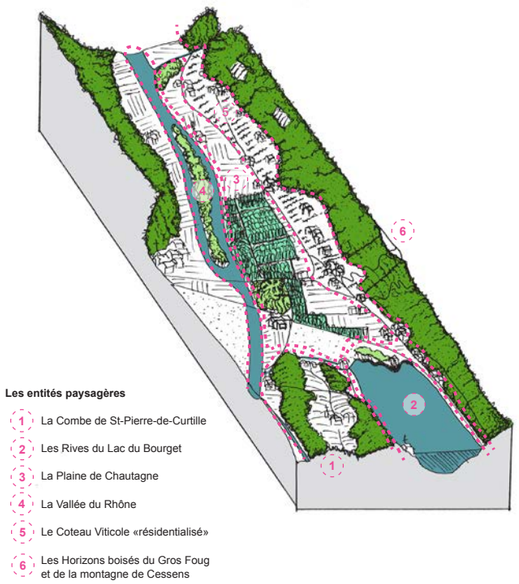

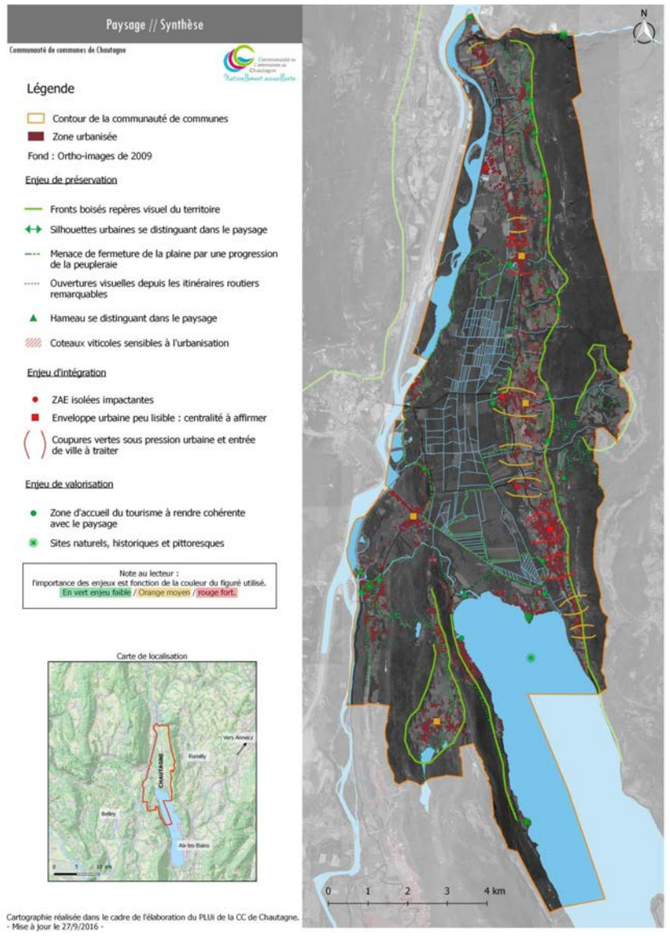

Agence commanditaire : TD Conseils
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de la Zorn
Dates : de Sept. à Déc. 2016

ANALYSE DES PAYSAGES – PLUI DE LA CC DU PAYS DE LA ZORN (68)

Objectifs

Compris entre Saverne et Strasbourg, le territoire de la CC du Pays de la Zorn est irrigué par l'A4 et se caractérise comme un espace de transition entre le premier pôle urbain alsacien et les territoires plus ruraux des coteaux. Le territoire reste particulièrement marqué par l'agriculture, une activité très développée, sur laquelle repose l'essentiel de l'économie du territoire. En élaborant son PLUi, la CC du Pays de la Zorn souhaite donc se doter d'un outil pour maîtriser l'urbanisation de son territoire et protéger les espaces agricoles.

Démarche & Résultats

Le territoire de la CC du Pays de la Zorn est inclus dans l'unité paysagère régionale du Kochersberg. Elle se caractérise par une géographie ondulée, la présence de houblonnières et de coteaux occupés des vergers. Les grands champs à perte de vue et l'absence de boisements créent un paysage très ouvert, doux, ayant tendance à s'uniformiser. Il s'agit finalement d'un paysage productif, qui doit faciliter l'activité agricole.

De nombreux noyaux urbains ponctuent régulièrement le territoire. Ceinturé par des vergers et implantés à la croisée des routes, l'urbanisation propose des franges douces et s'intègre au grand paysage. Toutefois, le processus de croissance urbaine en cours depuis plus de 50 ans modifie ces perceptions. En se résidentialisant, les villages perdent ces franges douces au profit de franges abruptes marquées par des haies, des formes urbaines moins compactes et l'absence de lien entre espace urbain et espace agricole.

L'analyse aboutit à la production d'une carte des enjeux élaboré selon les critères de la Convention Européenne du Paysage (à protéger, à gérer et à requalifier) et hiérarchisé selon 3 niveaux (faible, moyen et fort).

Planification & paysage

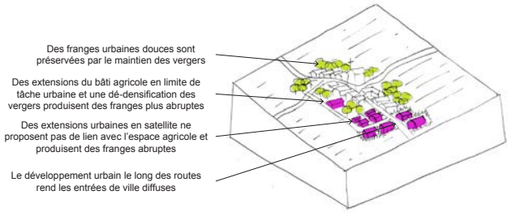

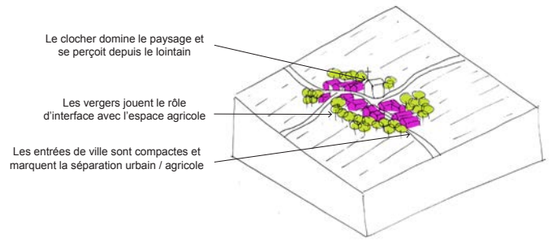

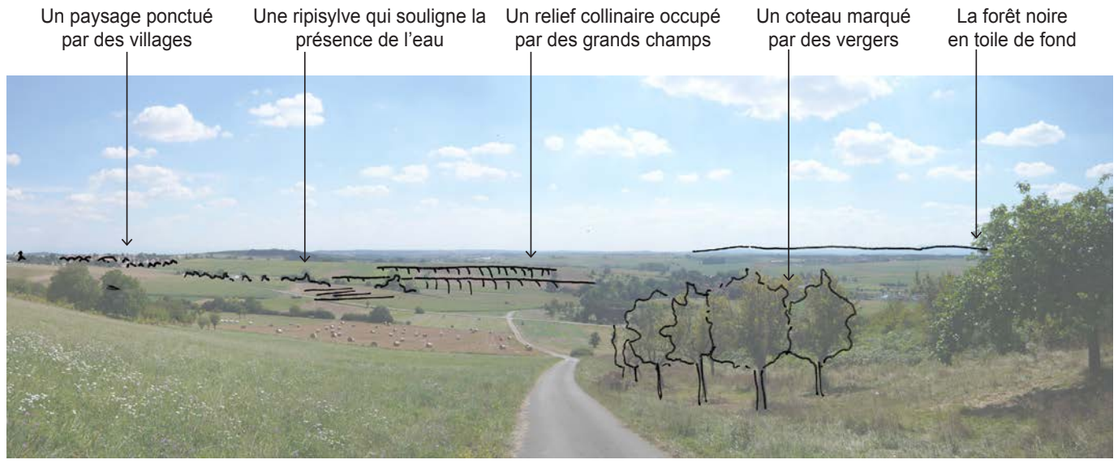

Agence commanditaire : EPODE
Maîtrise d'ouvrage : Commune de La Terrasse
Dates : de Mai à Octobre 2016

DIAGNOSTIC TERRITORIAL - RÉVISION DU PLU DE LA TERRASSE (38)

Objectifs

La Terrasse, commune de 2463 habitants de l'Isère, révise son PLU dans un objectif de mise en comptabilité avec le SCOT de la Région Urbaine de Grenoble et des lois ALUR et Grenelle II. Située dans la vallée du Grésivaudan, elle est comprise entre Grenoble et Chambéry et ressent l'influence de ces deux pôles urbains en matière de développement urbain et de déplacement.

Démarche & Résultats

Le diagnostic territorial développé ici comprend l'ensemble des thématiques inhérentes à la réalisation du rapport de présentation du PLU.

La Terrasse est une commune essentiellement résidentielle, appartenant à un bassin de vie plus large. Elle fait partie d'une dynamique de périurbanisation de troisième couronne de l'agglomération grenobloise : les habitants de la Terrasse y vivent, sans pour autant y travailler. Les mobilités sont rendues possibles par un tissu d'infrastructures routières très développées et un fort taux de motorisation des ménages.

Historiquement, le centre urbain de La Terrasse correspond à la fusion de trois hameaux. L'analyse foncière et le bilan du PLU pointe l'enjeu d'une densification de ce tissu urbain et d'une restriction des zones de développement des zones de croissance urbaine.

Le volet paysage quant à lui se concentre sur l'articulation de la commune avec le grand paysage du Grésivaudan, montrant que les équilibres entre urbanisation, agriculture et patrimoine naturel sont fragiles. Aux interfaces avec l'urbain, des silhouettes urbaines de qualité soulignent le paysage et des franges urbaines de moindre qualité banalisent le paysage.

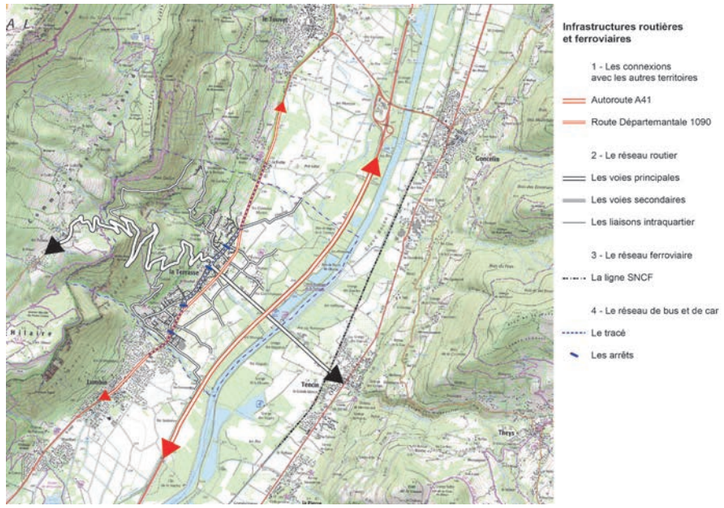

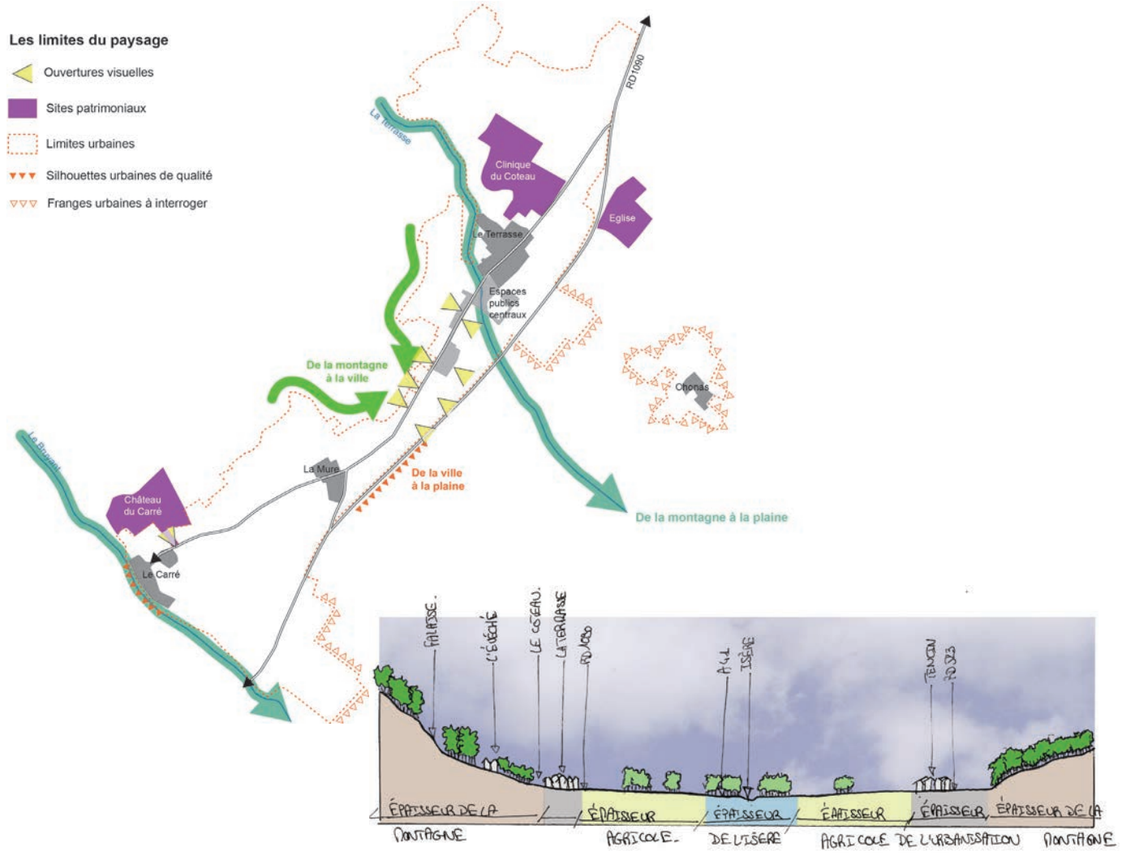

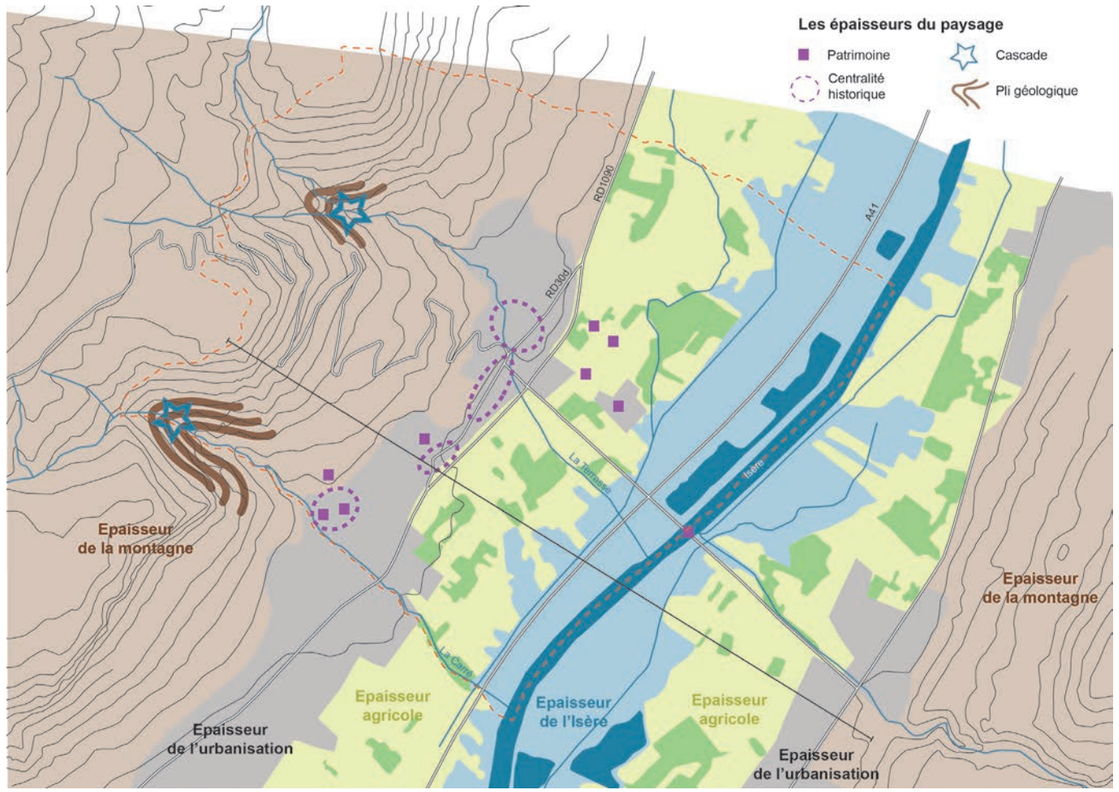

Équipe : CODRA (mandataire) - Trans-Faire - Cabinet BTP - EXALTA
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Maur-des-Fossés
Dates : 2014 - 2015

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

Objectifs

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Maur-des-Fossés intervient dans un contexte de changement institutionnel et réglementaire important : avènement de la métropole du Grand Paris, apport de la loi ALUR etc.

Entreprise au côté du CODRA, la mission d'Arthur Remy s'est focalisée sur l'analyse des paysages et des formes urbaines, en vue de l'intégration des enjeux de qualité urbaine dans le PLU.

Démarche & Résultats

L'analyse initiale des paysages de Saint-Maur-des-Fossés montre qu'il n'y a pas forcément d'entités paysagères. En effet, la commune se caractérise par un tissu relativement homogène, situé sur un territoire depuis lequel aucunes grandes vues ne se dégagent. Aussi, afin de caractériser le paysage Saint-Maurien, il est nécessaire de s'intéresser au contexte territorial, qui se définit par un système de plaine et de vallée urbanisées.

Si l'urbanisation est le caractère fondateur des paysages de Saint-Maur-des-Fossés, l'analyse paysagère communale permet de distinguer plusieurs ambiances en fonction du tissu bâti. L'analyse de l'ensemble des composantes du tissu urbain identifie les éléments participants à la définition de ces ambiances. Elle permet aussi de distinguer des relations de co-visibilité entre éléments du territoire.

L'enjeu de qualité urbaine est partagé entre la production de formes urbaines et la lecture des espaces publics, qui doivent constituer des liens paysagers entre les différents éléments du territoire.

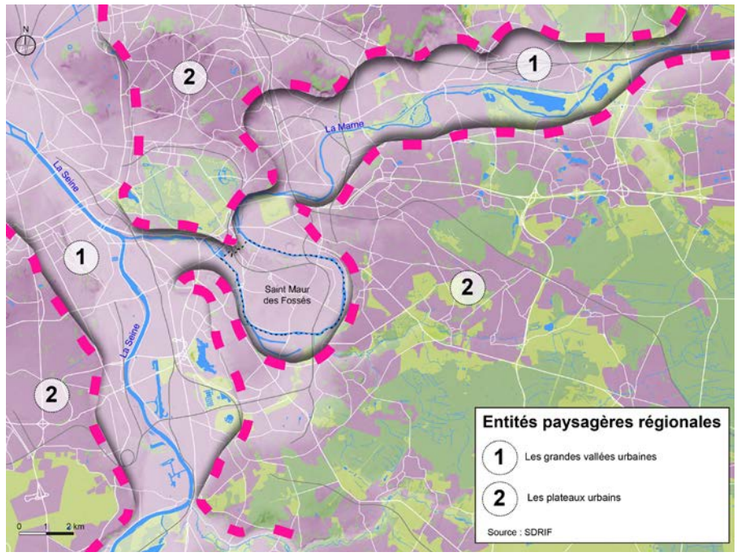

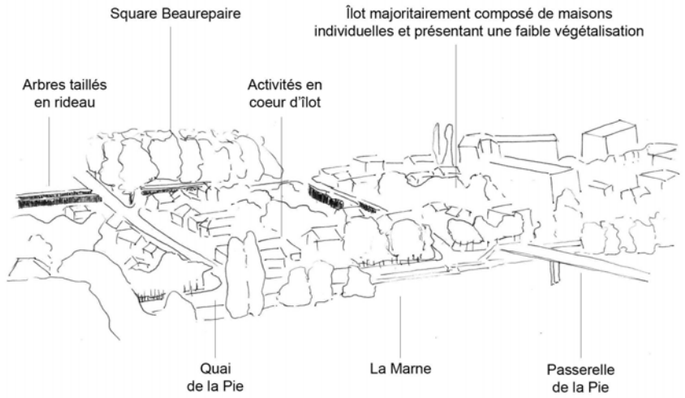

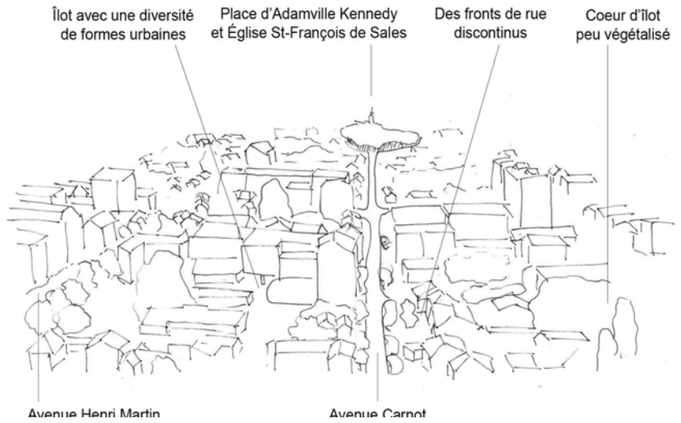

Planification & paysage

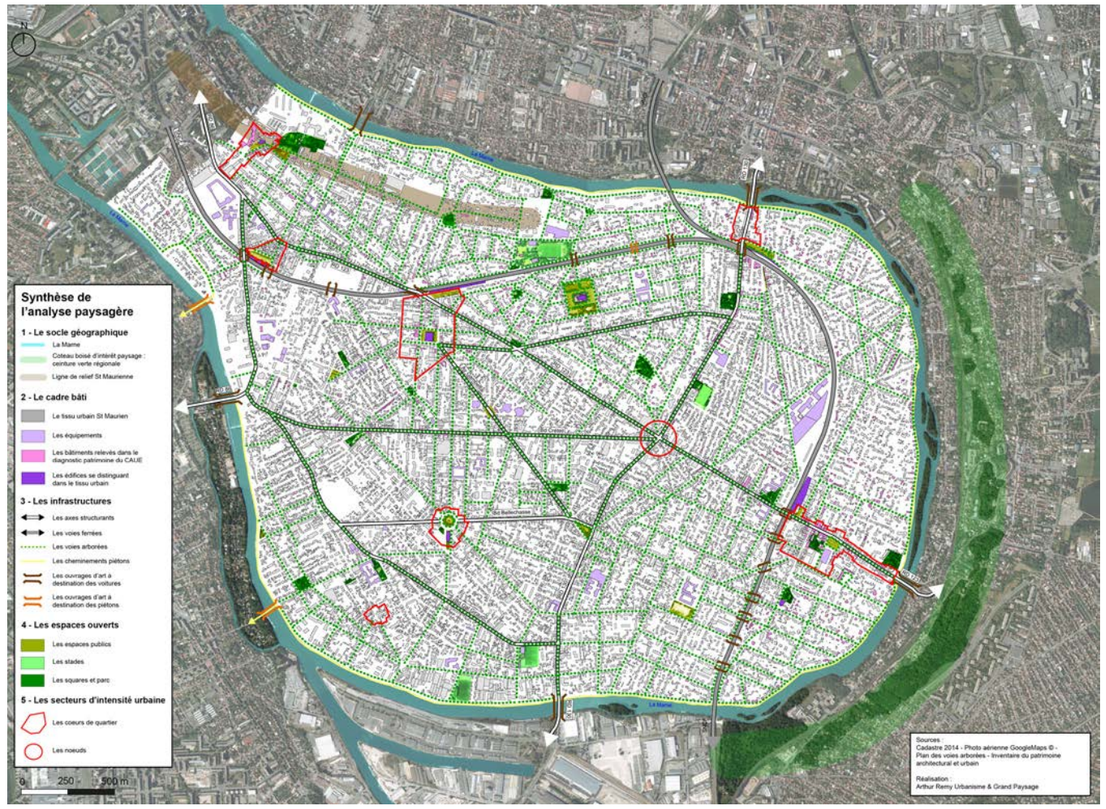

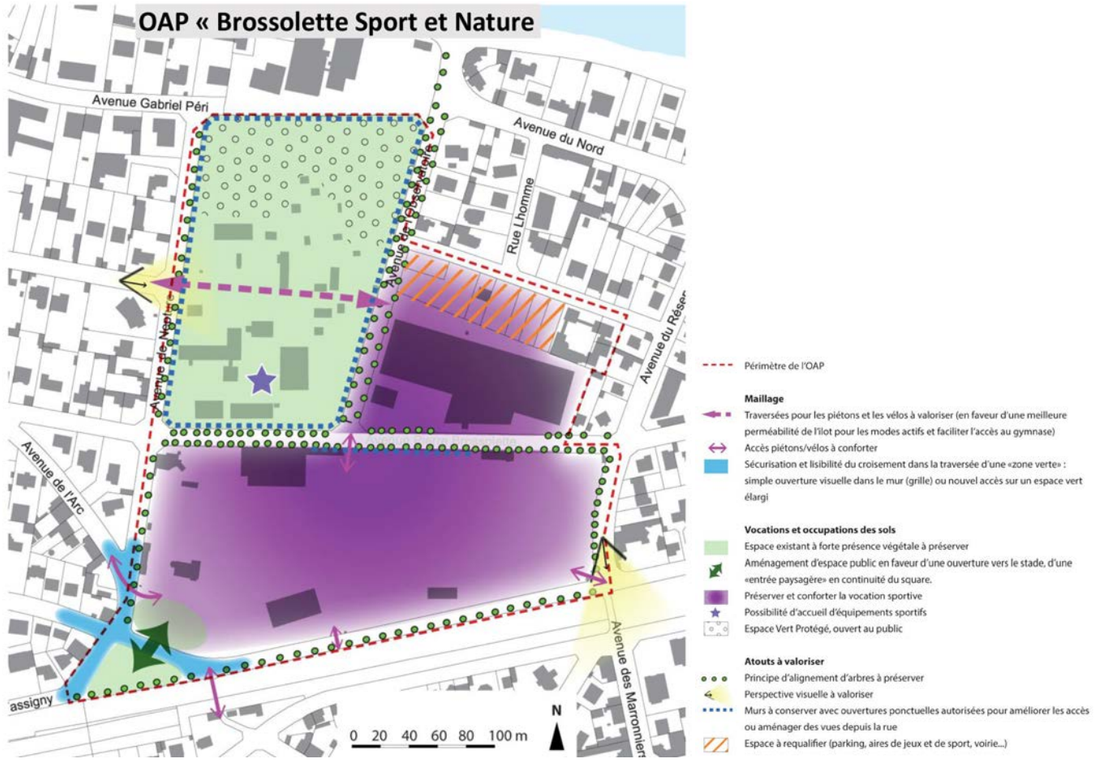

Agence commanditaire : Urbicand
Maîtrise d'ouvrage : Pays Autunois Morvan
Dates : de Juin à Sept. 2013

ANALYSE DES PAYSAGES - SCOT DE L'AUTUNOIS (71)

Objectifs

Territoire de 50 communes environ, l'Autunois se révèle comme un territoire à très forte dominante rurale. Coincé entre le PNR du Morvan et les coteaux bourguignons, l'Autunois perd de la population et marque son manque d'attractivité. De très grande qualité, ses paysages deviennent alors un enjeu possible de développement. Peu reconnus, les paysages de l'Autunois offrent une diversité étonnante qui pourrait être le vecteur d'une activité touristique.

Démarche & Résultats

L'analyse géographique sur l'Autunois permet de définir cette diversité de situation : plateau, vallée encaissée, plaine agricole, piedmont, val ouvert etc. Couplée à une activité agricole au caractère pastoral fortement présente, il se dégage au sein de ses paysages un sentiment de France rurale et préservée. Très vite des entités paysagères se sont détachées.

Les relations entre ces différents paysages sont nombreuses. Des études en coupe ont permis de mieux les caractériser. Marquant la plaine, les clochers des villages sont de véritables catalyseurs de paysage. Autun et sa ville fortifiée occupe une position géographique magistrale. Les lisières sont nombreuses, les éléments arborés accompagnant l'agriculture abondent, accroissant ce sentiment de diversité. Cette multiplicité de situations paysagères sont autant de situations d'habiter les paysages de l'Autunois et donc de se les approprier.

Les pressions sont peu nombreuses sur ces paysages. In-fine, cette étude a pour intérêt de qualifier les paysages de l'Autunois pour que les élus prennent conscience du fort potentiel qualitatif qu'ils réservent.

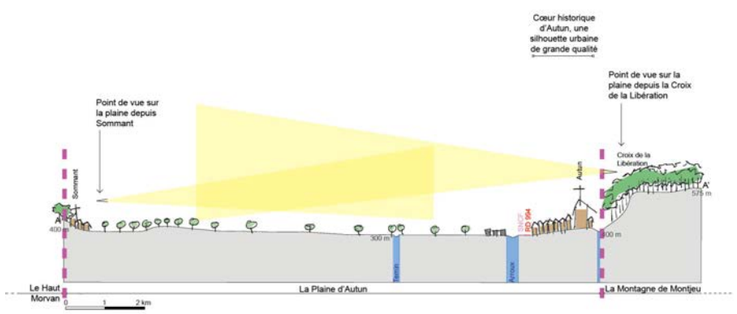

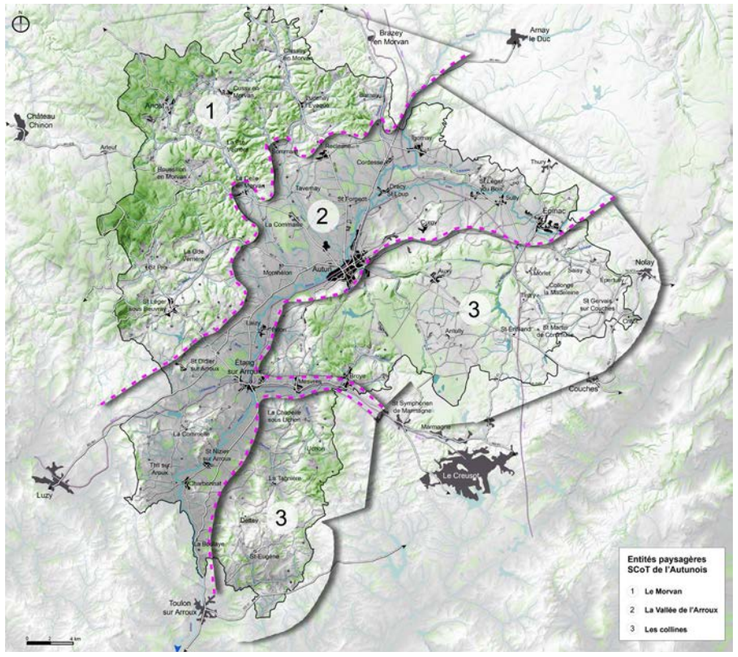

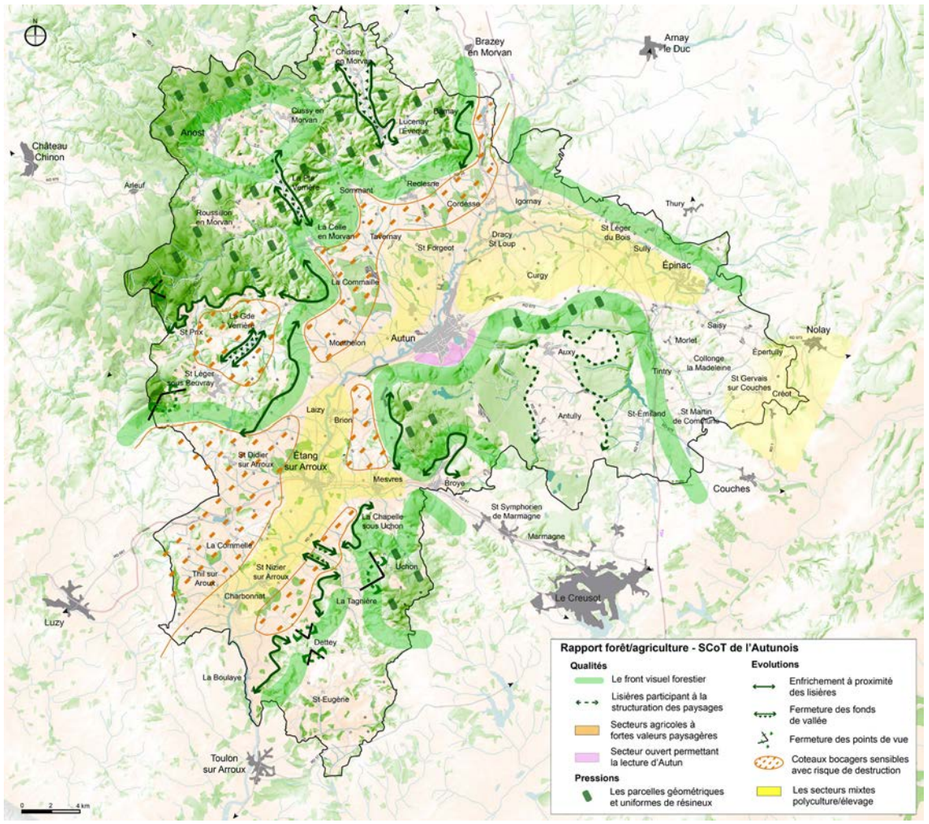

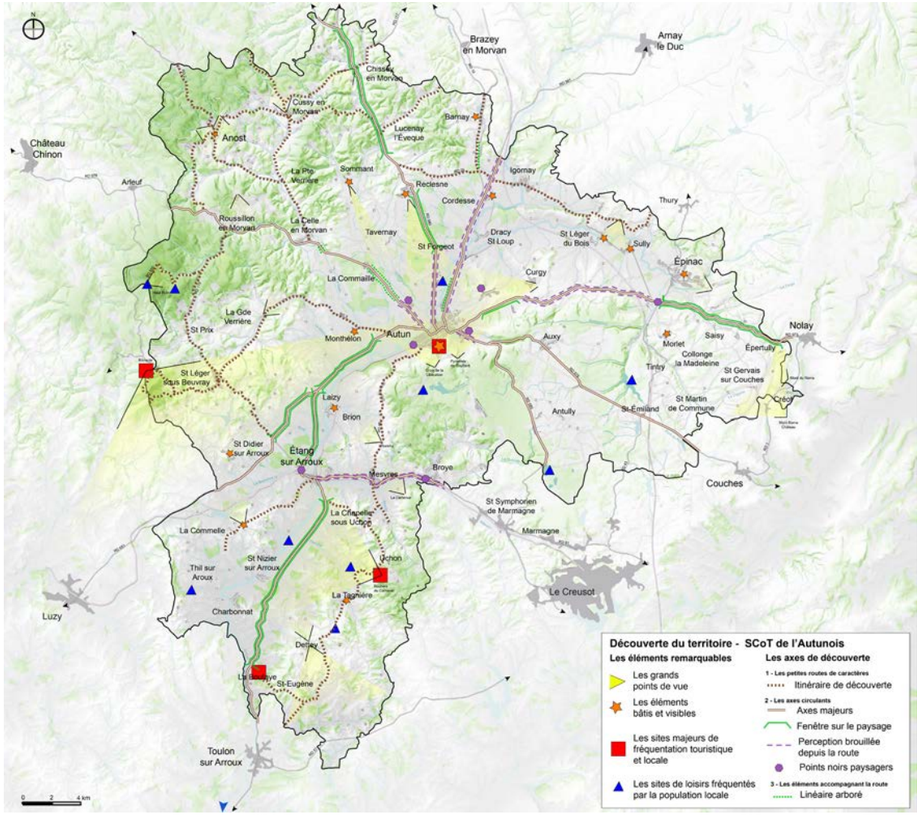

Agence commanditaire : UP2M Consultants
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCoT Bugey
Dates : Déc. 2014

MORPHOLOGIE URBAINE ET PAYSAGE - SCOT DU BUGEY (01)

Objectifs

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Bugey, il s'agit de proposer une analyse des morphologies urbaines. En complément de l'analyse des grands paysages, cette analyse propose de prendre en compte l'urbanisation comme un élément participant à la construction des paysages ruraux, de montrer en quoi l'urbanisation fonde leur qualité et en quoi elle peut être une menace si elle n'est pas maîtrisée.

Démarche & Résultats

Territoire de plus de 60 communes situé entre Lyon, Chambéry et Genève, le Bugey est longtemps resté un territoire rural à l'abri du « bruit » des métropoles. Marqué par une géographie majestueuse, le Bugey se découpe en trois entités, plus ou moins impacté par l'urbanisation.

Afin de caractériser les différentes formes urbaines, ainsi que les potentiels d'évolution du territoire, une analyse quantitative et qualitative de l'urbanisation a été menée. Elle croise plusieurs thématiques : origine historique et croissance, densité urbaine, géographie et morphologique urbaine, parcellaire, consommation foncière et dents creuses.

Si le territoire du Bugey est marqué par trois pôles urbains, il reste qu'on note une répartition nord-sud du développement urbain : au nord, un territoire plus rural caractérisé par un chapelet de bourgs centre et de hameaux ; au sud, un territoire qui se développe car il est proche des voies de communication, dont les formes urbaines historiques se noient dans un masse urbaine.

L'analyse des différentes géographies urbaines permet de caractériser les liens qu'entretient l'urbanisation avec les paysages naturels et de campagne. En fonction des conditions d'implantation géographique, les impacts visuels sont différents.

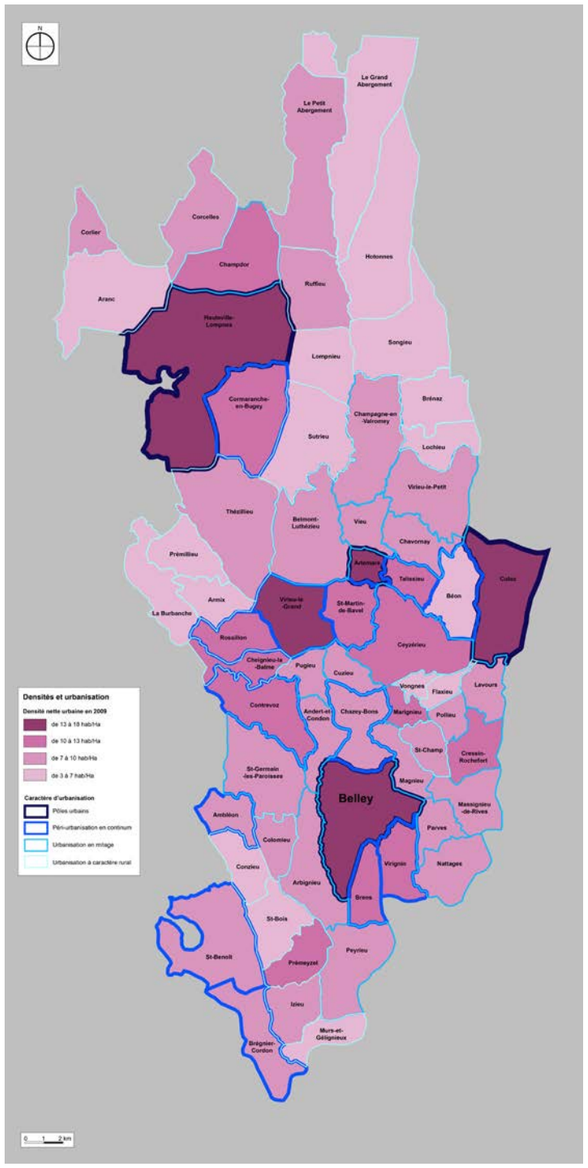

Planification & paysage

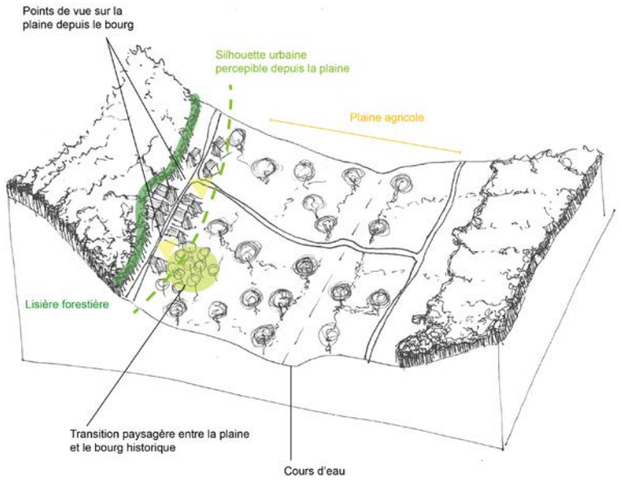

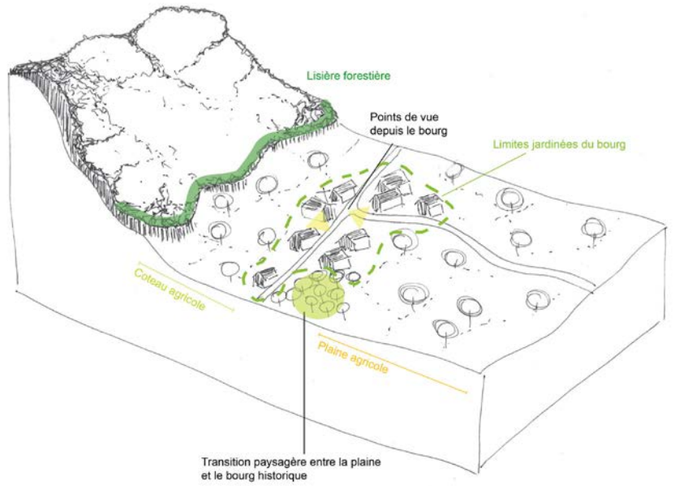

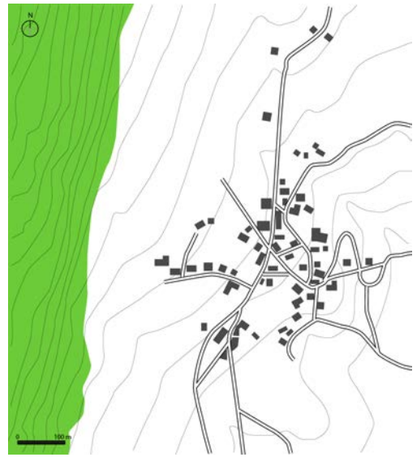

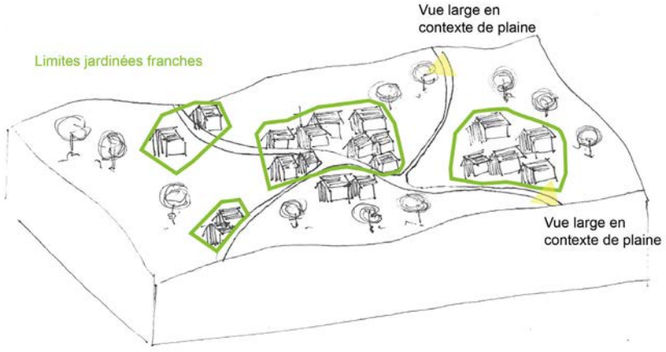

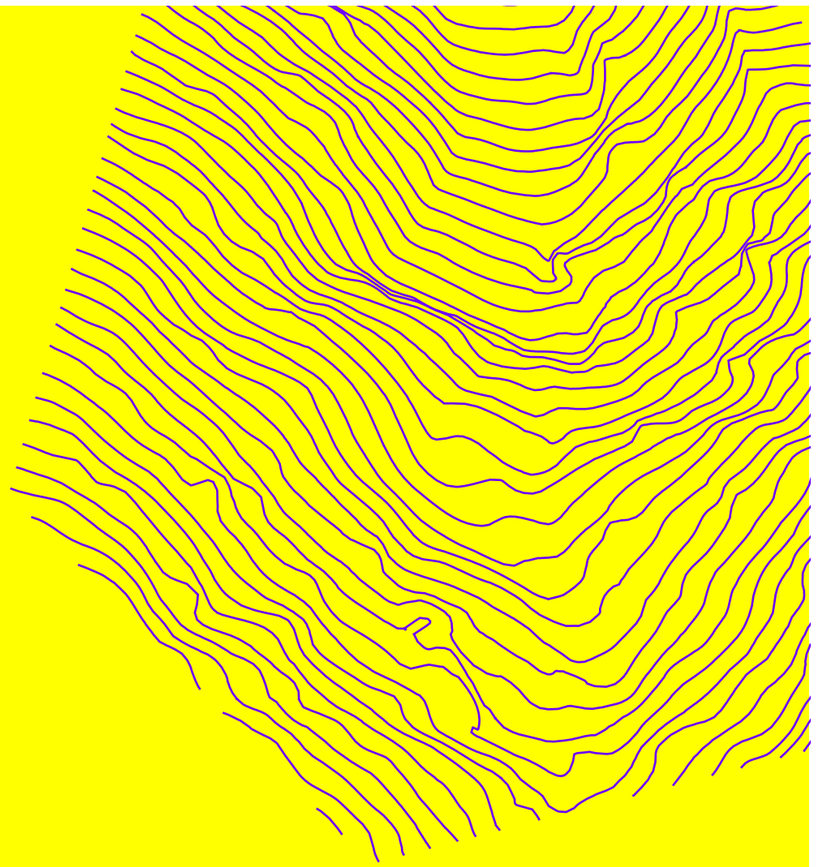

Patrimoine
& paysage

Équipe : Mandataire du groupement
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte PNR Scarpe Escaut
Dates : En cours

ÉTUDE PAYSAGE, RÉVISION DE LA CHARTE DU PNR SCARPE-ESCAUT (59)

Objectifs

En préalable de la révision de sa charte, le PNR Scarpe Escaut a lancé trois études dont l'une portant sur les paysages. Cette étude vise, à partir des nombreux éléments de connaissance réalisés par le Parc et ses partenaires, à actualiser la valeur patrimoniale du territoire et à définir les Objectifs de Qualité Paysagère, base de la rédaction de la charte et du plan de Parc. Pour se faire, une démarche de concertation auprès des habitants et usagers du PNRSE sera engagée sous la forme de trois ateliers.

Démarche & Résultats

La caractérisation des ensembles paysagers du Parc s'est faite à une échelle transfrontalière, intégrant ainsi le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut côté wallon. À partir de ces éléments de structuration paysagère et géographique communs, il s'agit de définir des unités paysagères, support de l'analyse des enjeux et de la définition des objectifs de qualité paysagère, côté français. Des fiches synthétiques par unité seront produites.

En complément, une réflexion sur les portes paysagères du Parc sera produite pour aider à définir leur rôle dans la future charte.

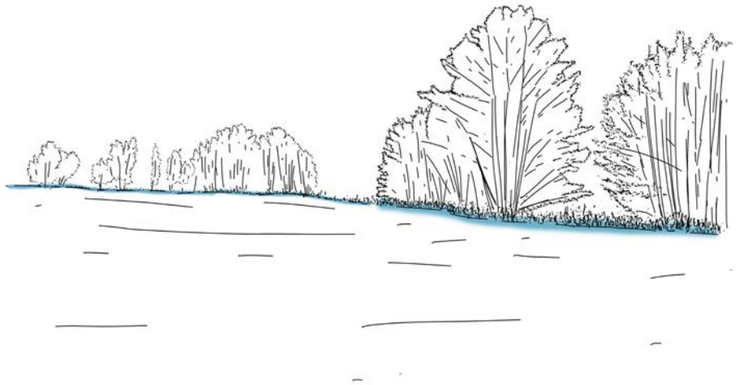

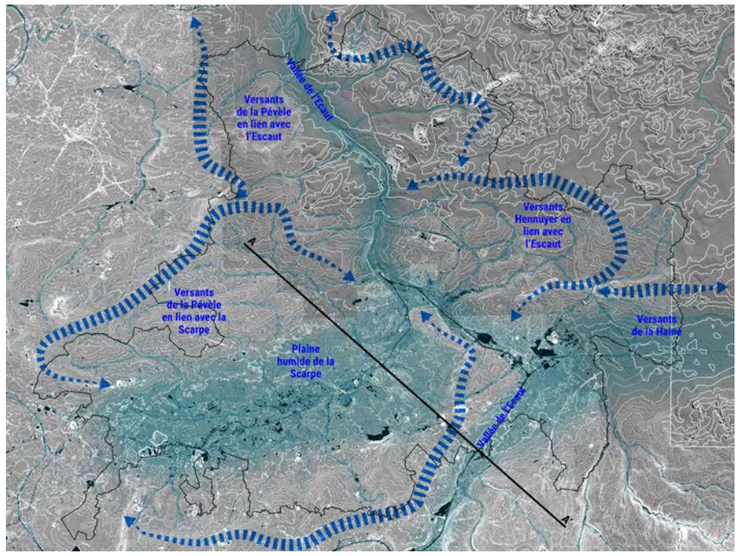

Patrimoine & paysage

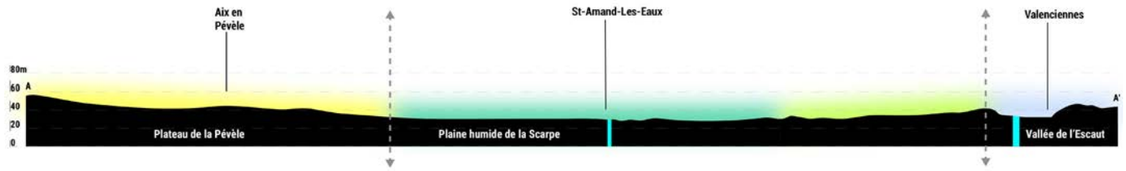

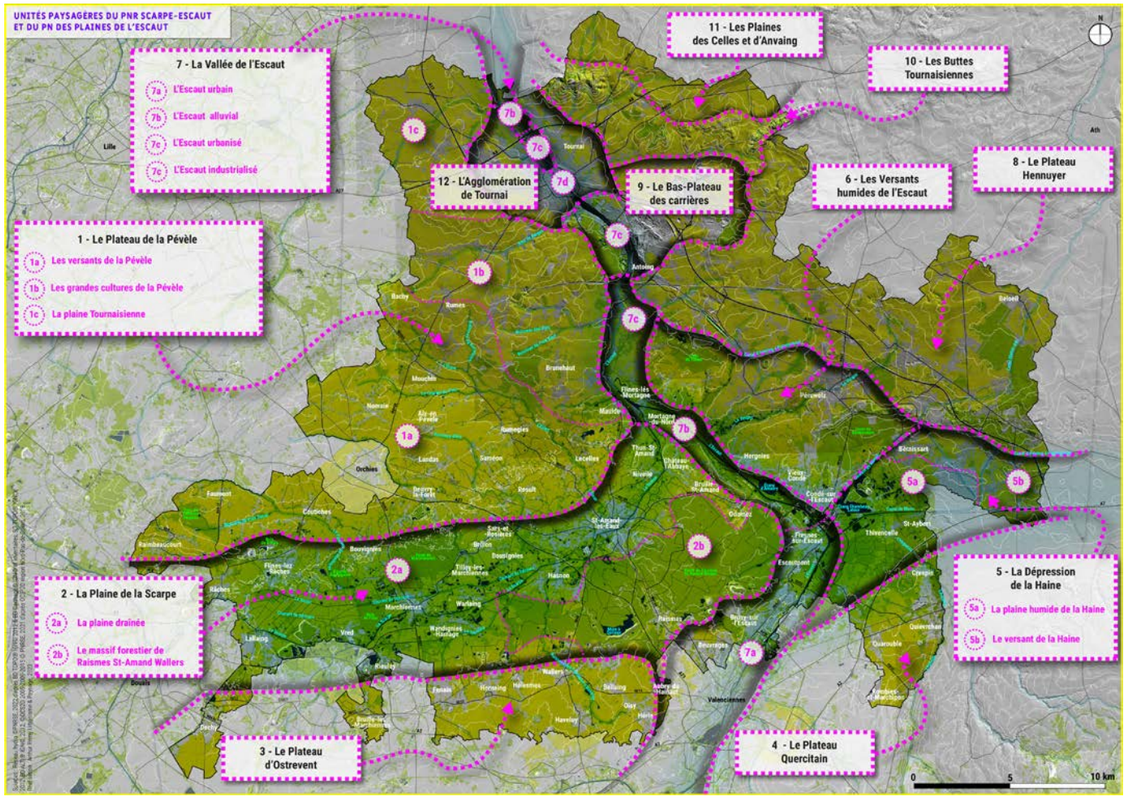

Équipe : GRAHAL Conseils (mandataire), Sonia Fontaine, Feuillage
Maîtrise d'ouvrage : DRIEAT
Dates : En cours

DOSSIER D'EXTENSION ET DE CLASSEMENT ET D'INSCRPITION DU PARC DE LA POUDRERIE (93)

Objectifs

Le parc forestier de la Poudrerie correspond au site d'une poudrerie établie sous Napoléon III, puis agrandie. Abandonnée dans les années 70, il a fait l'objet d'une protection au titre des sites classés. Cependant, cette dernière n'a pas été faite de manière cohérente, notamment en n'intégrant pas la porte historique. La mission vise donc à produire le dossier d'extension de classement pour offrir une vraie cohérence au site classé. Elle intègre aussi la réalisation d'un cahier des gestion et d'orientation.

Démarche & Résultats

Au côté d'experts en patrimoine bâti et en patrimoine paysager, Arthur Remy Urbanisme & Paysage intervient sur le volet urbanisme, usages. Ainsi, si le parc forestier de la Poudrerie constitue un espace naturel, il reste qu'il est très approprié par les habitants, dans un contexte de sous-dotation en espace vert à l'échelle départementale. Cette carence accroît une pression d'usage sur les milieux, à laquelle s'ajoute une pression d'urbanisation au pourtour du parc liée, à la présence de deux gares RER.

Arthur Remy Urbanisme & Paysage accompagne également l'équipe dans la concertation des acteurs locaux.

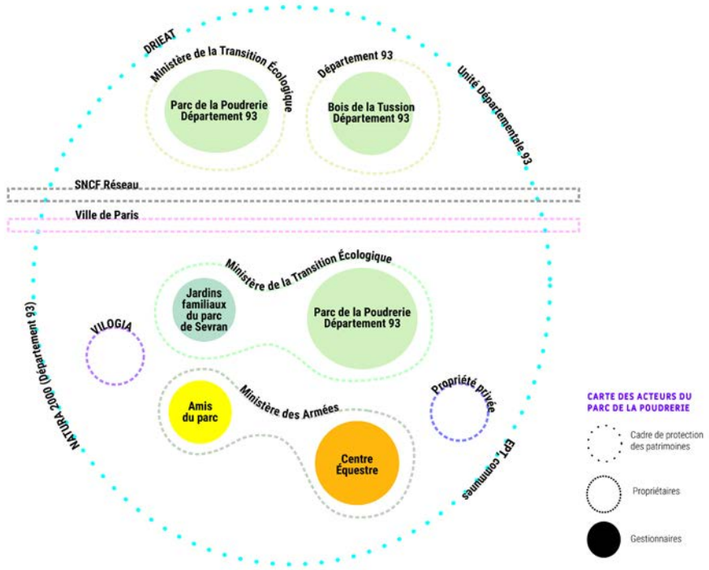

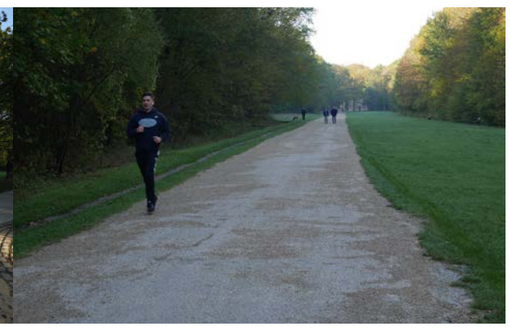

Patrimoine & paysage

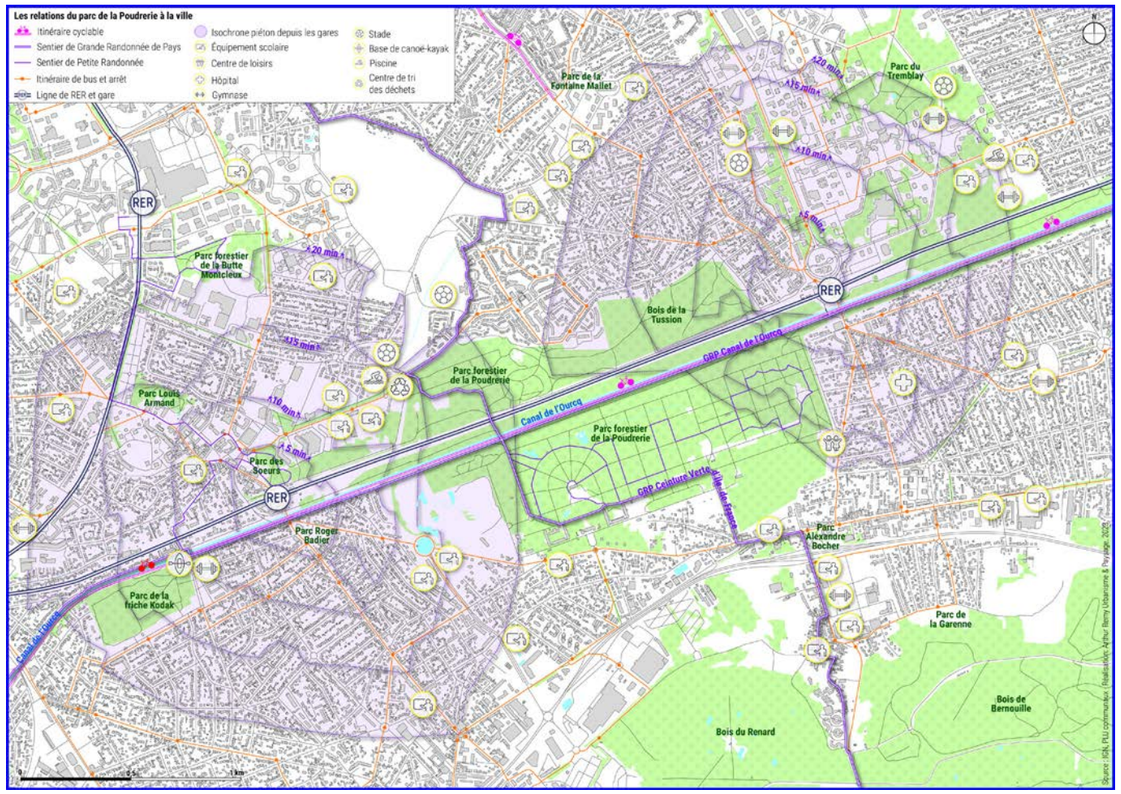

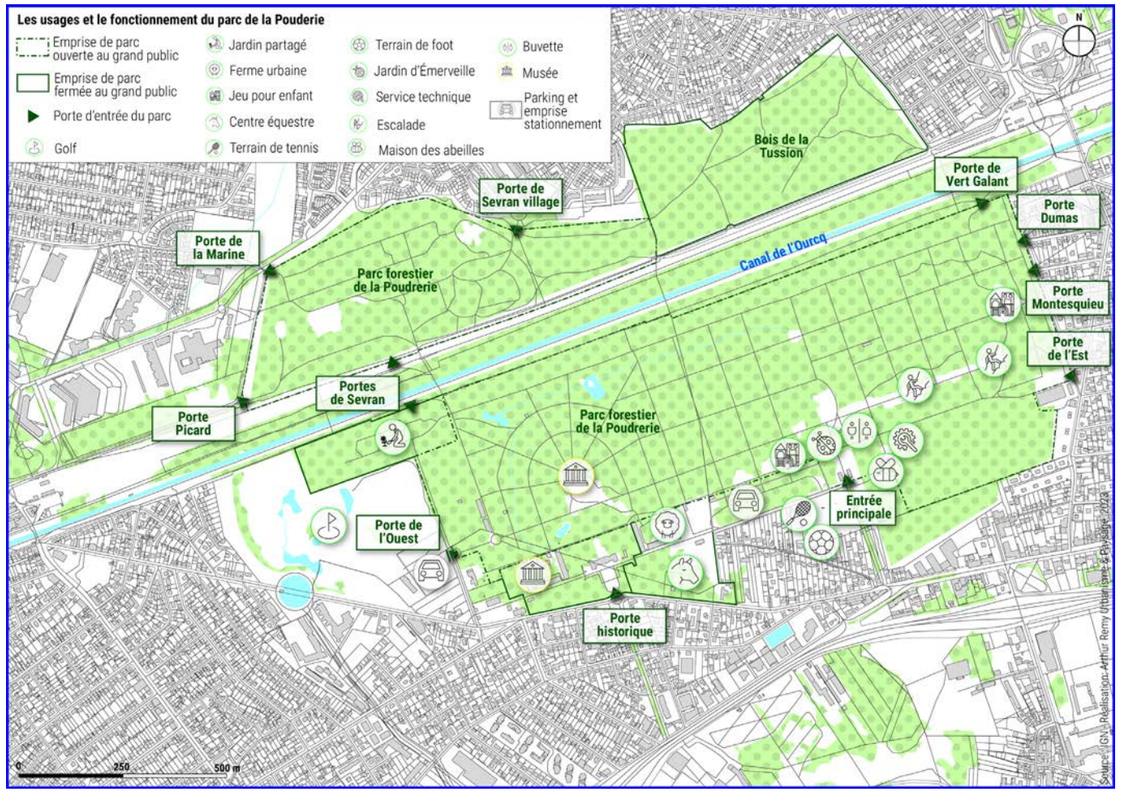

Équipe : Sonia Fontaine (mandataire)
Maîtrise d'ouvrage : DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Dates : En cours

PROJET D'EXTENSION DU CLASSEMENT DU MONT-GERBIER-DE-JONC (07)

Objectifs

Le site de Mont-Gerbier-de-Jonc est un haut-lieu paysager français. « Au pied du Mont-Gerbier-de-Jonc, la Loire prend sa source ... » nous l'avons tous appris, à l'école !

Combinant de nombreuses qualités paysagères, il s'agit aussi de l'un des premier site classé en France, sous l'impulsion du Touring Club de France dès 1933. Ce classement s'est basé sur un périmètre essentiellement cadastral, sans prendre en compte la valeur patrimoniale des lieux. À la suite d'une visite de l'Inspection Générale des Sites et en parallèle de la définition d'une Opération Grand Site de France sur le massif Gerbier-Mézenc, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pilote l'extension de ce site classé.

Démarche & Résultats

Figure de proue du Plateau Ardéchois, le Mont-Gerbier-de-Jonc est un suc volcanique qui constitue la base du territoire des sources de la Loire, circonscrit par les cinq sucs et le suc des Coux. Établi sur la ligne de partage des eaux entre bassin Atlantique et bassin Méditerranéen, le Mont-Gerbier-de-Jonc constitue à la fois un point d'appel paysager, tout comme un support à des panoramas pouvant aller jusqu'au Mont-Blanc par beau temps.

Conjuguant plusieurs valeurs définies avec les élus et les acteurs locaux, le diagnostic s'attache à refonder le système paysager dans lequel s'insère le Mont-Gerbier-de-Jonc, base de l'expression du périmètre du futur site classé.

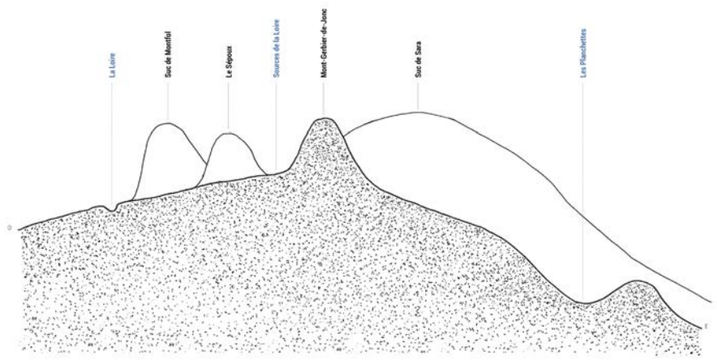

Patrimoine & paysage

Équipe : Consortium consultants (mandataire), Mosaïque Environnement, Archipat
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays de la Bresse Bourguignonne
Dates : En cours

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN PNR BRESSE BOURGUIGNONNE (71)

Objectifs

Portant un projet de Parc Naturel Régional, le syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne, a lancé une première réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet. Elle vise, en autre, à définir un périmètre cohérent pour la poursuite des études et aller vers l'obtention de ce label. Cette mission d'expertise paysage vient en appui d'autres expertises.

Démarche & Résultats

Au côté de la prise en compte de l'environnement et du patrimoine architectural, le paysage est un élément essentiel dans les politiques de PNR. De ce point de vue, l'opportunité a été vérifié par la définition d'un valeur patrimoniale propre au territoire de la Bresse Bourguignonne. Par ailleurs, la définition des unités paysagères a permis, de manière itérative, la définition d'un périmètre d'étude élargi au projet de Parc.

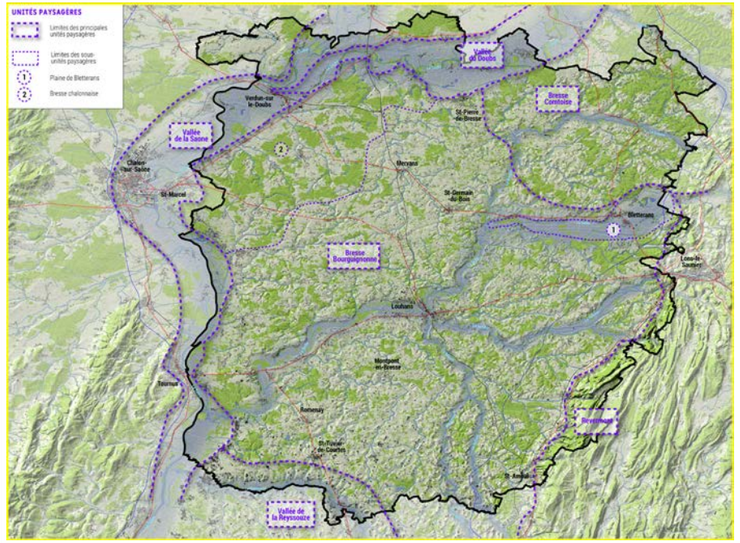

Agence commanditaire : Urbicand
Maîtrise d'ouvrage : SMAEV
Dates : Sept. 2013 à Janv. 2014

DOSSIER DE PRÉFIGURATION DU PNR DU MONT VENTOUX (84)

Objectifs

Les paysages ont toujours été des éléments indissociables de la démarche de création d'un Parc Naturel Régional. Parce qu'ils sont riches et menacés, les paysages du Mont-Ventoux méritent ce classement.

Dès lors, l'objectif du dossier de préfiguration est de caractériser les structures paysagères et les pressions qui leurs sont associées. Dans le cadre de cette mission, il s'agit aussi d'accompagner les acteurs du territoire dans la définition des orientations de la charte. Des ateliers autour de différentes thématiques réunissent autour d'une même table les élus, les techniciens des collectivités concernées et des membres de la société civile, dans l'objectif de partager une vision commune.

Démarche & Résultats

Depuis toujours, le Mont-Ventoux est reconnu comme un site aux paysages emblématiques. Le diagnostic permet d'identifier six entités paysagères, présentant une structure particulière, illustrée par un bloc diagramme. Le Mont-Ventoux présente aussi de véritables singularités : patrimoine naturel et villages perchés qui offrent des silhouettes de très belle inscription paysagère.

Toutefois, le Mont-Ventoux perd de sa qualité. L'urbanisation par le développement des lotissements et des zones d'activités brouillent la géographie et perturbent la lecture du paysage. Les entrées de ville deviennent alors des sites stratégiques permettant de gérer cet héritage anarchique.

Pour les acteurs, il s'agit de définir des orientations distinguant les grands paysages des paysages habités. L'attention est portée au cadre de vie et à l'image que renvoie les paysages aux visiteurs.

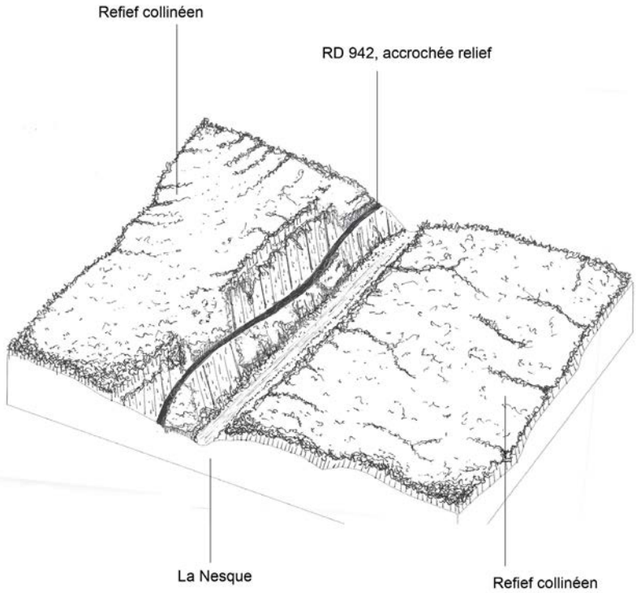

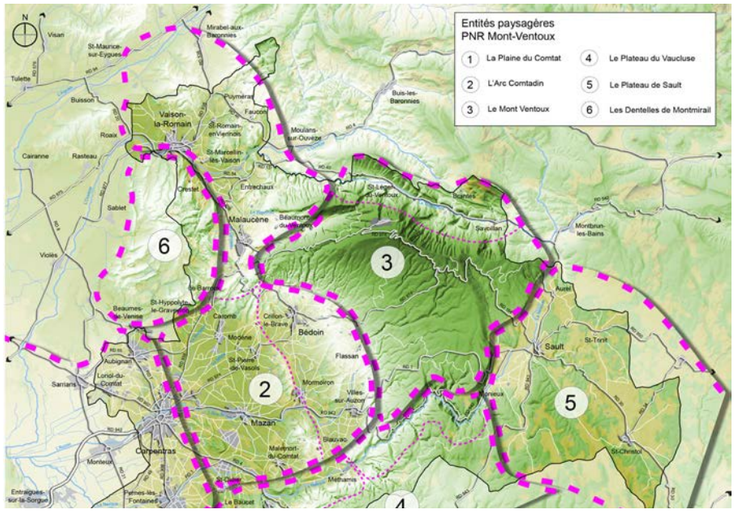

Patrimoine & paysage

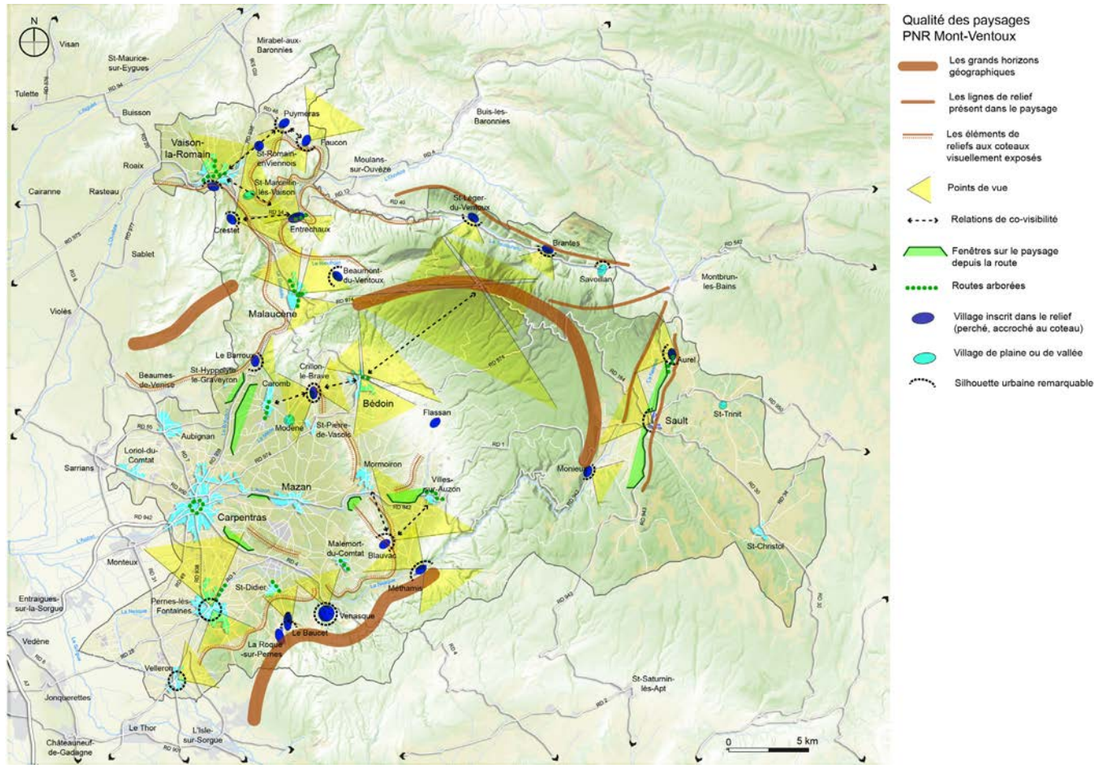

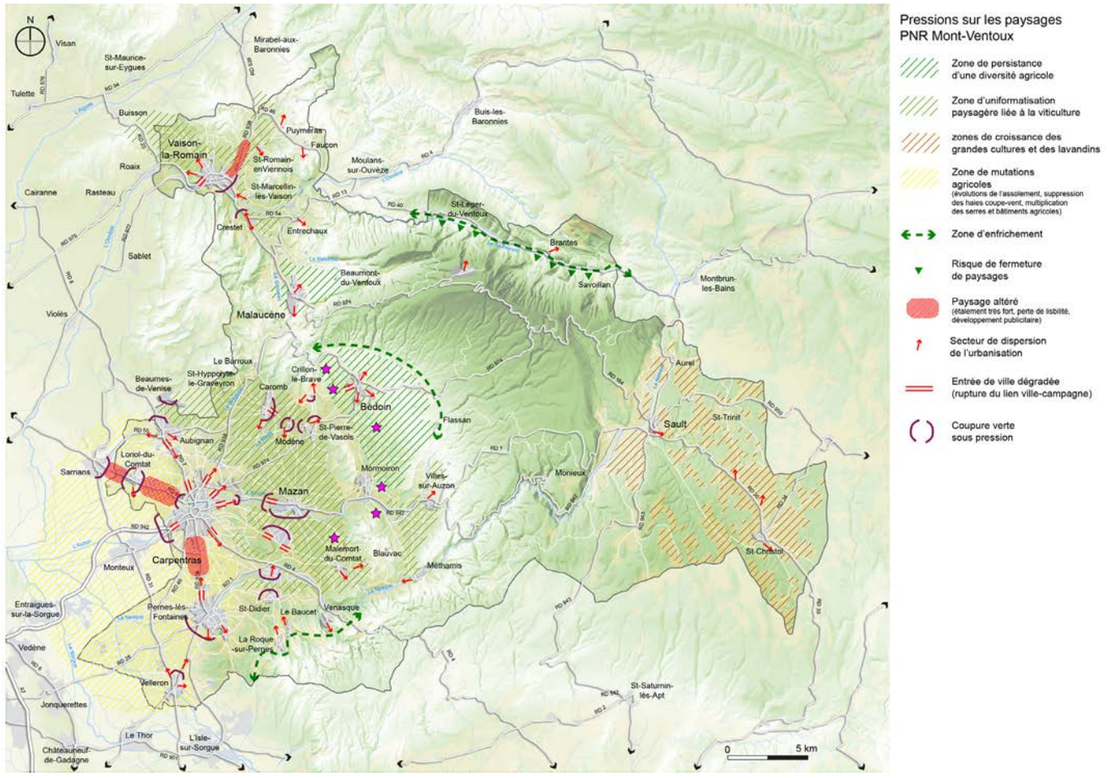

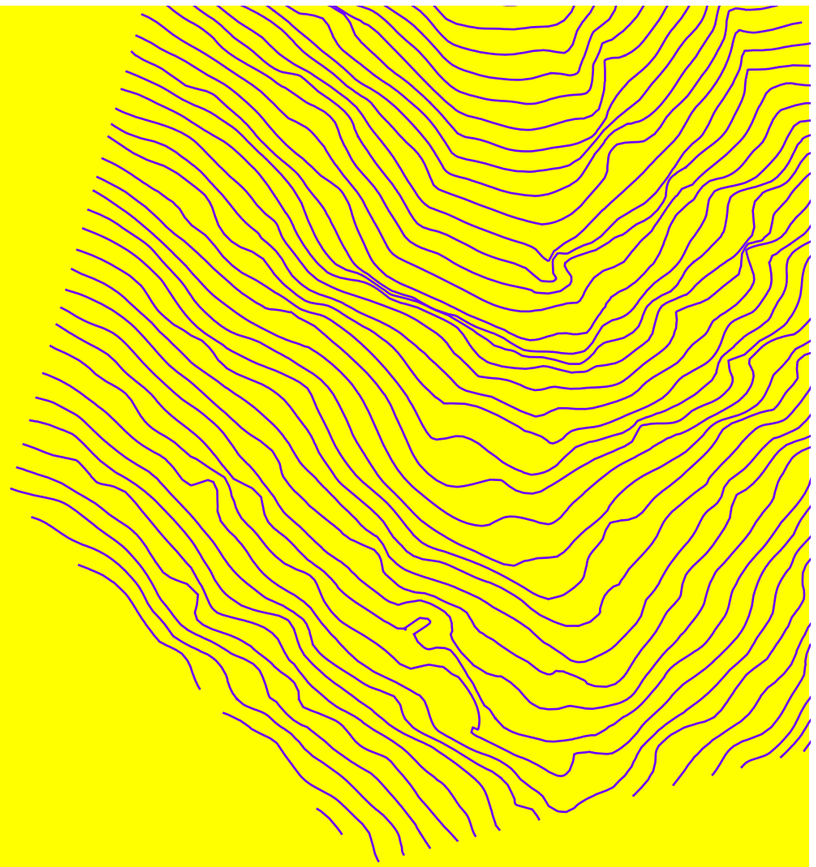

Prospective
& stratégie

Équipe : Julien Laborde (mandataire), Sonia Fontaine
Maîtrise d'ouvrage : SM du PNR du Vexin français
Dates : 2019 - 2020

REDÉCOUVRIR LES PAYSAGES DU VEXIN FRANÇAIS (95)

Objectifs

Avant de n'entamer la révision de sa charte, le PNR du Vexin français souhaite éditer une exposition sur ses paysages, dans un objectif de dialogue territorial avec les élus, habitants et acteurs du Parc.

Plus vaste site inscrit Français, le paysage a toujours été, pour le Parc, une entrée forte de ses actions, notamment le Parc a soutenu la rédaction de charte architecturale et paysagère pour chacune de ses communes membres. Cette exposition doit donc permettre à chacun de s'acculturer avec ces notions. La mission s'apparente alors à un diagnostic issu de l'Atlas des Paysages du Val d'Oise.

Démarche & Résultats

Le Vexin français est composé de paysages de plateaux très ouverts rythmés par la présence de vallées très encaissées. Cette succession définit les unités paysagères.

L'exposition s'introduit par une mise en récit du territoire, c'est-à-dire une approche historique permettant de retracer la fabrication et l'évolution des paysages.

Elle retrace ensuite les composantes actuelles des paysages et les grandes dynamiques associées, avant d'analyser, unité par unité, les structures paysagères et les enjeux spécifiques.

L'exposition se conclut par trois défis territoriaux qui vont modifier les paysages à l'avenir. Que ce soit la production d'un urbanisme plus vertueux, la lutte contre le chute de la biodiversité et le réchauffement climatique ou la production d'un territoire plus frugal, chacune de ces entrées définissent les conditions d'acceptabilité paysagère des réponses à ces problématiques.

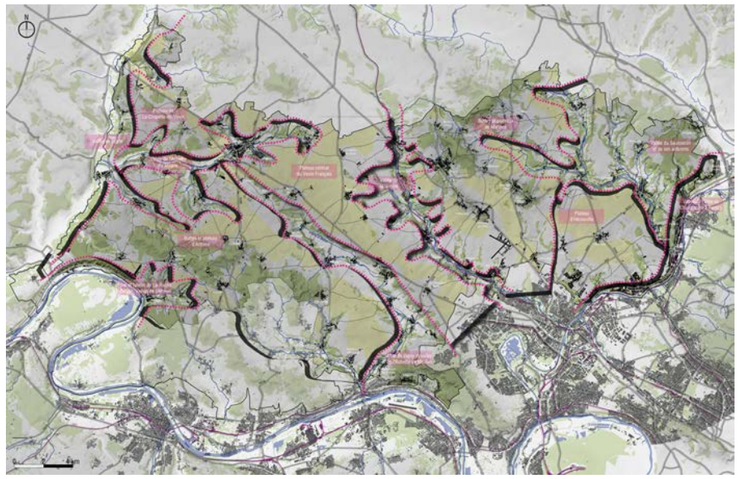

Prospective & stratégie

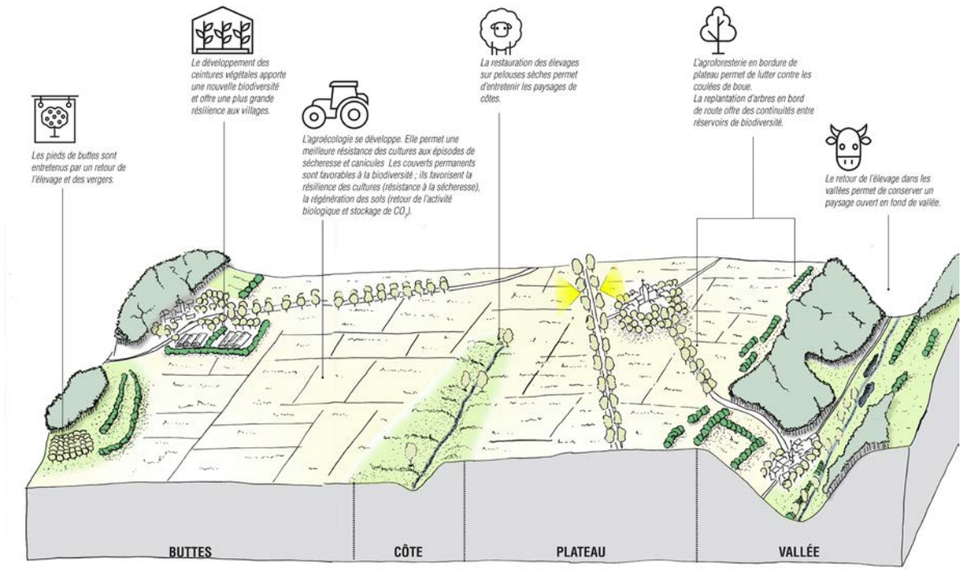

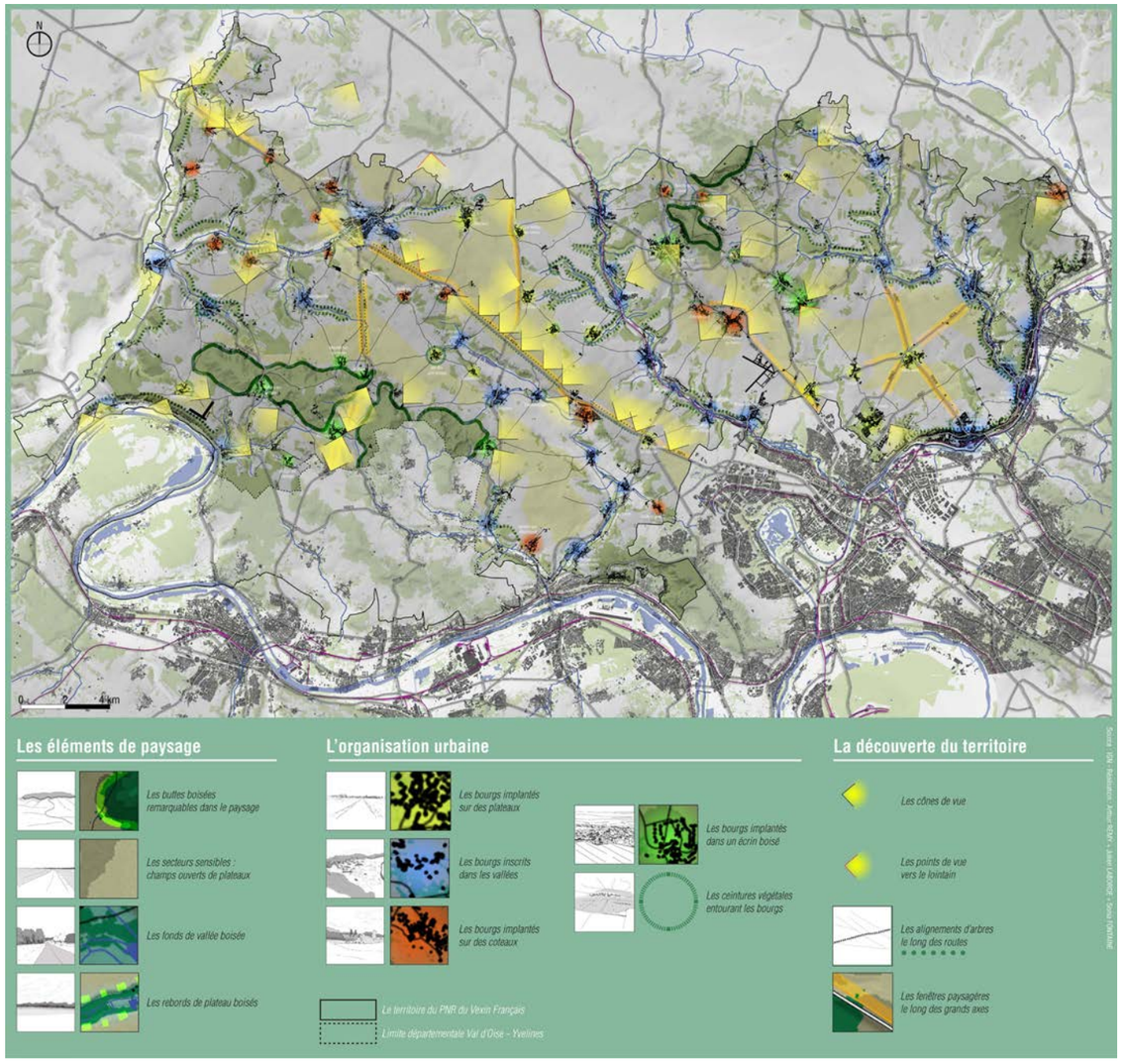

Arthur REMY - Urbanisme & Grand Paysage
www.arthur-remy.fr

Équipe : ARGOS (mandataire) - CapHornier
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Petite Camargue
Dates : 2015 - 2016

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE PETITE CAMARGUE (30)

Objectifs

Comprise entre Nîmes et Montpellier et adossée au littoral méditerranéen, la Communauté de Communes de la Petite Camargue compte 5 communes. Incluse au dynamisme métropolitain de l'Arc Méditerranéen, elle n'a jamais précisé son projet de territoire.

En parallèle d'une étude de mutualisation des services, cette étude doit permettre l'expression d'un projet politique pour le développement du territoire. En toile de fond, se dessinent les modalités de gouvernance du territoire et des possibles rapprochements avec les Communautés de Communes ou d'Agglomération voisines.

Démarche & Résultats

L'état des lieux et l'analyse AFOM permettent de définir des enjeux croisant développement du territoire et préservation de ses ressources naturelles, agricoles et paysagères. Il apparaît que la Petite Camargue profite d'une croissance démographique ayant entraîné une croissance des bourgs et de leur urbanisation. Espace d'arrière pays et à défaut d'une filière bien structurée, la Petite Camargue subit la pression touristique vers le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes, sans en tirer profit. Marquée par les Costières, la vigne, l'arboriculture ou encore les étangs du Charnier et du Scamandre, la Petite Camargue présente des paysages de qualité, dont certains sites sont inscrits ou classés.

Toutefois, un projet de territoire doit rester l'expression d'une vision à long terme formulée par les élus. Afin de faire émerger les enjeux, des ateliers sont mis en place. Véritables lieux de partage entre élus, ils permettent de créer les conditions de l'interconnaissance. La culture taurine, la spécificité de l'identité locale, sont autant d'enjeux immatériels qu'il convient de réapprécier au profit du projet de territoire.

La démarche de co- construction du projet

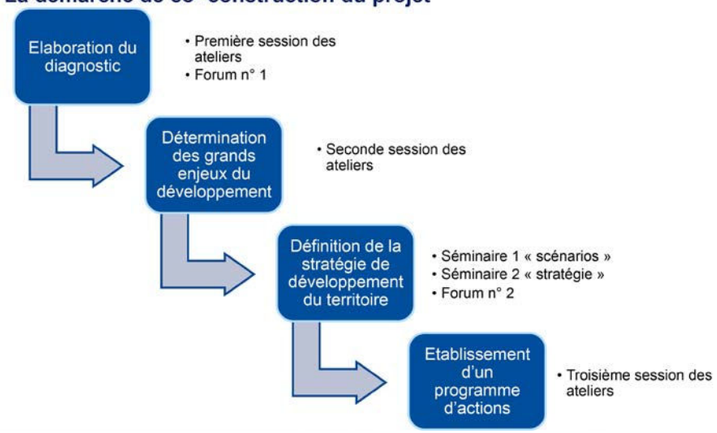

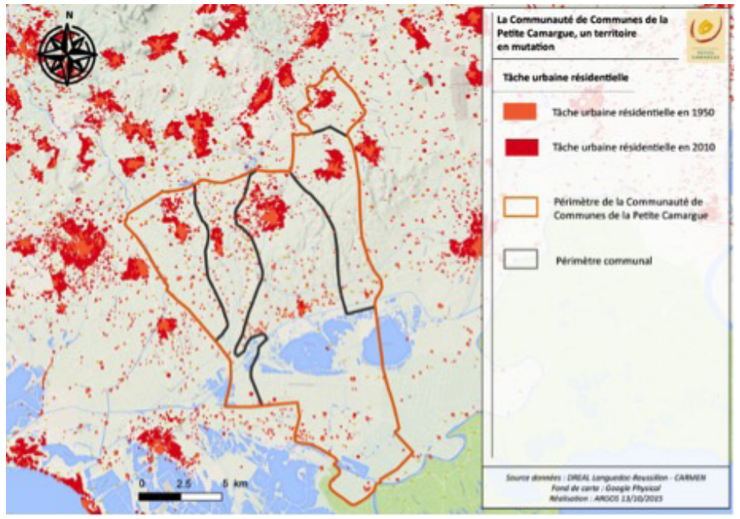

Prospective & stratégie

Arthur REMY - Urbanisme & Grand Paysage
www.arthur-remy.fr

Agence commanditaire : BigBang
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Brivadois
Dates : Avril à Sept. 2011 et de Mars à Juin 2012

Objectifs

L'étude prospective pour le développement du secteur sud-brivadois s'intéresse à un secteur compris entre Brioude (7000 habitants) et Vieille-Brioude (1200 habitants), correspondant à un plateau agricole à proximité de l'Allier. Le point de départ de cette étude est la construction d'un centre aqualudique intercommunal sur ce secteur. Les élus de la communauté de communes cherchent alors à avoir des réponses quant aux possibilités de développement sportif et ludique de ce secteur, tout en exploitant son potentiel touristique.

Démarche & Résultats

Le diagnostic nous permet de comprendre que ce secteur est un lieu d'interface de plusieurs entités : ville périurbaine, étendue agricole intensive, val d'Allier, paysage plus animé sur les coteaux. Tout concourt pour dire que ce secteur n'a pas le potentiel qualitatif pour accueillir des activités touristiques. L'enjeu du projet de territoire devient alors de qualifier ce secteur pour qu'il puisse intéresser à la fois des usagers locaux pour des vocations de loisirs, mais aussi des usagers extérieurs pour des vocations touristiques.

L'idée développée est de promouvoir des liens entre les différentes entités révélées par le diagnostic. Pour confirmer cette hypothèse, notre équipe propose trois scénarios correspondant chacun à un niveau d'ambition touristique associé. C'est aussi trois temps de mise en œuvre d'un projet global qui fera, à terme, appartenir le secteur à un territoire plus vaste comprenant urbain, campagne et paysage naturel.

ÉTUDE PROSPECTIVE POUR LE SECTEUR SUD-BRIVADOIS - BRIOUDE, VIEILLE-BRIOUDE (43)

TEMPS 1 : conforter le secteur en optimisant l'existant

TEMPS 2 : élargir le rayonnement du secteur au plateau agricole

TEMPS 3 : requalifier les liens entre les villes et la rivière

Aboutir à la construction d'un territoire qui met en connexion ses grandes composantes urbaines, agricoles et naturelles et les inscrit dans un grand paysage identitaire et fédérateur

AXE 1 : LES ACTIONS PRÉALABLES
1.1 Le Projet de paysage

Action 1 : Le bois du coteau de Cote-Rouge

POSITION DANS LA STRATÉGIE GLOBALE / OBJECTIFS DE L'ACTION

. Objectifs :
- Inscrire le Centre Aqualudique Intercommunal (CAI) **dans l'entité de paysage du Val d'Allier ;**
- Créer un effet de 'porte d'entrée' sur l'avenue de la Bageasse.

. Phasage : **Court terme** (CT) **- Moyen Terme** (MT)

. Mesures complémentaires / associées :
- Aménagement des tronçons de chemins manquants (n°7) ;
- Valorisation du site de l'aqueduc (n°22).

FAISABILITÉ / MISE EN ŒUVRE

. Superficie : **5 hectares**
. Coût d'objectif : **65 000 € HT** (fourniture et plantation de baliveaux), hors coût d'acquisition du foncier, de mise en œuvre et frais d'ingénierie
. Ratio utilisé : **1,30 € HT / m²**
. Enjeux environnementaux à intégrer : **Essences arborées propices à la mise en œuvre d'une biodiversité** (en concordance avec essences locales recensées au niveau des espaces naturels protégés et Natura 2000 à proximité) **- Restauration des continuités biologiques - Respecter les prescriptions des chartes Natura 2000 - Vérifier la nécessité d'une évaluation des incidences Natura 2000**
. Contraintes techniques spécifiques : **Prise en compte de la nature du sol - Gestion des eaux de ruissellement**

Schémas de principe / illustrations indicatives :

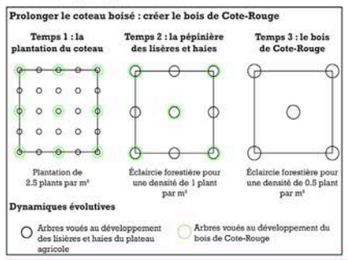

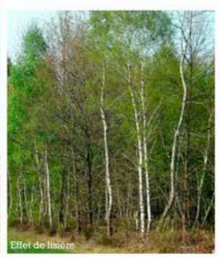

GOUVERNANCE ET CADRE OPÉRATIONNEL

. Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage potentielle : **Communauté de Communes du Brivadois** (CCB)
. Communes concernées : **Brioude & Vieille-Brioude**
. Parcelles concernées : **Cote-Rouge / Combe Franche**
. Classement actuel au PLU : **N / Ni / AUs / AUsi**
. État du foncier : **privé, prévoir acquisition**
. Partenaires à associer : **Propriétaires fonciers - Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne - ONF**
. Subventions éventuelles : **Conseil Général 43 (Direction de l'Espace Rural et du Développement Local) Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF) **/Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural** (LEADER)

PLAN DE PAYSAGE ET SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA BAGEASSE

Étude d'urbanisme pré-opérationnelle et prospective pour l'aménagement d'une zone comprenant le futur centre aqualudique intercommunal

PHASAGE

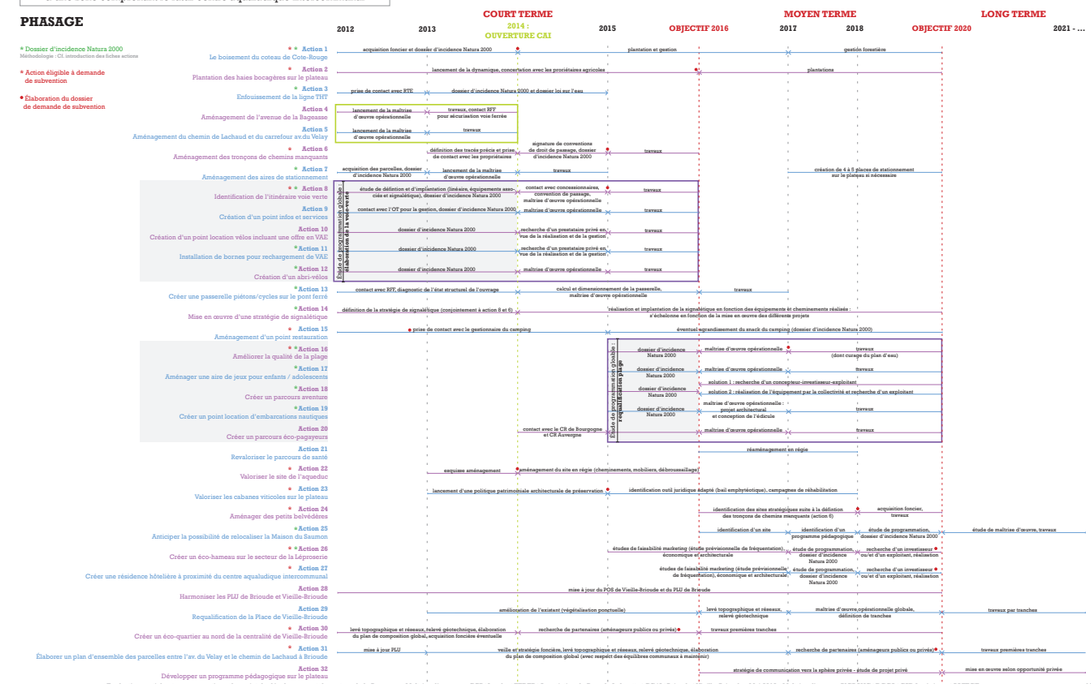

PLAN DE PAYSAGE ET SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA BAGEASSE

Étude d'urbanisme pré-opérationnelle et prospective pour l'aménagement d'une zone comprenant le futur centre aqualudique intercommunal

Maîtrise d'ouvrage
Communauté de Communes du Brivadois - 2 Place de Paris 43100 Brioude
Ville de Brioude - 2 Place Lafayette 43100 Brioude
Ville de Vieille-Brioude - Place de la croix des Prés 43100 Vieille-Brioude

Partenaires
FEDER - Leader - Association du Pays de Lafayette - Conseil Général 43

Maîtrise d'œuvre
BIGBANG, paysage et urbanisme - mandataire
DGCA, stratégie en développement touristique
CSD INGÉNIEURS, Conseil & Ingénierie de l'environnement et du développement durable
SAFEGE, bureau d'études VRD et économie de la construction

Mai 2012

Légende

OCCUPATION DU SOL
- Micro-paysages qualitatifs et identitaires, à préserver et à connecter
- Séquence du Val d'Allier à intégrer dans le projet global
- Plateau agricole à valoriser
- Secteurs de développement urbain potentiels

LES PÔLES DE CONCENTRATION DES PRATIQUES DE TOURISME ET DE LOISIRS
- Lachaud
- Bageasse
- Léproserie

LES MOYENS DE MISE EN RELATION
- Hypothèses d'itinéraire vélo-route voie verte
- Chemins de randonnée existants
- Chemins de randonnée à créer
- Passerelle sur pont ferré

LES ACTIVITÉS DE TOURISME ET DE LOISIRS
- Location d'embarcations nautiques
- Itinéraires cyclables
- Centre Aqualudique Intercommunal
- Cabanes viticoles
- Parcours aventure
- Abri / Location vélos
- Camping
- Parcours éco-pagayeurs
- Belvédères / points de vue
- Constructions à vocation hôtelière
- Points restauration
- Point info
- Itinéraires de randonnée
- Parking
- Programme pédagogique lié à l'agriculture
- Aire de jeux pour enfants/adolescents
- Bornes de rechargement pour vélos électriques
- Sécurisation voie ferrée

AXE 1
1. Le bois du coteau de Cote-Rouge
2. Plantation des haies bocagères sur le plateau
3. Enfouissement de la ligne THT
4. Aménagement de l'avenue de la Bageasse
5. Aménagement du chemin de Lachaud et du carrefour avdu Velay
6. Aménagement des tronçons de chemins manquants
7. Aménagement des aires de stationnement

AXE 2
8. Identification de l'itinéraire voie verte
9. Création d'un point infos et services
10. Création d'un point location vélos incluant une offre VAE
11. Installation de bornes pour rechargement de VAE
12. Création d'un abri-vélos
13. Créer une passerelle piétons/cycles sur le pont ferré
14. Aménagement d'un point restauration (restauration snack camping)
15. Améliorer la qualité de la plage
16. Aménager une aire de jeux pour enfants / adolescents
17. Créer un parcours aventure
18. Créer un point location d'embarcations nautiques
19. Créer un parcours éco-pagayeurs
20. Revaloriser le parcours de santé
21. Valoriser le site de l'aqueduc
22. Valoriser les cabanes viticoles sur le plateau
23. Aménager des petits belvédères
24. Anticiper la possibilité de relocaliser la Maison du Saumon
25. Créer un éco-hameau sur le secteur de la Léproserie
26. Créer une résidence hôtelière à proximité du centre aqualudique
27. Requalification de la Place de Vieille-Brioude
28. Créer un éco-quartier au nord de la centralité de Vieille-Brioude
29. Élaborer un plan d'ensemble des parcelles entre l'av du Velay et le chemin de Lachaud, à Brioude

AXE 3
30. Développer un programme pédagogique sur le plateau

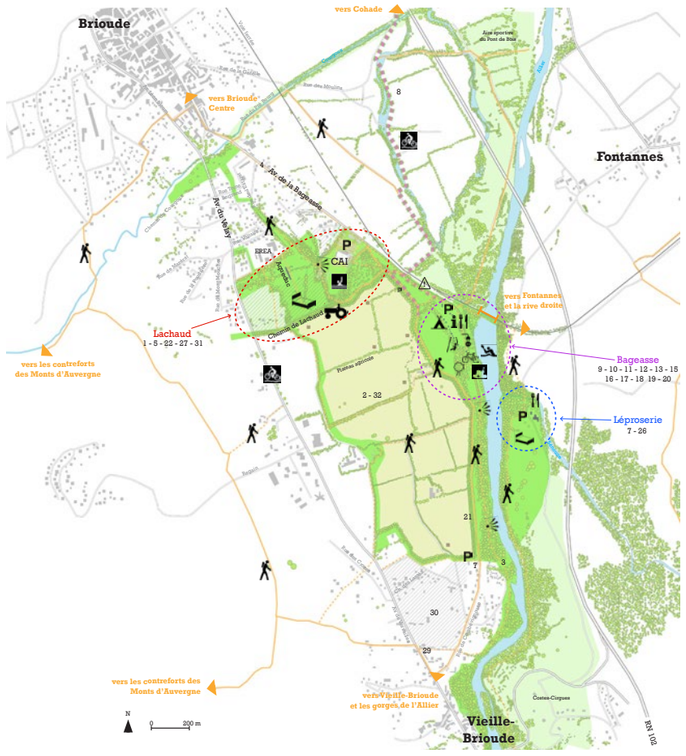

Agence commanditaire : Marc Verdier
Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général des Vosges
Dates : Janv. à Mai 2009

DIAGNOSTIC PAYSAGER DES ROUTES TOURISTIQUES VOSGIENNES (88)

Objectifs

L'étude sur le paysage des routes touristiques vosgiennes est un vaste diagnostic des paysages traversés par 18 axes structurants et itinéraires pittoresques identifiés par le Département des Vosges. Il s'agit de caractériser les atouts et les faiblesses de ces routes empruntées fréquemment par les touristes. À terme, l'idée est de proposer un programme d'actions à court, moyen et long terme en vue de rendre la perception des paysages depuis la route plus qualitative, dans un souci de promotion touristique.

Démarche & Résultats

Le Département des Vosges présente une diversité importante de paysages, entre plaine et moyenne montagne. Avant d'identifier les perceptions sur le terrain, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les relations entretenues entre la route et les paysages. Les relations qu'entretiennent la route et la géographie sont, dans ce cadre, primordiales.

Deux entrées d'analyse ont été retenues. L'approche géographique permet de restituer les observations du terrain. Elle caractérise les paysages traversés (ouverture, fermeture, traversée urbaine, route de coteau, de plaine etc.). Elle indique localement les points noirs, les endroits où une action est envisageable.

L'approche thématique permet de confronter les différentes observations de terrain. Il s'agit de définir des données communes à tous les axes et itinéraires, comme les tracés, les profils, les abords, les ouvrages, le mobilier, les monuments, les traversées de villages et de bourgs, les carrefours et les points de vue.

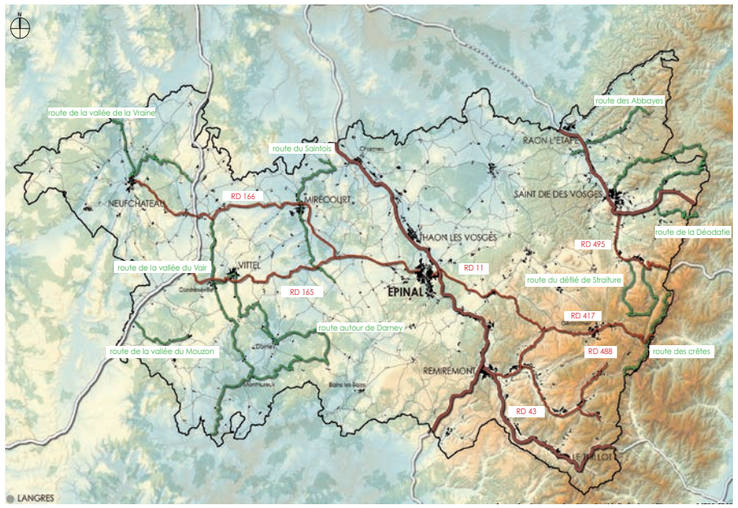

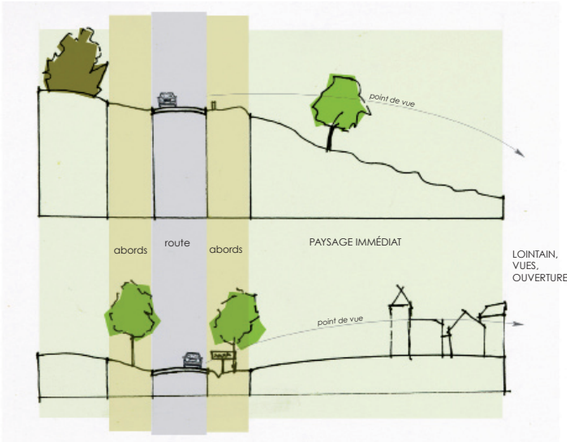

Prospective & stratégie

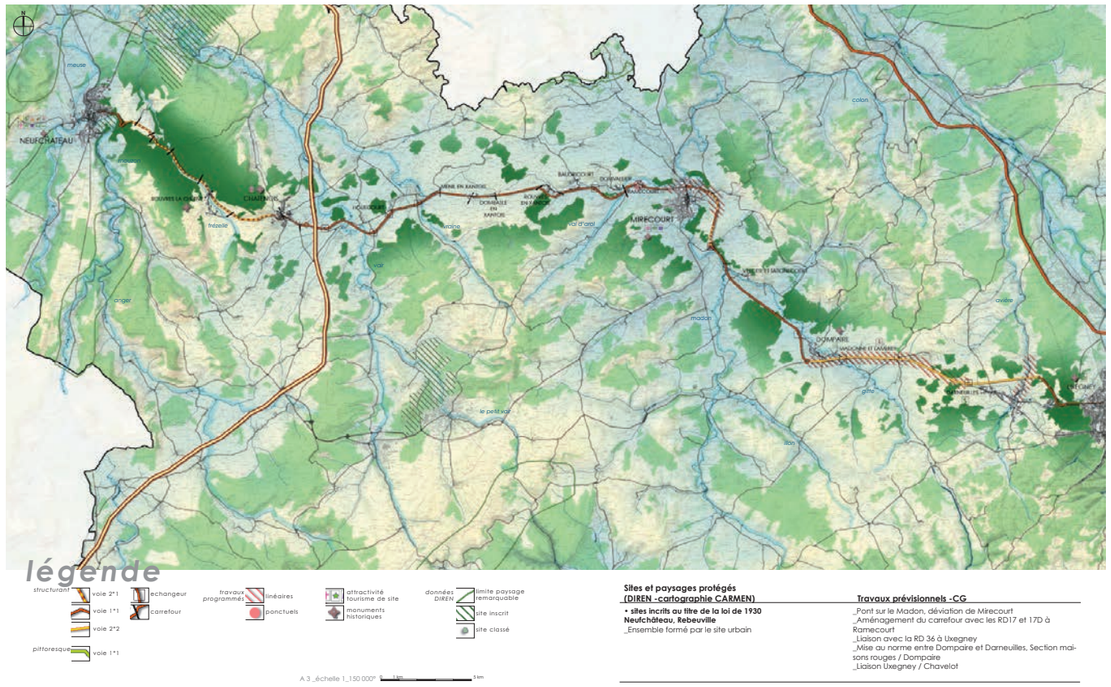

itinéraire RD 164-RD 3 _ route de la vallée de la Meuse

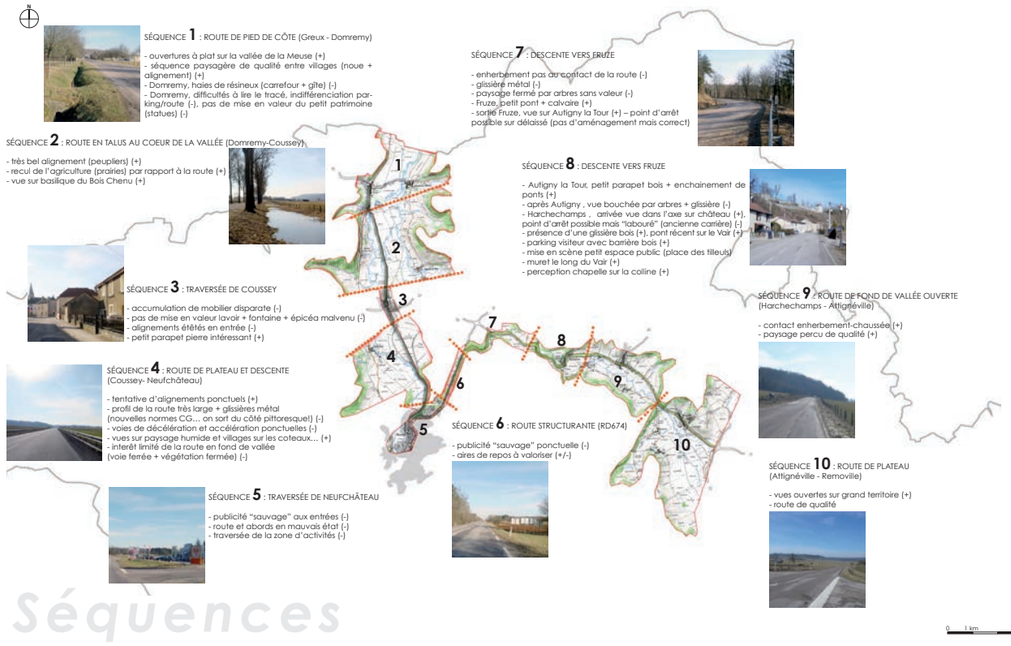

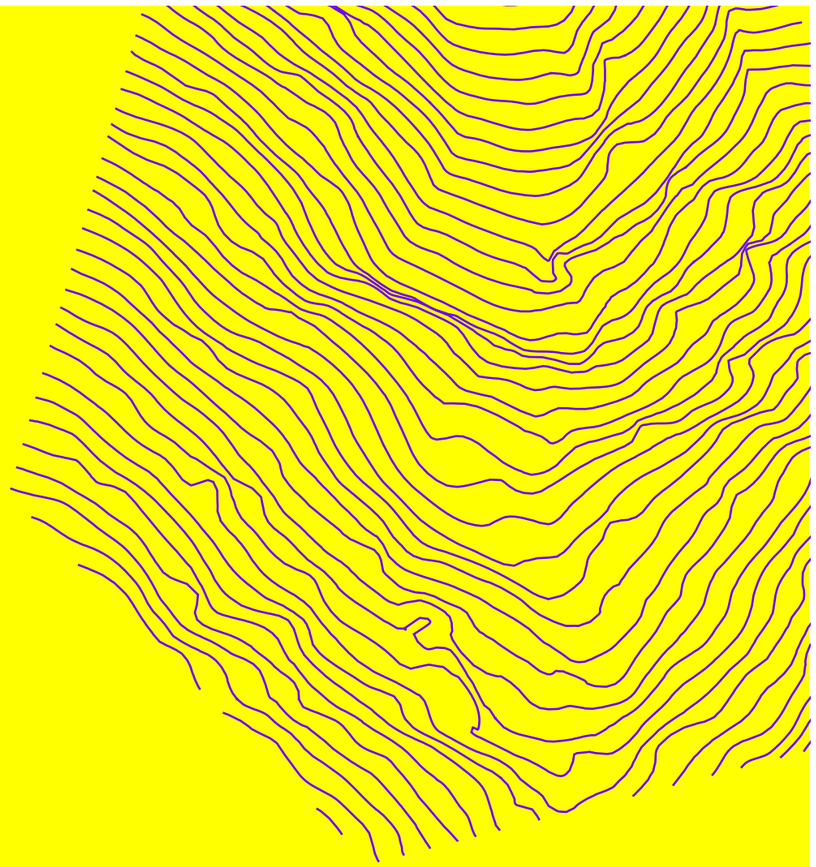

Programmation
urbaine

Équipe : Mandataire de l'équipe | Atelier du Bocal, Atelier SCA
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Broût-Vernet
Dates : 2022 - 2023

PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE, FOURNOLS (63)

Objectifs

Commune rurale d'un peu plus de 300 habitants, Fournols dispose d'un cœur de bourg marqué par quelques commerces et services de proximité (école, médiathèque). La commune dispose également d'une fromagerie et d'un centre de vacances, formant deux autres polarités à l'échelle communale. Ces éléments composent une vitalité certaine dans un contexte rural, assez enclavé du Livradois.

Afin de valoriser cette vitalité, l'objectif de cette mission est de construire un programme d'actions visant à offrir un cadre global et cohérent d'aménagement des espaces publics et des bâtiments appartenant à la commune.

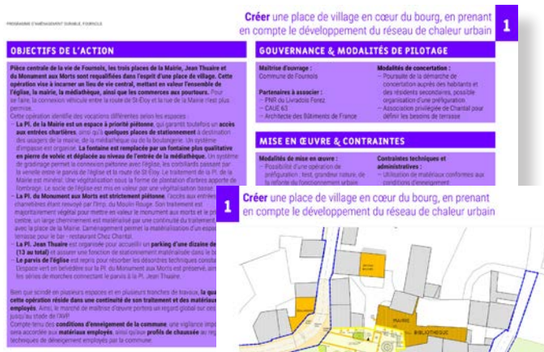

Créer une place de village en cœur du bourg, en prenant en compte le développement du réseau de chaleur urbain

1

OBJECTIFS DE L'ACTION

GOUVERNANCE & MODALITÉS DE PILOTAGE

MISE EN ŒUVRE & CONTRAINTES

Créer une place de village en cœur du bourg, en prenant en compte le développement du réseau de chaleur urbain

1

Démarche & Résultats

À travers l'expression d'un schéma des invariants, le diagnostic a mis en évidence l'opportunité du renforcement de la polarité du bourg comme pièce principale de la commune.
Les opportunités immobilières de la commune ont été interrogés en lien avec le besoin des acteurs locaux : la cure accueille à terme des logements, ainsi qu'un local artisanal, le R+1 de la mairie, des locaux associatifs.

Plusieurs scénarios portant sur l'avenir des places du cœur du bourg ont été proposés. Ces scénarios se sont essentiellement concentrés sur les usages que pouvaient développer, à terme, ces espaces public. Par la suite, le scénario préférentiel a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour garantir une traduction opérationnelle.

Au final, le programme d'action est structuré autour de six actions faisant l'objet de déclinaisons en fiche. Un échéancier récapitulatif a également été élaboré pour accompagner les élus dans le passage à l'opérationnel.

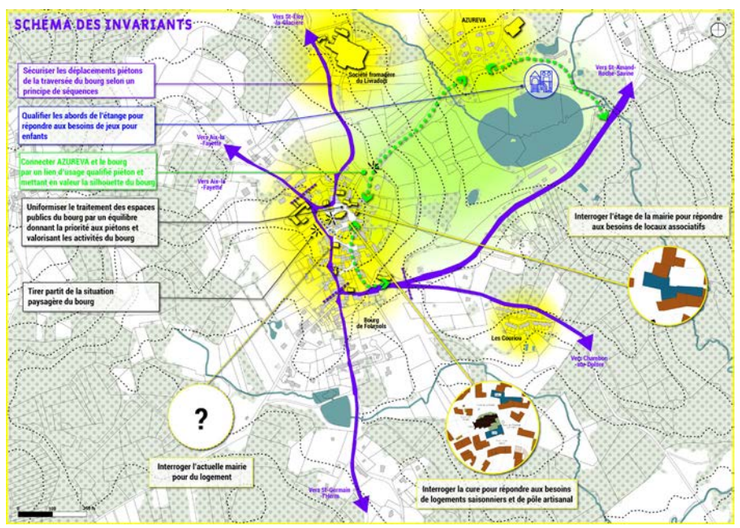

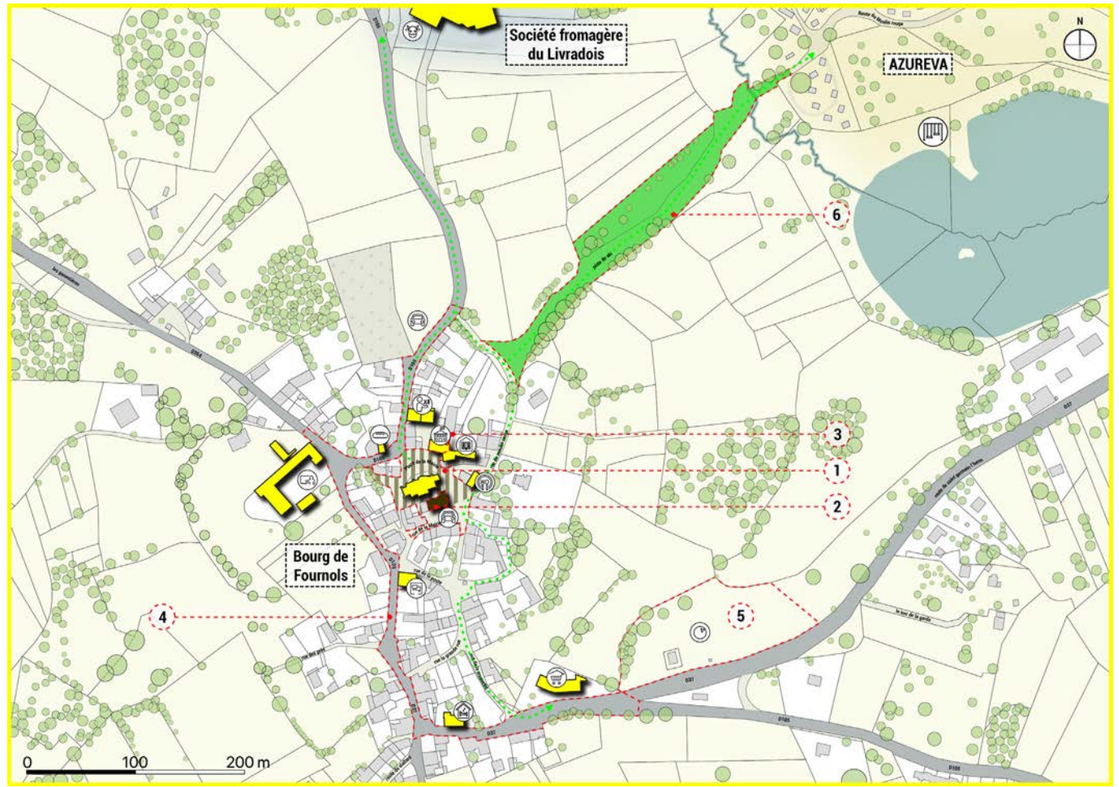

Équipe : Mandataire de l'équipe | CDHU
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Broût-Vernet
Dates : 2022 - 2023

ÉTUDE DE CENTRALITÉ DU CENTRE-BOURG DE BROÛT-VERNET (03)

Objectifs

Située à mi-chemin entre St-Pourçain-sur-Sioule et Gannat, Broût-Vernet est lauréate de deux dispositifs visant à la revitalisation du centre-bourg : Petite Ville de Demain et Reconquête des Centres-Bourgs et Centres-Villes de l'Allier. Par ailleurs, les élus ont de nombreux projets à faire valoir sur cette mandature. Cette mission vise donc à définir les conditions de mise en œuvre de ces projets, tout en garantissant l'expression d'une stratégie de revitalisation visant à apporter un cadrage global à l'ensemble de ces projets. Il s'agit enfin de décliner ces actions dans le cadre des dispositifs PVD et RCBCV qui ont leurs propres contraintes.

Démarche & Résultats

Le diagnostic a mis en évidence que le centre-bourg de Broût-Vernet répond à quatre profils. C'est un village rural caractériser par un patrimoine aujourd'hui peu mis en récit. C'est aussi un village de la proximité, disposant de services et d'équipements de rayonnement supracommunal et répondant aux besoins de ses habitants et de ses alentours. Mais c'est aussi un village dortoir dans une dynamique de périurbanisation.

À partir de ces éléments, la stratégie de revitalisation exprime de mettre en valeur les qualités du centre-bourg pour permettre des parcours résidentiels sur la commune, tout en s'appuyant sur des éléments différenciant comme élément d'attractivité.

Le programme d'actions permet une déclinaison de la stratégie, tout en garantissant l'opérationnalité des projets.

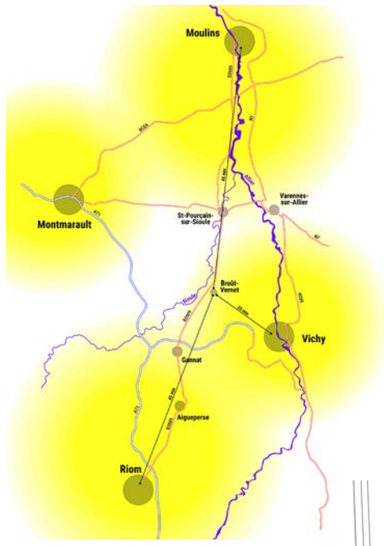

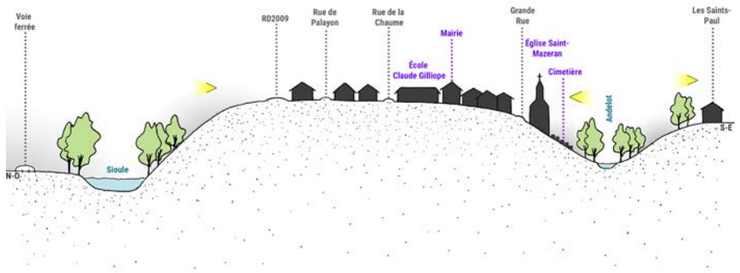

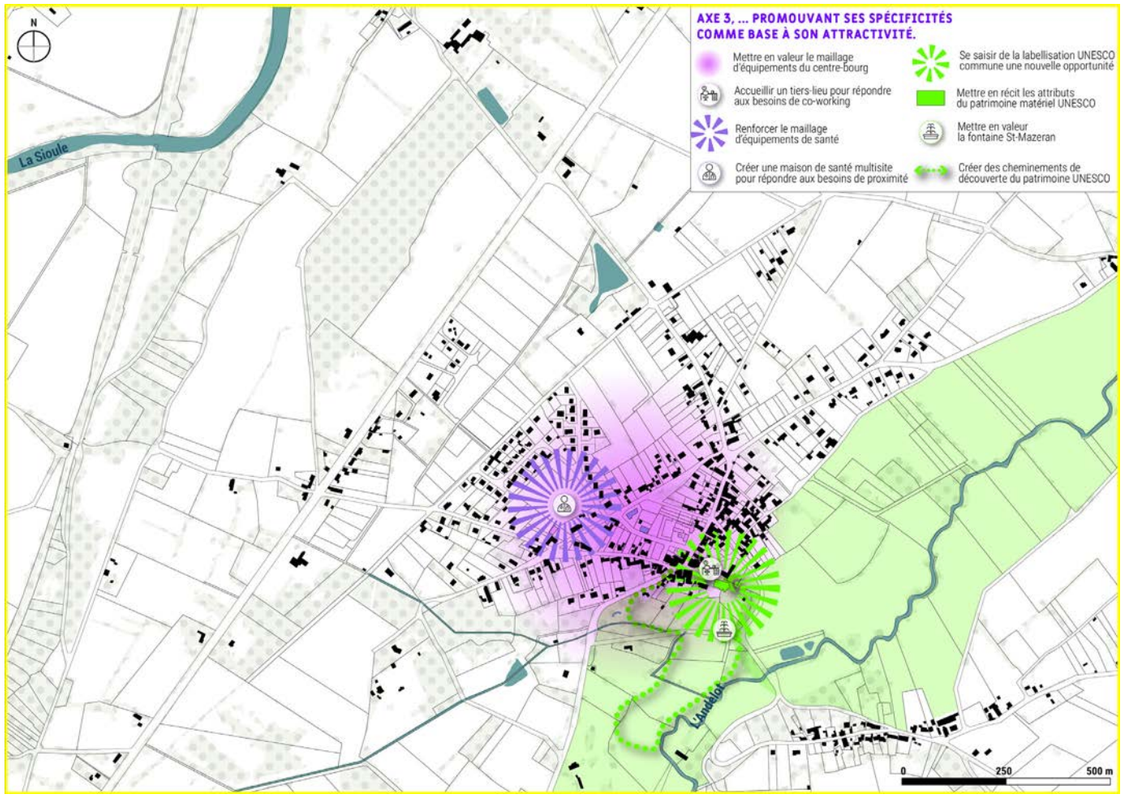

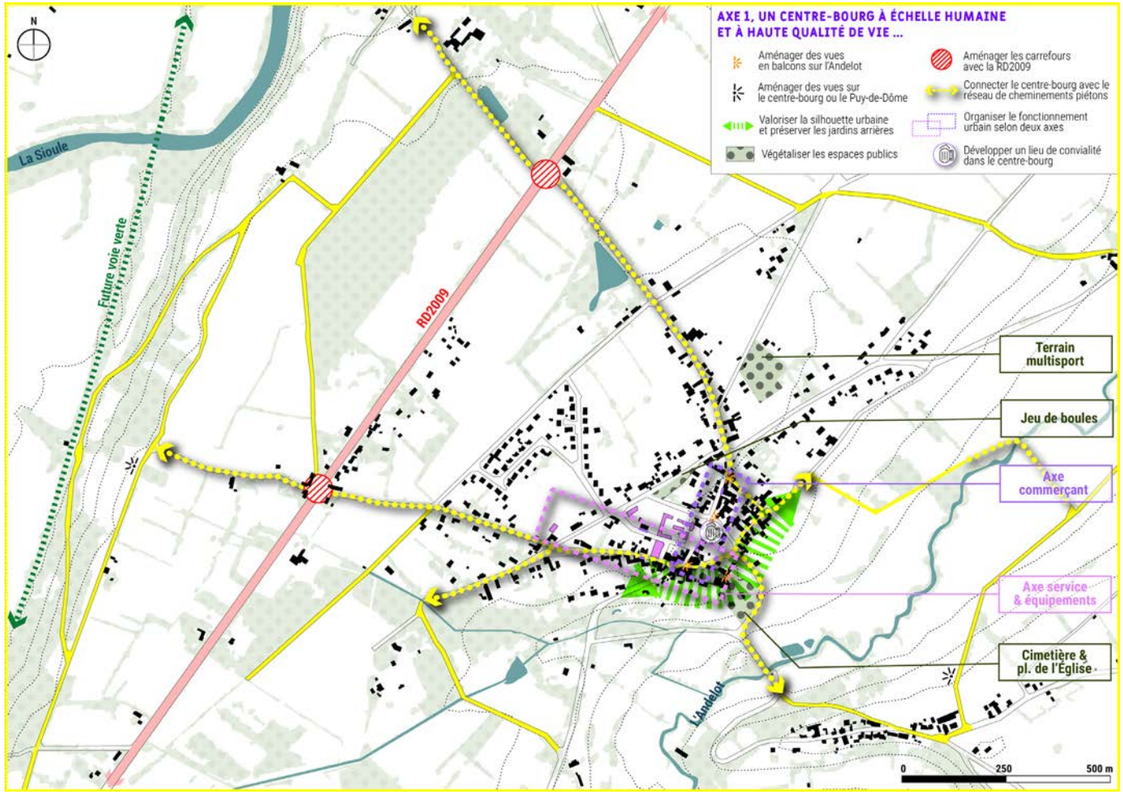

Équipe : Mandataire de l'équipe | Ici & Maintenant, Atelier Isshin, Ecometris et Xavier Arpino
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Courpière, CC Thiers, Dore, Montagne
Dates : 2022 - 2023

MISSION D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE COURPIÈRE (63)

Objectifs

Commune lauréate du programme national Petite Ville de Demain, Courpière est située dans le PNR du Livradois-Forez. Il y a un peu moins de 10 ans, le Parc lançait des études Habiter autrement les centre-bourg qui a depuis permis l'expression d'une politique nationale sur la revitalisation des centre-bourg. Cependant, l'étude à Courpière se concentrait sur un tiers ouest du centre-bourg historique. Il s'agit donc aujourd'hui d'actualiser ces éléments, et surtout d'étendre la réflexion sur l'ensemble du centre-bourg historique, en interaction avec sa commune, dans l'objectif de faire du centre-bourg de Courpière le bourg centre d'un bassin de vie élargit.

Démarche & Résultats

Courpière fait figure de situation archétypal pour une revitalisation de son centre-bourg. Sa dévitalisation s'exprime d'abord et avant tout par une forme de dévitalisation du territoire et de son économie industrielle. Répondre à la revitalisation du centre-bourg, c'est donc répondre, en partie, à la revitalisation du tissu économique, au côté d'une réflexion sur le devenir et la découverte du patrimoine du centre-bourg.

Parce qu'en effet, le centre-bourg historique de Courpière dispose d'une réelle qualité patrimoniale. Pour autant, cette qualité n'est pas bien appropriée par les habitants, qui n'en voit pas un élément de fierté. Cette absence d'incarnation est sûrement liée à l'absence de mise en valeur des espaces publics, qui aujourd'hui sont dégradés et n'évoquent pas une structuration urbaine au centre-bourg. Le projet urbain vise donc à reconquérir les espaces publics.

Au final, 11 actions transversales sont le support du programme d'actions de revitalisation.

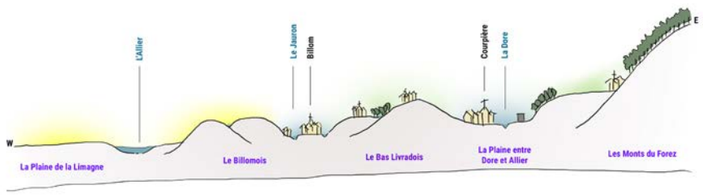

Programmation urbaine

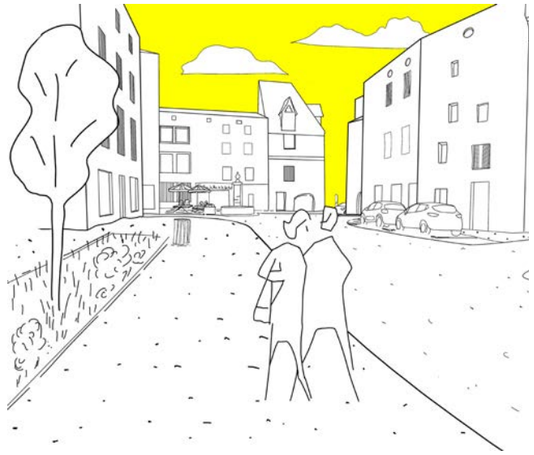

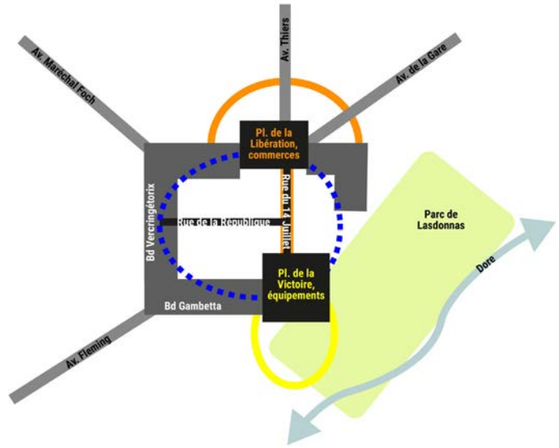

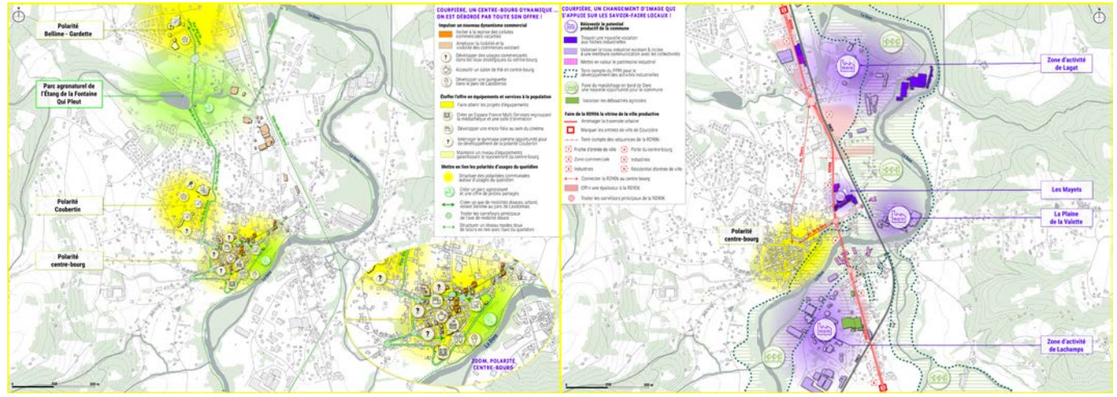

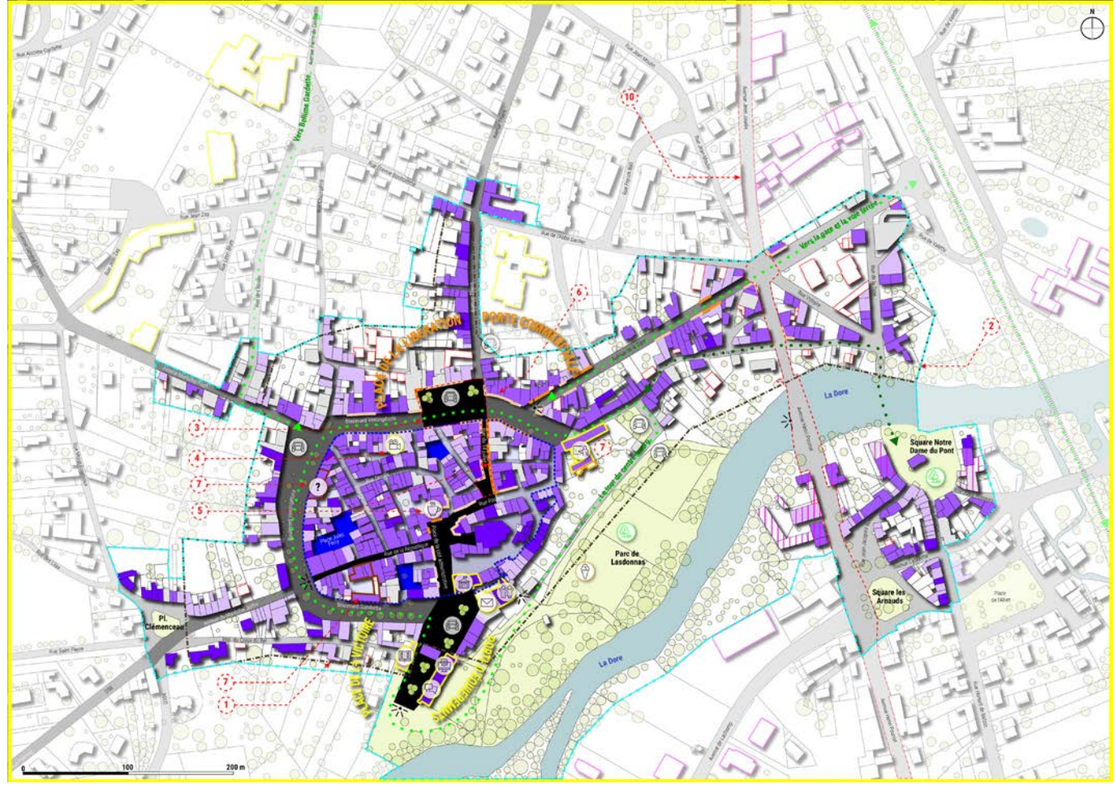

Équipe : Mandataire de l'équipe | CDHU, Atelier Wild Architecture
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Diou
Dates : 2021 - 2022

ÉTUDE DE RECONQUÊTE DU CENTRE-BOURG DE DIOU (03)

Objectifs

Commune rurale d'un peu plus de 1400 habitants, Diou est une commune vieillissante dont le tissu urbain présente des poches de vacance. Conscient de ces enjeux, les élus portent un projet de résidence à destination des personnes âgées en centre-bourg. Afin de motiver une demande de subvention au Département de l'Allier, cette étude de reconquête doit permettre de hiérarchiser les enjeux et d'apporter des réponses opérationnelles dans le cadre global d'un plan-guide.

Démarche & Résultats

Entre Loire et canal latéral à la Loire, le centre-bourg de Diou se caractérise par une morphologie de village rue. La Grande Rue, épine dorsale centrale, articule les nombreux commerces et équipements de proximité du centre-bourg. Parallèlement, des contres allées modes doux organisent un fonctionnement et permet de passer des ambiances végétales des arrières de jardin aux ambiances plus urbaines et minérales du centre-bourg. Le schéma des invariants permet de renforcer ce fonctionnement, tout en redonnant une qualité de vie au centre-bourg.

Le plan-guide reprend ces invariants pour décliner 16 actions spatialisées sur l'ensemble du centre-bourg. Parmi elles, les actions retenues au titre du dispositif départemental, localisées au cœur du centre-bourg, ont fait l'objet d'une déclinaison plus précise.

Une démarche de concertation a été organisée en parallèle de la mission. Elle s'est inscrite dans les grandes phases de la mission.

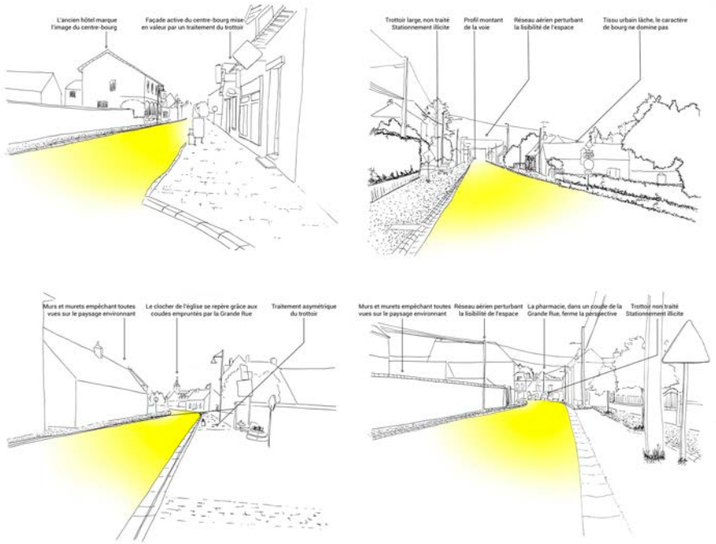

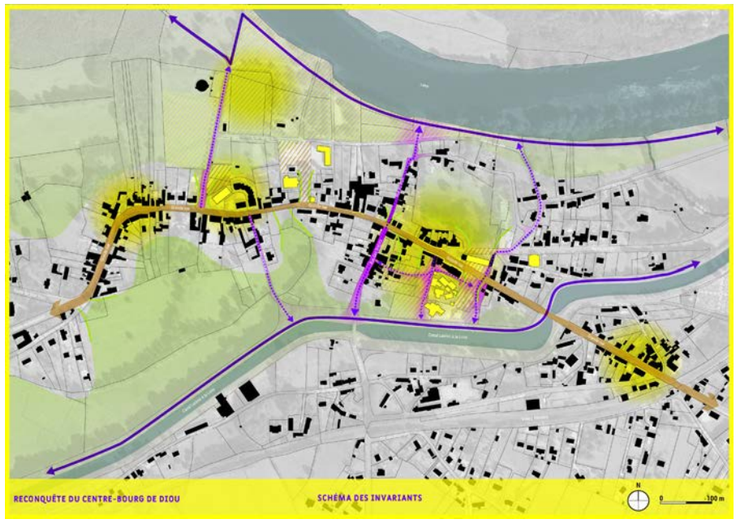

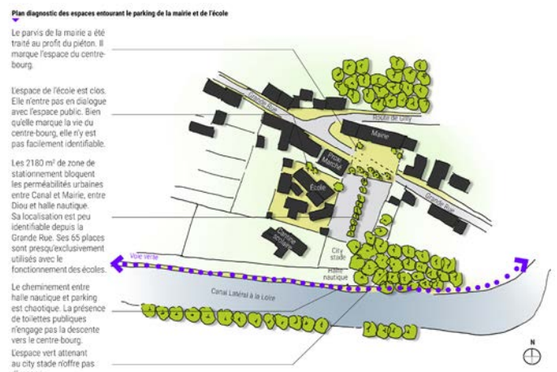

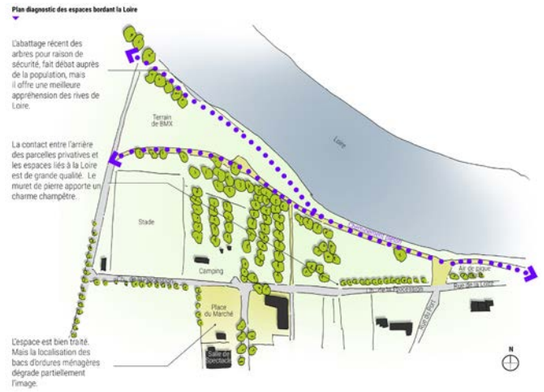

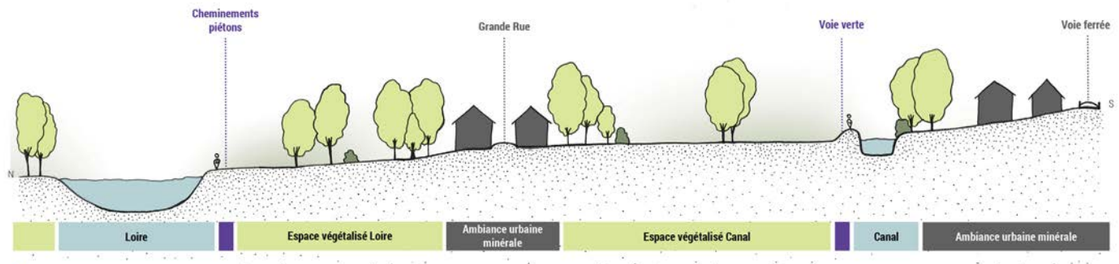

Coupe schématique de l'insertion du bâti dans le paysage communal

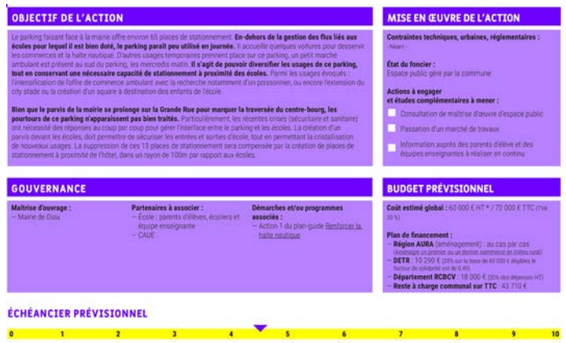

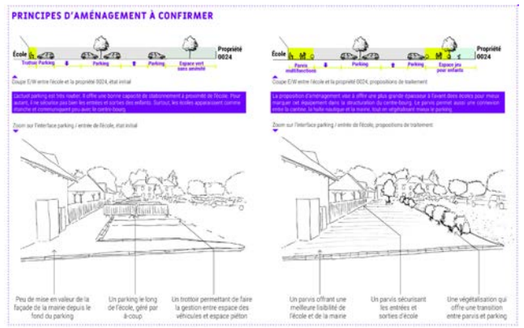

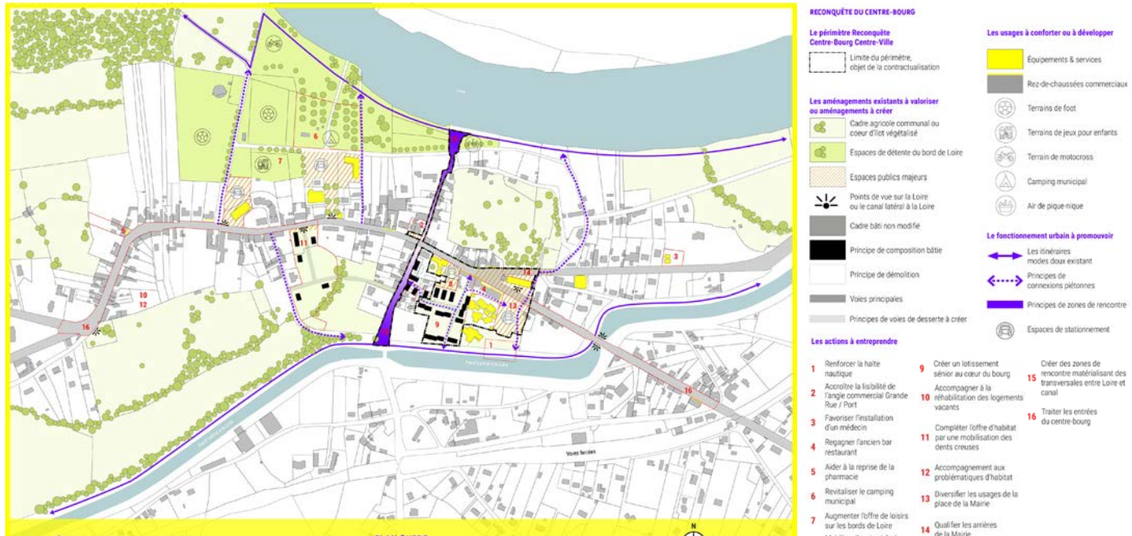

Équipe : Mandataire de l'équipe | Atelier du Bocal, Détry Lévy & Associés, INGETEC
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Monistrol-sur-Loire
Dates : 2020 - 2021

PROJET URBAIN & PAYSAGER DE LA PARTIE BASSE DU QUARTIER DU MONTEIL, MONISTROL-SUR-LOIRE (43)

Objectifs

Articulé par le Piat, le secteur du projet urbain et paysager est situé à l'intersection des polarités communales. Il se caractérise par six pièces urbaines pour lesquelles, la commune porte des projets à divers stades d'avancement. Particulièrement, la rue du Monteil doit faire l'objet d'une reprise des réseaux souterrains, nécessitant une réflexion sur l'aménagement de surface.

L'objectif de cette mission est de proposer une vision d'ensemble, cohérente, de long terme pour l'aménagement de ce secteur. Le schéma directeur doit imbriquer ces pièces urbaines entre-elles. Les fiches opérations en constituent les déclinaisons opérationnelles. Après leur définition, la mission porte également sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le recrutement de maître(s) d'œuvre.

Démarche & Résultats

Depuis toujours, Monistrol-sur-Loire s'est établi dans une relation singulière avec l'eau et les vallées. Situé sur un éperon rocheux, à la confluence entre le Piat et le St-Marcellin, le cœur historique évoque bien cette spécificité. Le secteur du projet urbain et paysager repose aussi sur cette logique ; il s'agit d'une vallée encaissée d'où se détache de nombreuses co-visibilités.

Dans le cadre de cette mission, il s'agit d'impulser une réflexion d'ensemble sur le secteur du projet urbain et paysager. Les scénarii proposés reposent sur des niveaux d'ambition contrastés, entre amélioration de l'existant et structuration d'un lieu.

Cette mission a vu également l'association des habitants à l'élaboration du diagnostic et du scénario de référence.

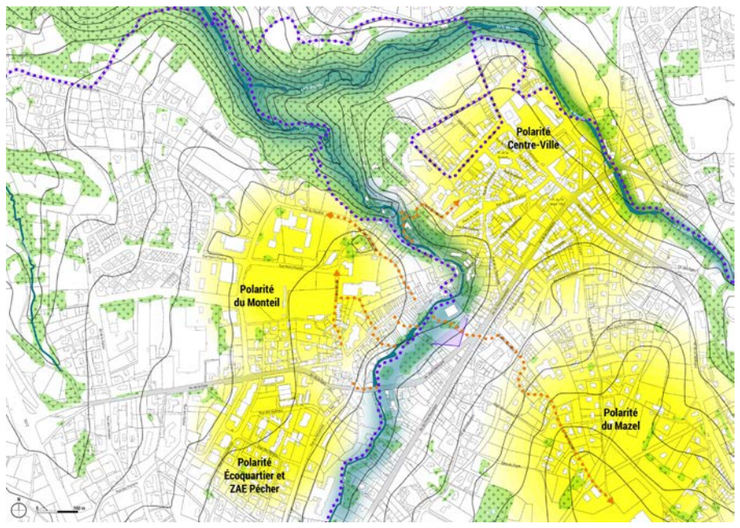

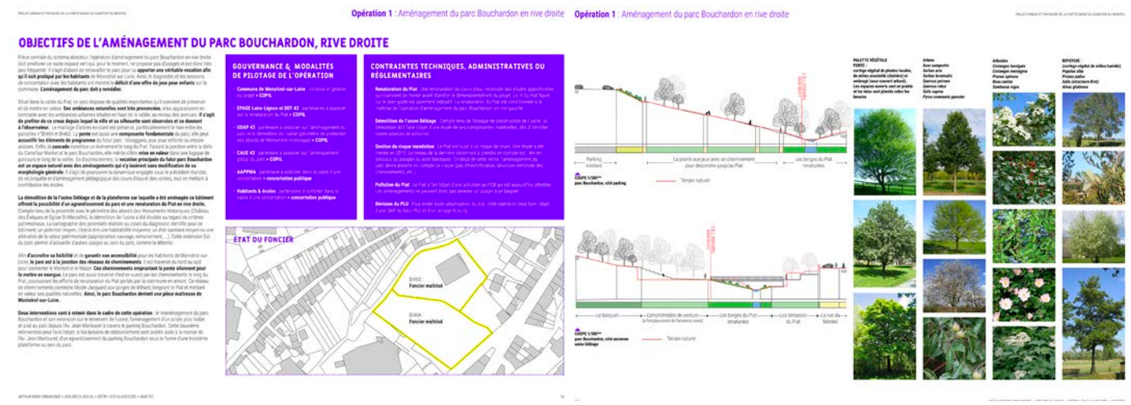

Équipe : Ici et Maintenant (mandataire)
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Vieille-Brioude
Dates : 2019 - 2020

ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA CRÉATION D'UN ÉCOQUARTIER - VIEILLE-BRIOUDE (43)

Objectifs

Dent creuse de 5 Ha à toute proximité du cœur de vie du bourg et du centre historique, le site des Lasses constitue une opportunité importante pour le développement résidentiel et urbain de la commune de Vieille-Brioude. Composée d'un peu plus de 1200 habitants, la commune lance cette étude de programmation après une phase de concertation auprès de la population.

Si l'idée d'un écoquartier est portée par les élus, cette concertation a permis d'asseoir le projet et d'exprimer une liste importante de besoin, dans un contexte de revitalisation du centre-bourg. L'étude vise donc à hiérarchiser et programmer les différentes composantes.

Démarche & Résultats

Conduite en binôme avec Benoît Charreyre, programmiste, cette étude a permis, à partir des éléments issus de la concertation confrontés à une analyse du contexte intercommunal, de dresser un programme théorique. Dans une situation particulièrement détendue, le programme fait le pari d'une niche, dont les attentes ne sont pas pour le moment exprimées sur le territoire. Malgré tout, l'étude préconise à la commune de développer une vision globale du développement durable, dont l'écoquartier serait une pièce pour accroître l'opportunité de l'émergence du futur quartier.

Dans un second temps, le programme théorique a été confronté aux réalités du site des Lasses, son paysage, son environnement urbain et sa situation foncière. Ainsi, la définition d'une charpente paysagère a permis de définir le cadre du futur écoquartier sur le site. Conduite en parallèle des négociations foncières, ce cadre a été décliné en plusieurs hypothèses de travail. Des schémas d'aménagement par zone ont été définis, confirmant la recevabilité du programme.

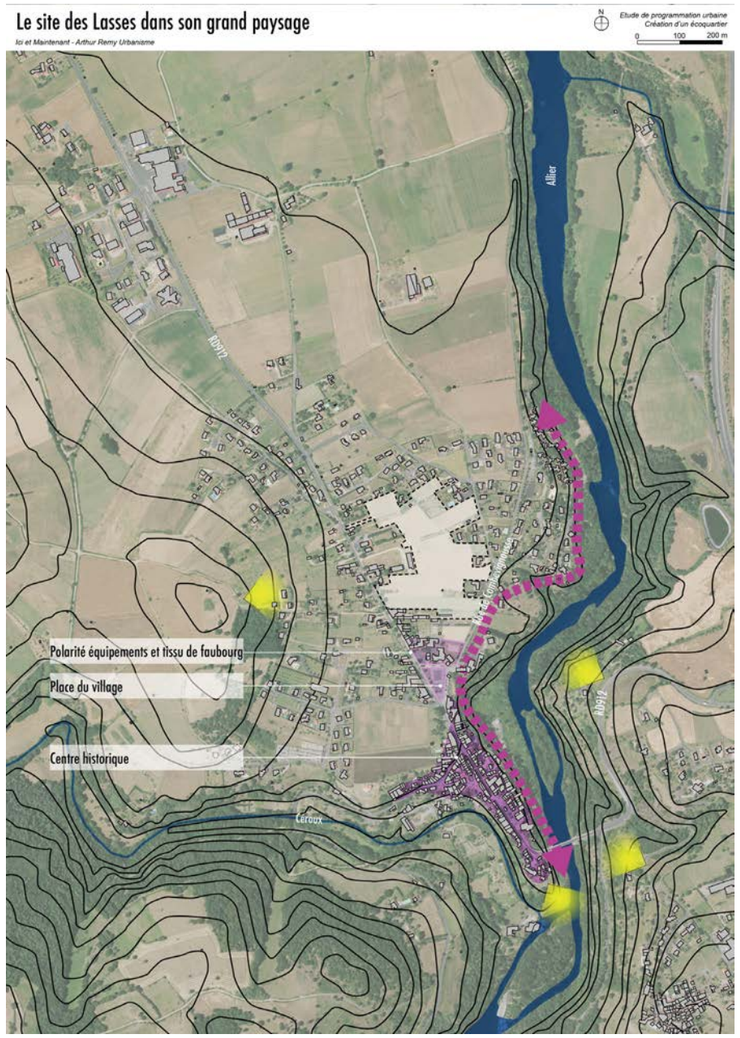

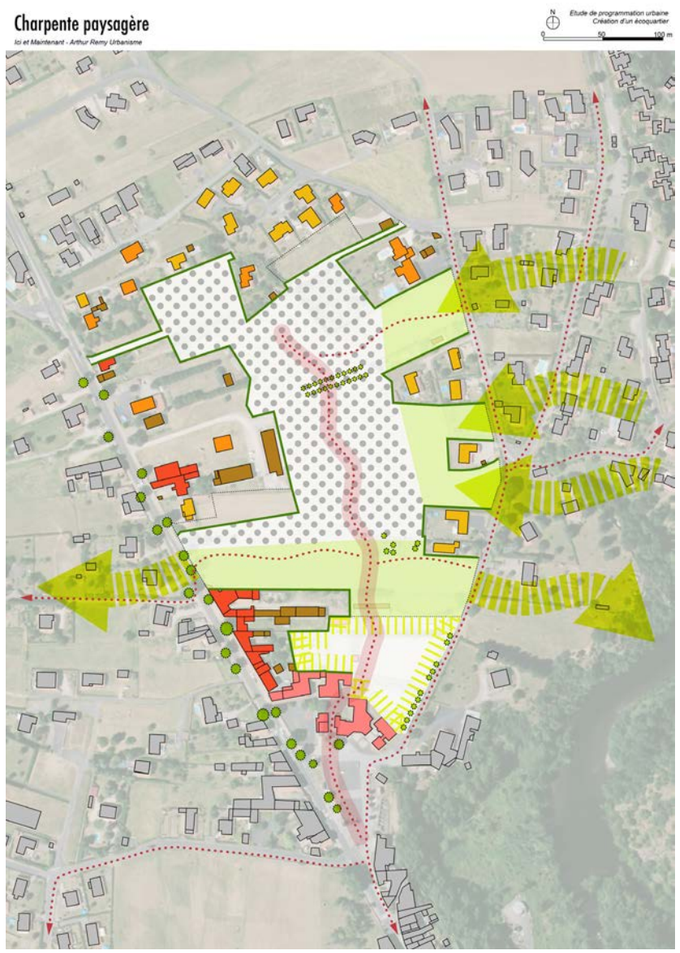

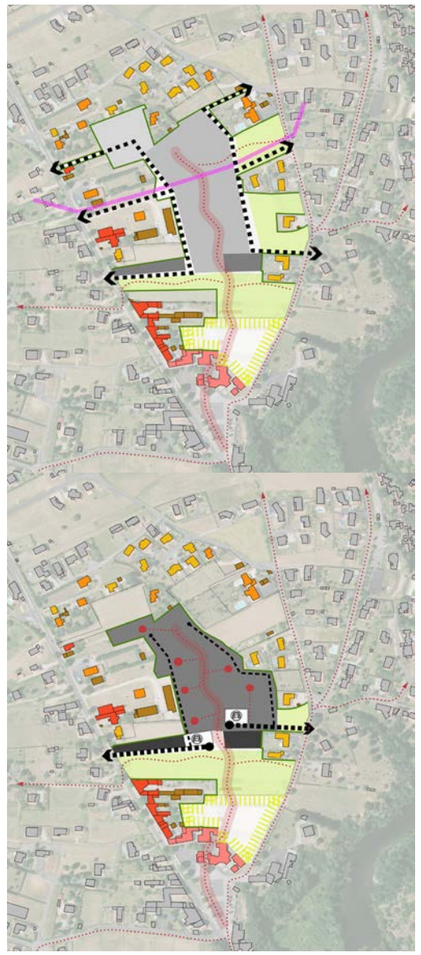

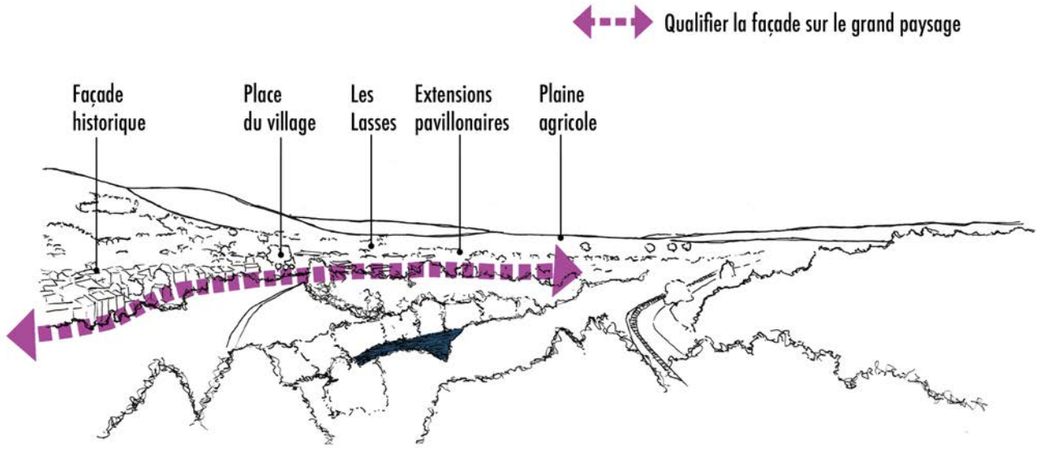

Équipe : Mandataire de l'équipe | Filigrane Programmation - Wild Architecture - INGETEC - DONATIVO
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Varennes-sur-Allier
Dates : 2019 - 2020

ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RECONQUÊTE DU CENTRE-BOURG - VARENNES-SUR-ALLIER (03)

Objectifs

Varennes-sur-Allier, 3630 habitants, joue un rôle structurant dans le territoire du Val d'Allier. Comprise à mi-chemin entre Vichy et Moulins, elle rayonne pour structurer un bassin de vie.

En 2015, la fermeture de la base aérienne a signé une forme de déprise du territoire communal, en entraînant la perte de 460 emplois. Si elle n'a pas été sans conséquence pour Varennes-sur-Allier, la commune a su rebondir et impulser une dynamique de projet.

Parallèlement, les élus se sont interrogés sur le devenir du centre-bourg. Si la RN7 et sa traversée a toujours été pour Varennes-sur-Allier et son centre-bourg une contrainte forte, la réalisation d'un déviation impulse des possibilités de changements et d'avenir.

Démarche & Résultats

Dans le cadre de cette démarche, il convient d'associer deux enjeux majeurs. D'abord, de garantir la transversalité de l'approche. La réflexion doit associer espaces publics, habitat, commerce, niveau de services et équipements, qualité de desserte.

Parallèlement à cette approche transversale, la mise en œuvre d'une concertation a permis d'engager un processus de décision horizontal. La question de la reconquête d'un centre-bourg pose nécessairement la question de ses usages et de son appropriation par les habitants. Plusieurs temps ont été organisés pour recueillir leurs attentes et souhaits. Un groupe de 9 habitants a également été associé à la définition du programme d'actions et du plan guide.

Un diagnostic qui passe également par la prise en compte d'échelles élargies

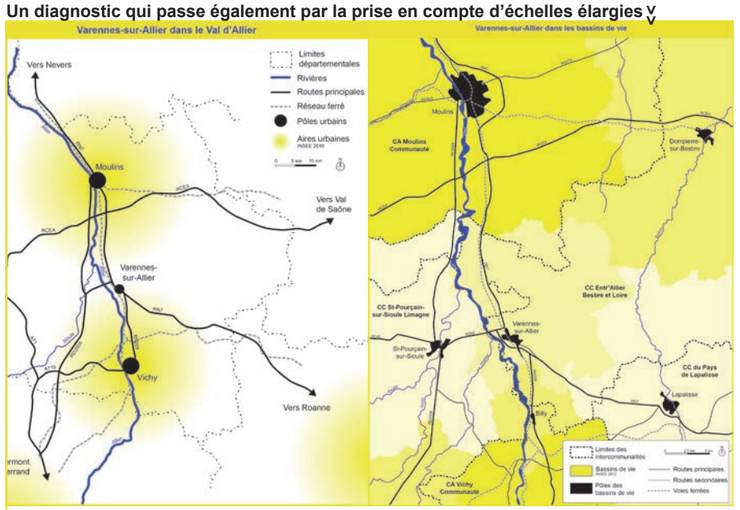

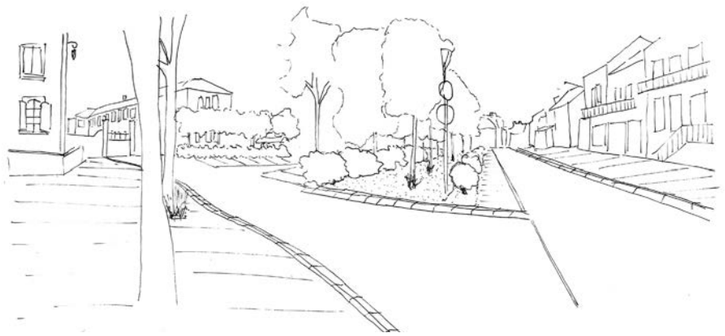

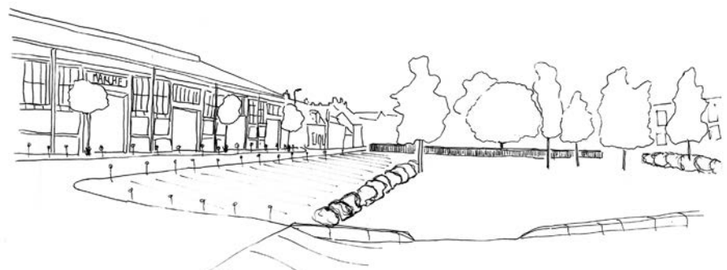

Vues dessinées sur les espaces publics du centre-bourg

Élus, habitans, techniciens, au coeur de la définition du projet de revitalisation

L'illustration du diagnostic pour rendre compte de la découverte du centre-bourg

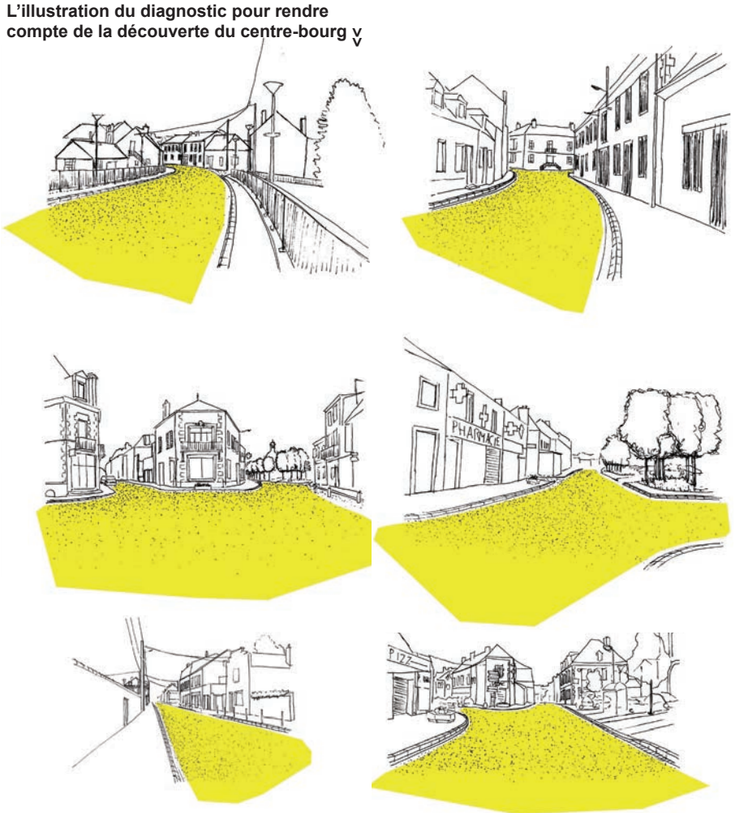

Le plan guide, traduire et spatialiser, dans le temps, les actions de revitalisation

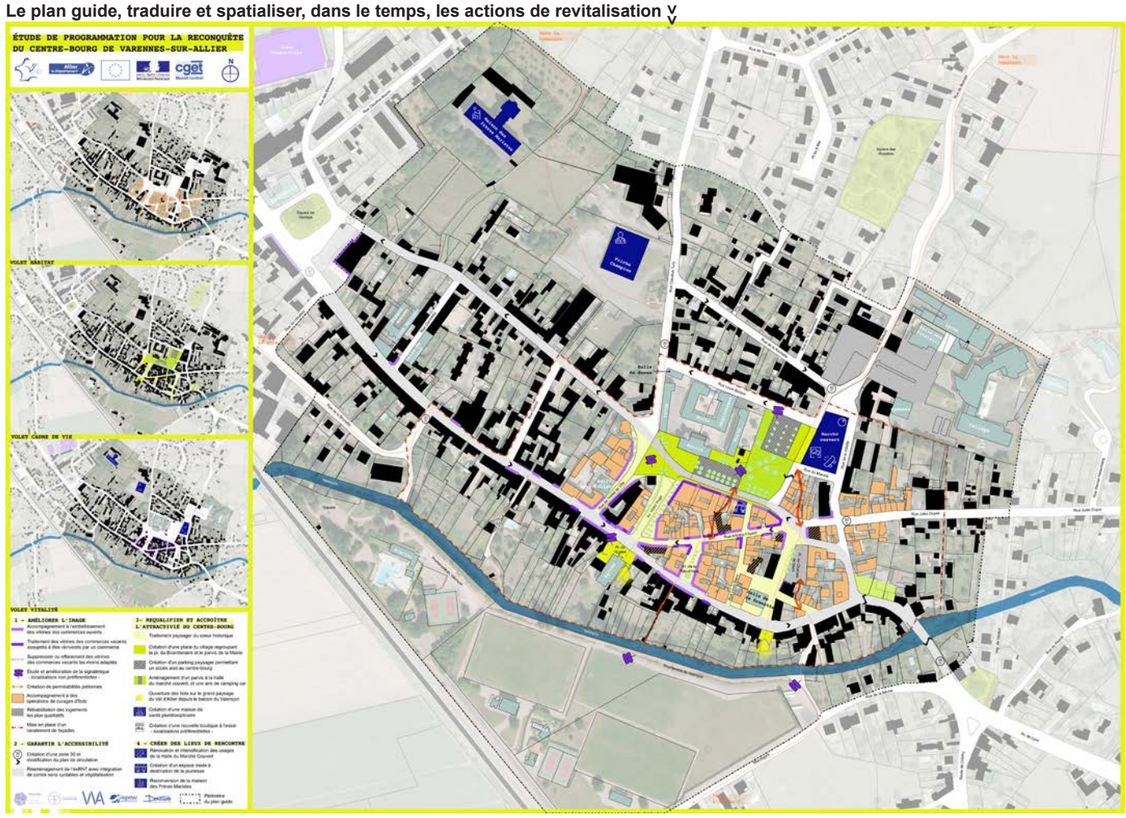

Équipe : Mandataire de l'équipe | Complémenterre - ADAGE Environnement
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Noisy-le-Grand
Dates : 2018 - 2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE POUR LA VALORISATION DE LA VALLÉE DE LA MARNE - NOISY-LE-GRAND (93)

Objectifs

Projets de Maille Horizon, du Clos d'Ambert, écoquartier de l'île de la Marne… la ville de Noisy-le-Grand est soumise à une pression forte de développement urbain. Située à mi-chemin de RER entre Paris et Marne-la-Vallée, accueillant demain, une gare du Grand Paris Express, Noisy-le-Grand est une commune pleinement intégrée dans la dynamique de la Métropole du Grand Paris.

Dans la poursuite des engagements de son PLU, Noisy-le-Grand souhaite affirmer et préserver un cadre paysager le long de la vallée de la Marne. Pour cela, elle souhaite se doter d'un schéma de cohérence et de valorisation, avec deux objectifs principaux : mieux articuler différentes pièces urbaines en cours de constitution sur ce secteur et offrir, le long de la Marne, un cadre propice à des loisirs de plein air.

Démarche & Résultats

Les bords de Marne sont constitués par un coteau, qui marque une limite forte dans l'appréhension du paysage des bords des Marne. Pour autant, les bords des Marne n'offrent pas un tissu uniforme et présentent plusieurs ambiances.

La réflexion se base sur des objectifs issus de l'analyse globalisée de l'ensemble des interrogations en cours sur le secteur et d'un croisement avec les actions portées par le plan de paysage. Il s'agit de retisser une ville à partir de plusieurs invariants en capacité de redonner une cohérence, et aussi d'impulser un cadre propice à des loisirs, à la balade et à la découverte des paysages.

Le schéma de cohérence est avant tout de chose un cadre plastique. Il veut impulser une meilleure cohérence des bords de Marne, tout en offrant une flexibilité dans les choix à opérer d'ici la réalisation des actions. Il ne produit pas une vision aboutie.

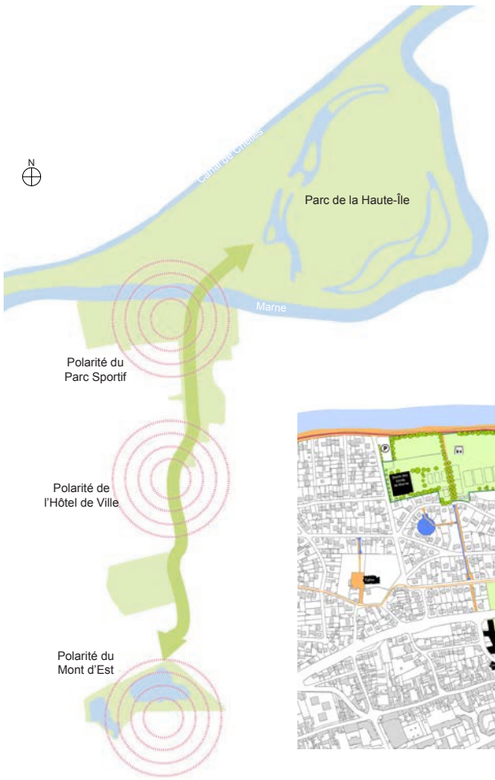

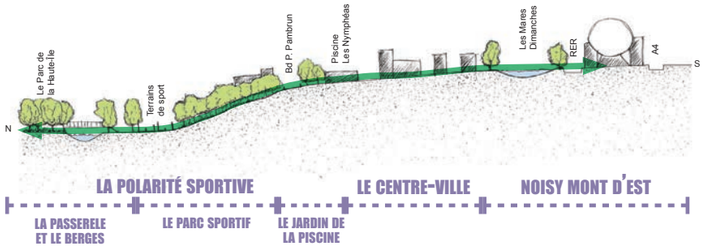

Programmation urbaine

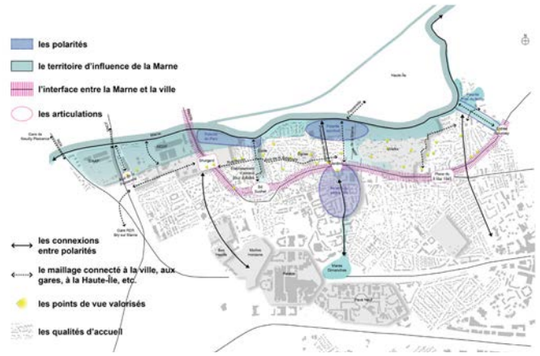

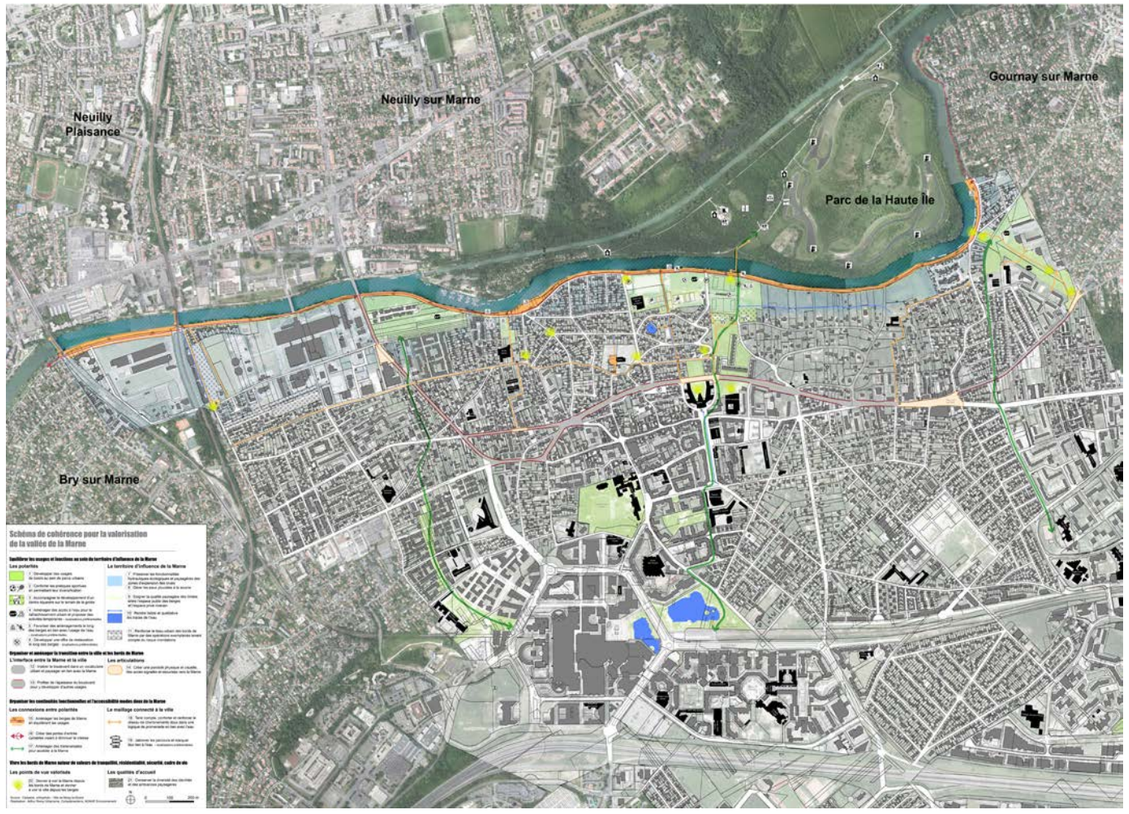

Équipe : David Robin (mandataire) - TRAJEO
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Les Vans
Dates : 2017 - 2018

ÉTUDE CENTRE-BOURG - LES VANS (07)

Objectifs

Située entre Aubenas et Nîmes, ville porte du PNR des Monts d'Ardèche et du Parc des Cévennes, la commune des Vans constitue la centralité d'un bassin de vie. Comptant 2667 habitants, elle est marquée par un dynamisme commercial et la présence de services et équipements. Cette situation exceptionnelle contraste avec celle d'autres bourgs dévitalisés.

Pour autant, le centre-bourg des Vans est touché par une vacance de l'habitat. Et, si les espaces publics ont su être rénovés, le plan de circulation est pensé au profit de la voiture.

Si l'étude de centre-bourg vise essentiellement à repenser les espaces publics dans une visée de relocalisation de l'offre d'équipement public, il reste que l'enjeu est bien d'éviter sa dévitalisation.

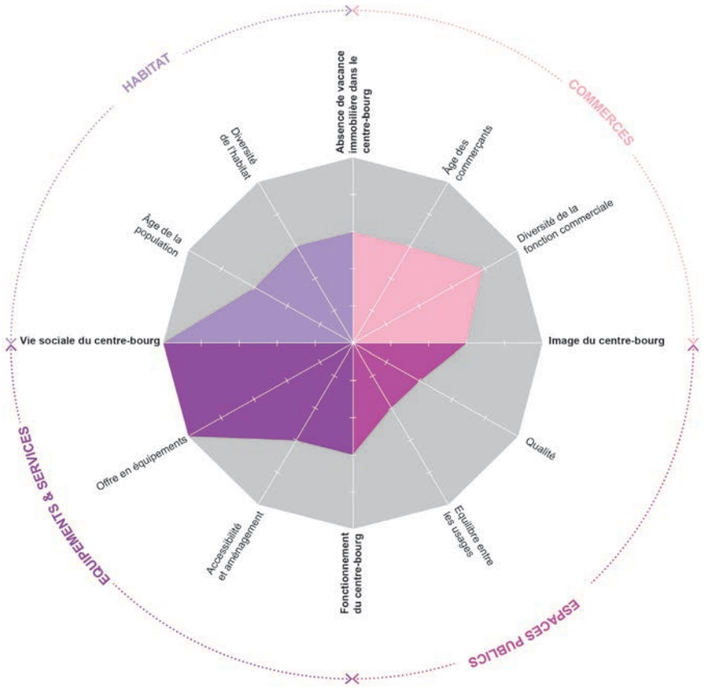

Démarche & Résultats

Située dans la vallée du Bourdaric, le centre-bourg des Vans s'est progressivement vu délaissé au profit d'une urbanisation sur les coteaux. Son attractivité commerciale a rendu nécessaire la constitution de parking. Cette pression est particulièrement accrue en période estivale. Les espaces publics sont ainsi noyés dans les voitures.

Ceinturé par une sorte de boulevard, cette pièce peut constituer, à terme, un lien entre le centre-bourg à destination piétonne et le réseau viaire. Il doit devenir un espace apaisé et arboré, en sens unique, offrant des capacités de stationnement et connecté à des poches de stationnement.

Afin de connecter l'ensemble des polarités de la commune, un maillage de cheminements doux est aussi identifié. Une transversale nord-sud plus épaisse est aménagée pour connecter différents polarités sur lesquelles les équipements sont localisés.

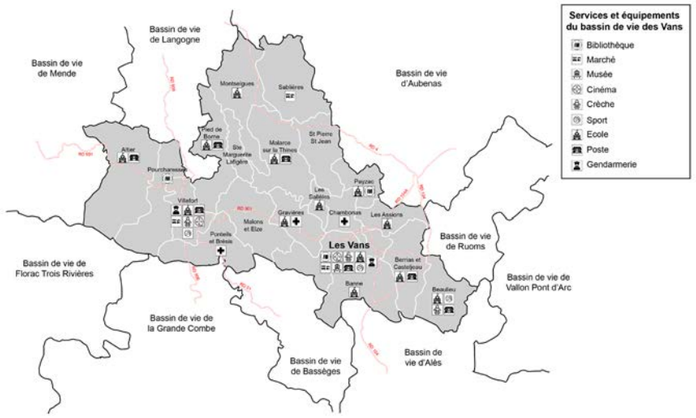

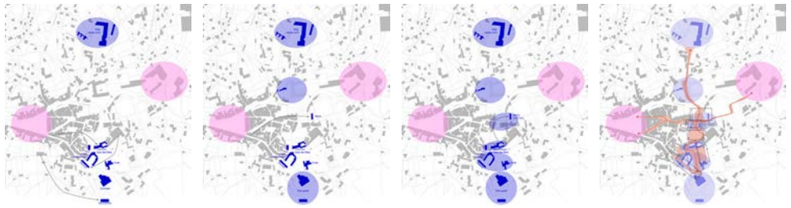

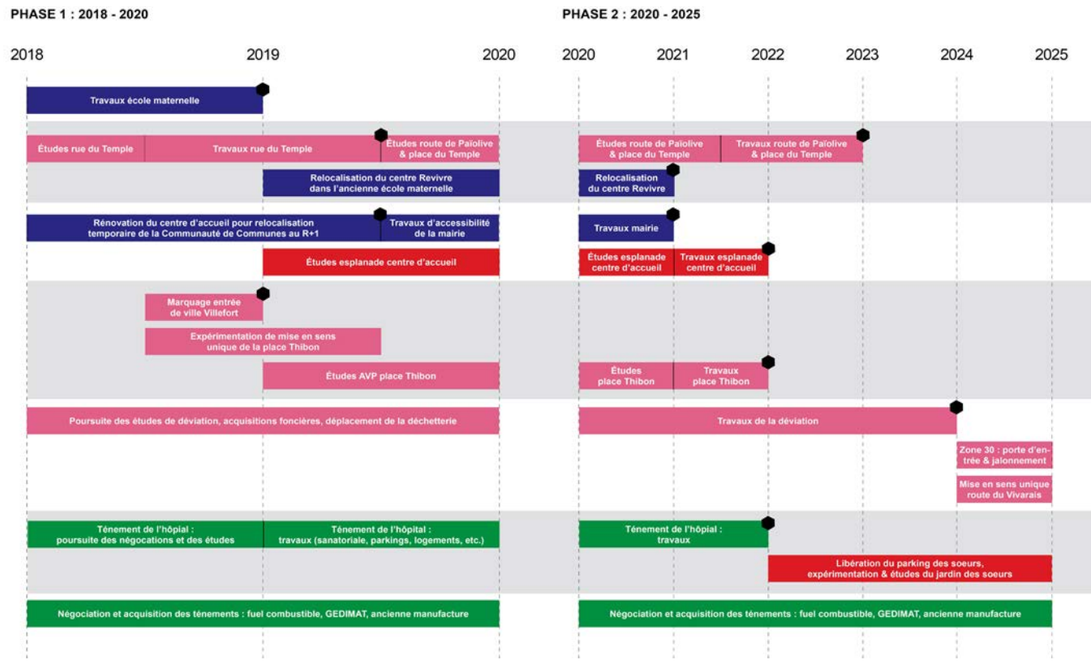

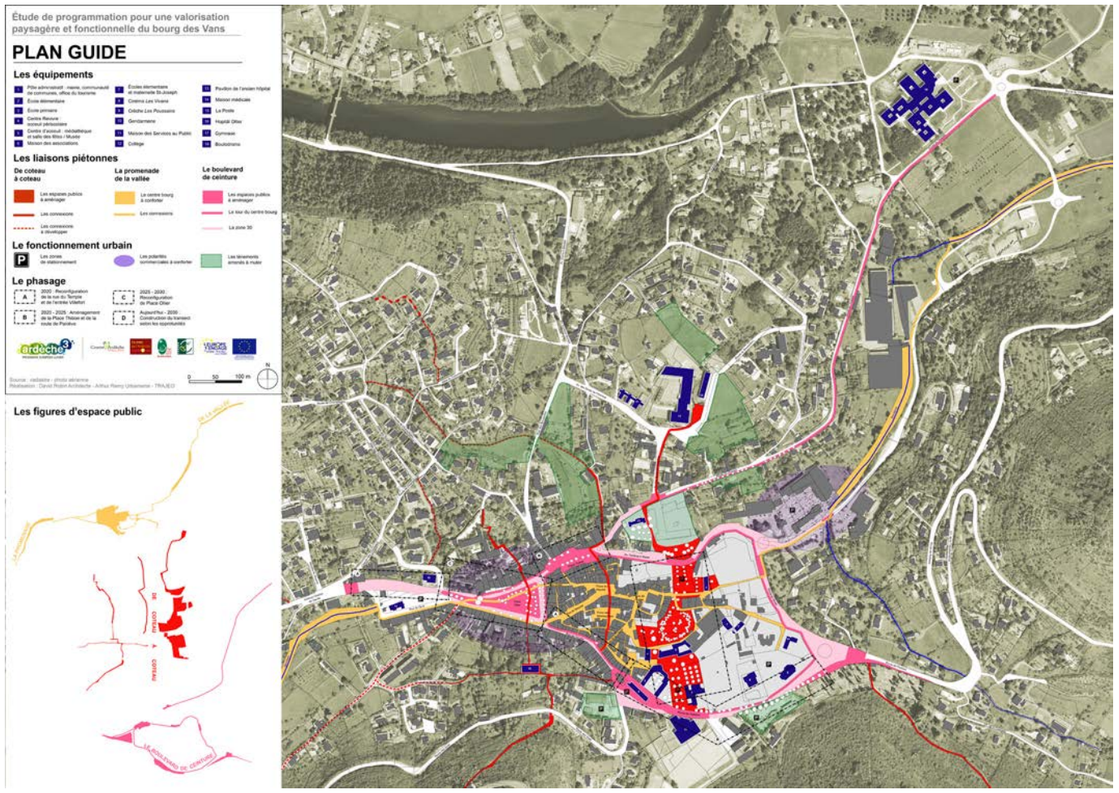

Équipe : Wild Architecture - Ici et Maintenant
Maîtrise d'ouvrage : Europan Guebwiller
Dates : 2017

CONCOURS, VILLES PRODUCTIVES - OPEN FACTORY

Objectifs

Cette 14ème session du concours Europan porte sur les Villes Productives. D'une taille de 6,6 Ha, le site de Guebwiller a pour objectif d'initier une réflexion sur la renaissance d'un site industriel.

En effet, le nord-ouest de Guebwiller est en grande partie occupé par d'anciennes industries textiles qui ont largement contribué à son développement économique. La ville souhaite, en partenariat avec la société NSC Florival, engagé sur ce site de cœur de ville une transformation progressive et une requalification équilibrée de son territoire en introduisant une diversité de fonctions urbaines.

Démarche & Résultats

Le site du projet a historiquement été façonné par l'activité industrielle. Cette friche donne aujourd'hui l'opportunité d'imaginer un devenir revendiquant le maintien d'une économie productive, tout en visant une diversité des fonctions et des usages. L'enjeu n'est pas d'inventer de nouvelles fonctions ex nihilo, mais de mobiliser les acteurs locaux et de leur donner les moyens d'un plus grand rayonnement.

Le patrimoine bâti est une des ressources du site. Les qualités intrinsèques des bâtiments sont révélées et le projet s'appuie sur la simplicité constructive pour le valoriser. À l'image du site industriel, qui s'est construit par agrégation successive de volumes les uns à côtés des autres, notre projet ne dessine pas un ensemble fini. Il propose au contraire une restructuration souple et progressive du lieu, où les transformations opérées n'obèrent pas les possibilités de développement et de mutation à terme.

Le projet agrège sur le site de nombreuses fonctions. Tous les programmes intègrent des espaces mutualisés et ouverts à tous les usagers du quartier.

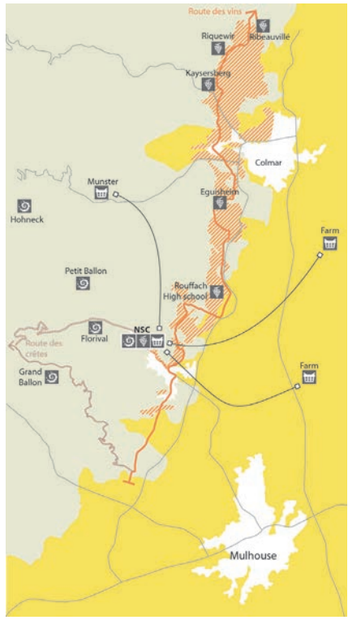

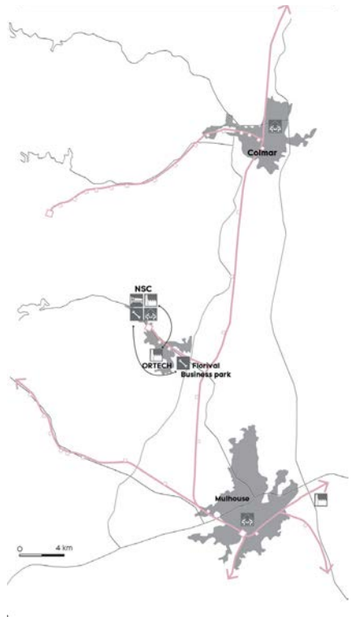

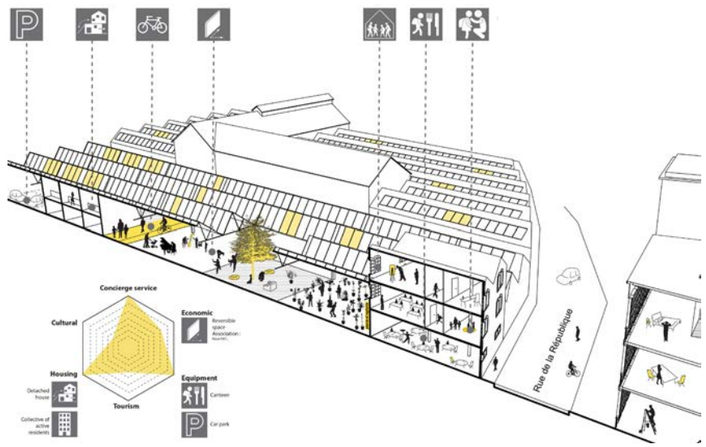

Équipe : Wild Architecture
Maîtrise d'ouvrage : CAUE de l'Aude - Mairie de Laure-Minervois
Dates : 2015

CONCOURS, REVIVRE EN CENTRE BOURG - LA VACANCE DES POSSIBLES (11)

Objectifs

Laure-Minervois est une commune rurale de moins de 2000 habitant, située dans l'Aude. Elle présente un centre ancien, dense dont les origines remontes au 11ème siècle. Ce centre ancien s'est développé au cours des siècles, mais il ne répond plus aujourd'hui aux critères actuels de confort. Progressivement, le centre bourg se dégrade et présente un taux de vacances de plus en plus important.

Conscient de ces enjeux, le CAUE de l'Aude propose un concours d'idée dans le but de proposer des solutions à cette vacance.

Démarche & Résultats

Notre équipe fait un double constat. D'une part, le centre ancien de Laure-Minervois s'insère dans un paysage de vignes : il est implanté dans une cuvette et est en lien avec son paysage. Ceci induit de fortes possibilités d'inondation au moment des orages. D'autre part, ce centre est très dense : les habitations s'implantent sans réellement de cohérence et sans apporter d'espaces d'intimité aux habitants.

Notre projet ne veut pas concevoir la vacance comme un problème, mais comme opportunité pour une réhabilitation du centre-bourg.

Aussi, notre intention se décline à trois échelles. La première est d'affirmer le centre bourg dans son paysage par un système d'agrafes : des espaces publics en périphéries, qui mettent en valeur des vues sur le lointain et apportent des respirations. La seconde échelle est un travail sur une restructuration des îlots, qui permet de proposer des espaces semi-collectifs apportant une meilleure intimité au cœur d'îlot. La troisième échelle est architecturale. Nous utilisons les habitations vacantes pour implanter des modules d'usages communs, qui mutualisent des besoins (parking, logements collectifs, terrasses etc.).

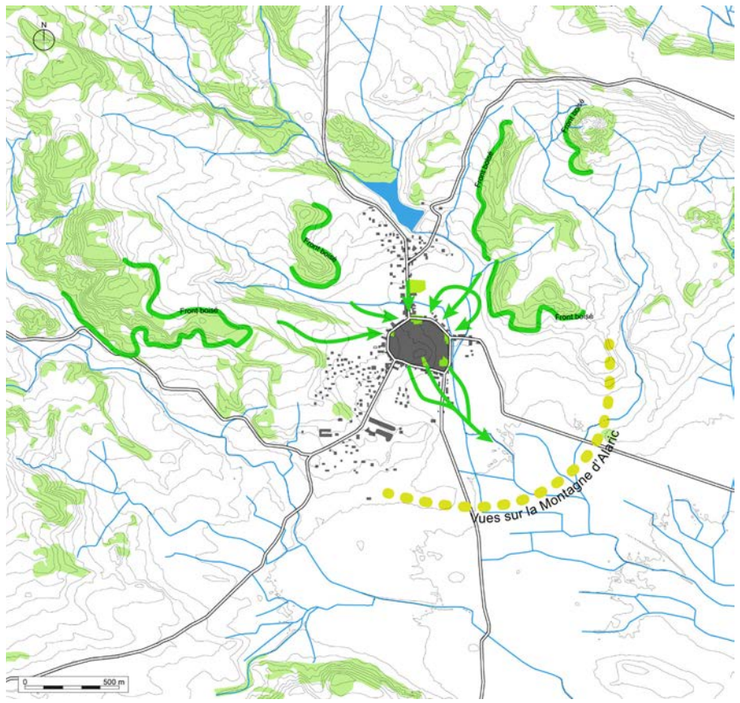

Projet de grand paysage

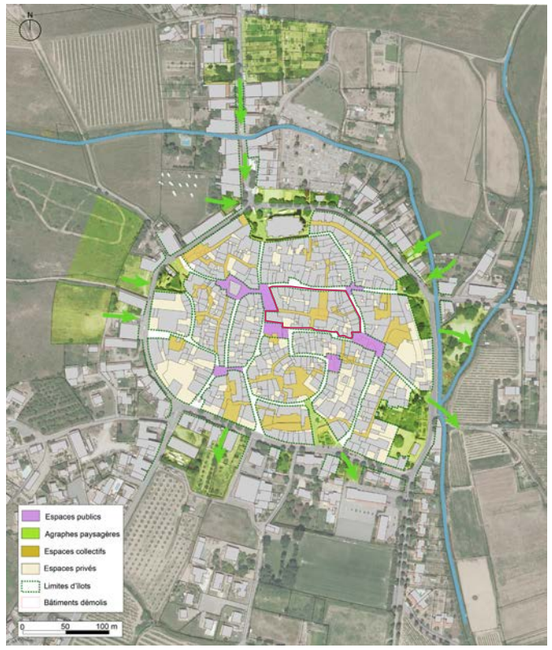

Principes de composition urbaine

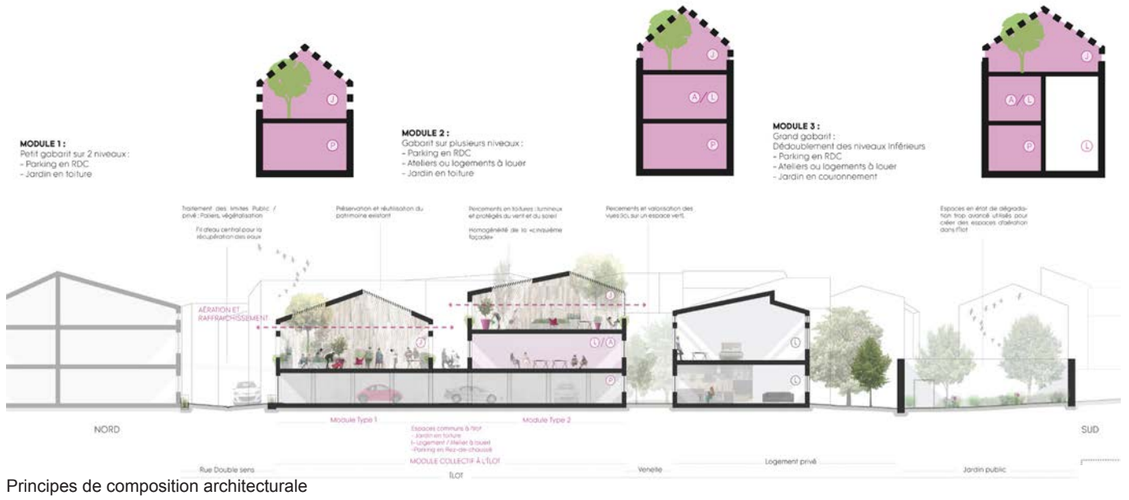

Principes de composition architecturale

Équipe : Wild Architecture
Maîtrise d'ouvrage : Europan Genève
Dates : 2015

CONCOURS, PROCESSUS DE MUTATION DE LA ZONE PAVILLONNAIRE - CAIRN URBAIN

Objectifs

Le site de 50 Ha, sélectionné dans le cadre du concours d'architecture et d'urbanisme Europan, est situé dans l'agglomération genevoise. Directement relié au centre de Genève par le tramway, le site se compose d'un ensemble pavillonnaire de « villas ». Il accueille de grandes maisons, plutôt pour des ménages aisés en voie de vieillissement. Il s'agit d'une multipropriété, qui bloque de fait une mutation globale.

Le site est aussi situé sur une frange agricole, en contact direct avec un grand paysage proposant des horizons montagnardes. Le quartier pavillonnaire s'est développé sur un terrain agricole et a conservé en son sein des traces de son passé une trame bocagère bien préservée.

Le schéma de secteur de l'agglomération genevoise propose de densifier le quartier. Il inscrit l'obligation de restituer à part égale le foncier à l'agriculture en cas d'extension urbaine.

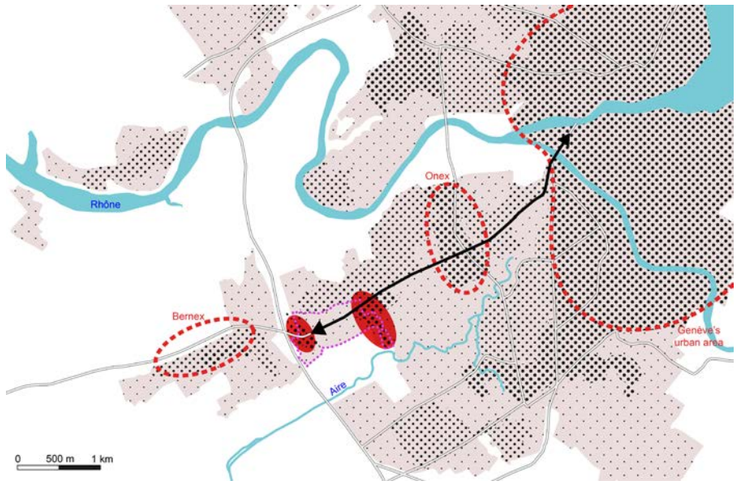

Démarche & Résultats

Face à ces constats, le projet de Cairn Urbain propose un système de tours. Il s'agit de proposer une architecture dense qui puisse préserver la trame végétale du site et qui se définit par deux strates : le socle et les émergences.

Ce système permet de développer des zones de densité forte sur le site et d'entraîner un processus de diversification de la zone pavillonnaire, en proposant une diversité programmatique. Par ailleurs, les logements sont conçus pour répondre aux problématiques de vieillissement et enclencher un mouvement de départ des propriétaires.

Les espaces libérés sont réappropriés en espace agricole sous le format d'un urbanisme en doigt de gants, qui permet de limiter l'effet de frontière entre espace urbain et espace agricole.

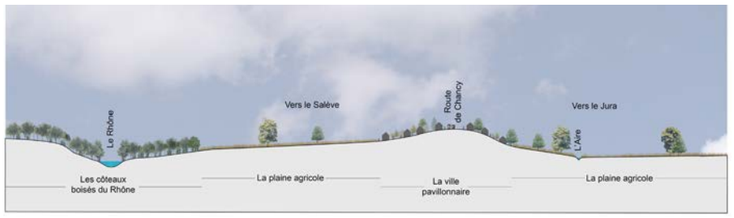

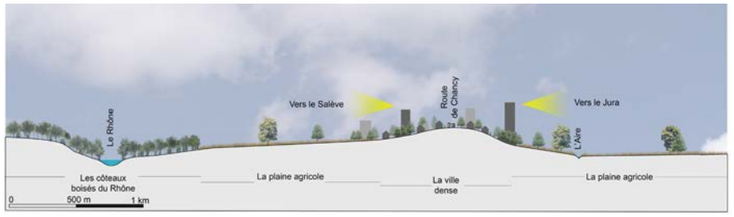

Programmation urbaine

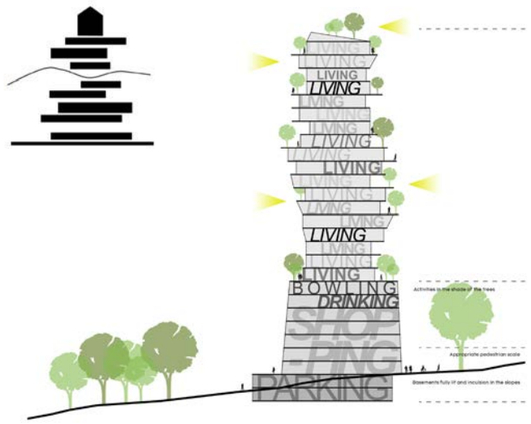

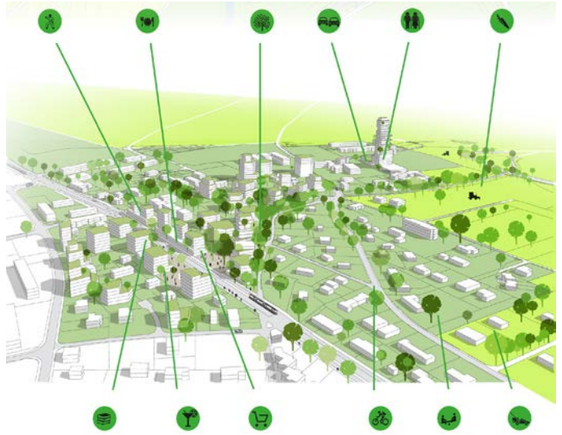

Arthur REMY - Urbanisme & Grand Paysage
www.arthur-remy.fr

Équipe : CODRA (mandataire) - DEE
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
Dates : 2014 - 2016

AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODALE - CHANTILLY GOUVIEUX (60)

Objectifs

Chantilly et Gouvieux sont deux communes de l'Oise directement reliées à Paris par TER en 20 min. Ces deux communes sont donc attractives pour de nombreux ménages. La gare de Chantilly Gouvieux présente déjà plusieurs composantes pour former un véritable Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), notamment une gare routière et des parkings. L'étude des fonctionnalités et d'aménagement du PEM de Chantilly Gouvieux a pour objectif de dessiner le futur de cette gare, dans un contexte de changement des pratiques de transports et de bousculements liés à l'aménagement de la ligne Roissy Picardie.

Entreprise au côté du CODRA, l'intervention d'Arthur Remy s'est focalisée sur l'insertion du PEM dans le contexte urbain et paysager.

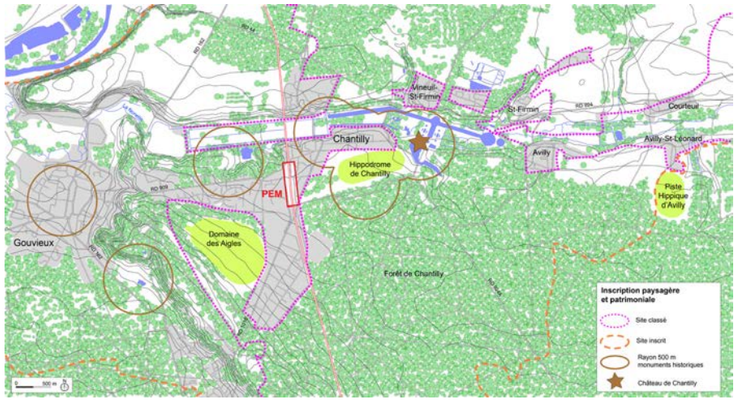

Démarche & Résultats

Le site du PEM s'implante dans le site inscrit de la forêt de Chantilly. Il s'agit d'un vaste plateau arboré, depuis lequel peu de vues larges se distinguent. Cette situation géographique est génératrice d'un sentiment d'écrin boisé pour l'urbanisation. Le PEM est aussi localisé en entrée de ville de Chantilly, commune connue pour son château et son hippodrome. Ici, l'enjeu d'image est donc fort, d'autant que le PEM ne présente actuellement pas d'aménagement qualitatif. L'insertion urbaine du PEM doit se dessiner au travers des espaces publics le bordant, garantissant la lisibilité de ces différentes composantes pour divers publics : les usagers, les piétons et les riverains.

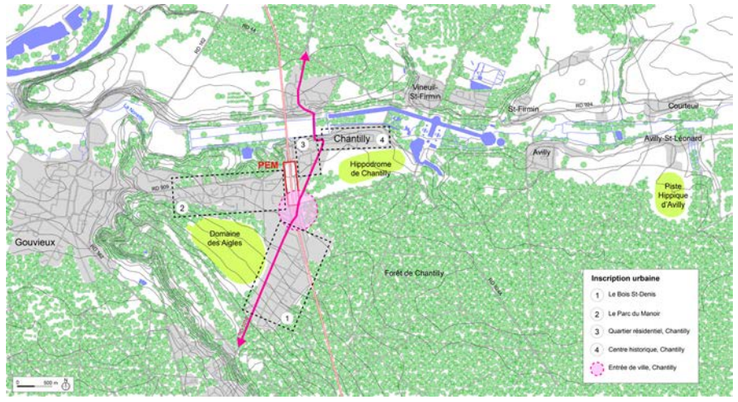

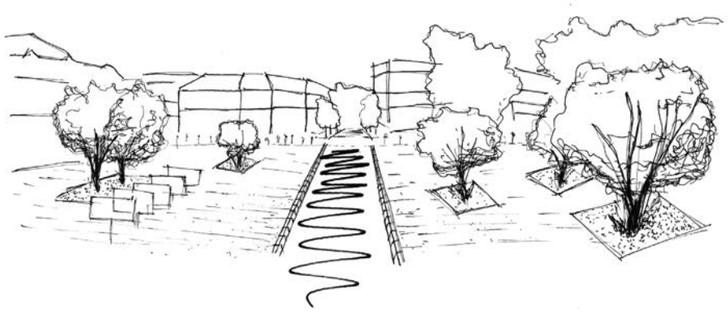

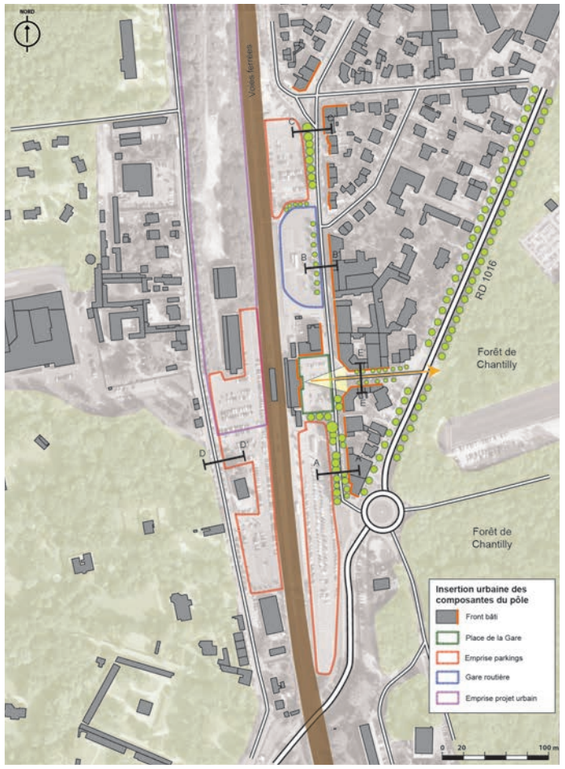

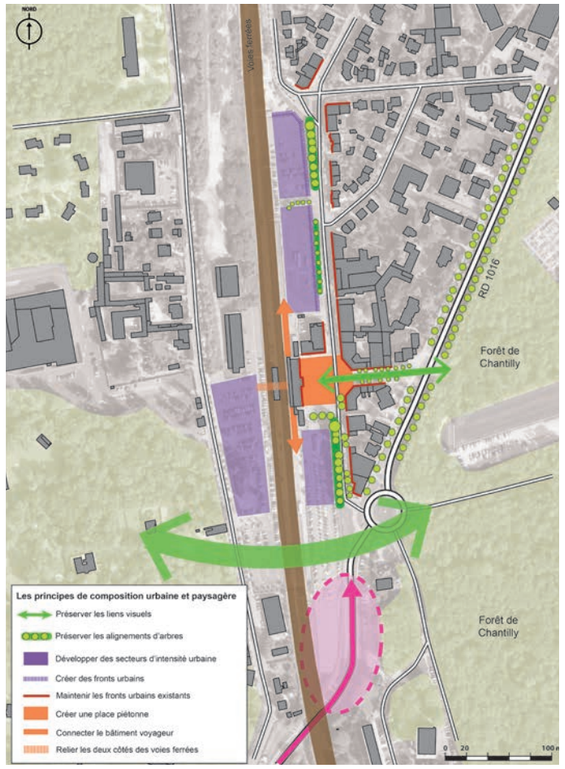

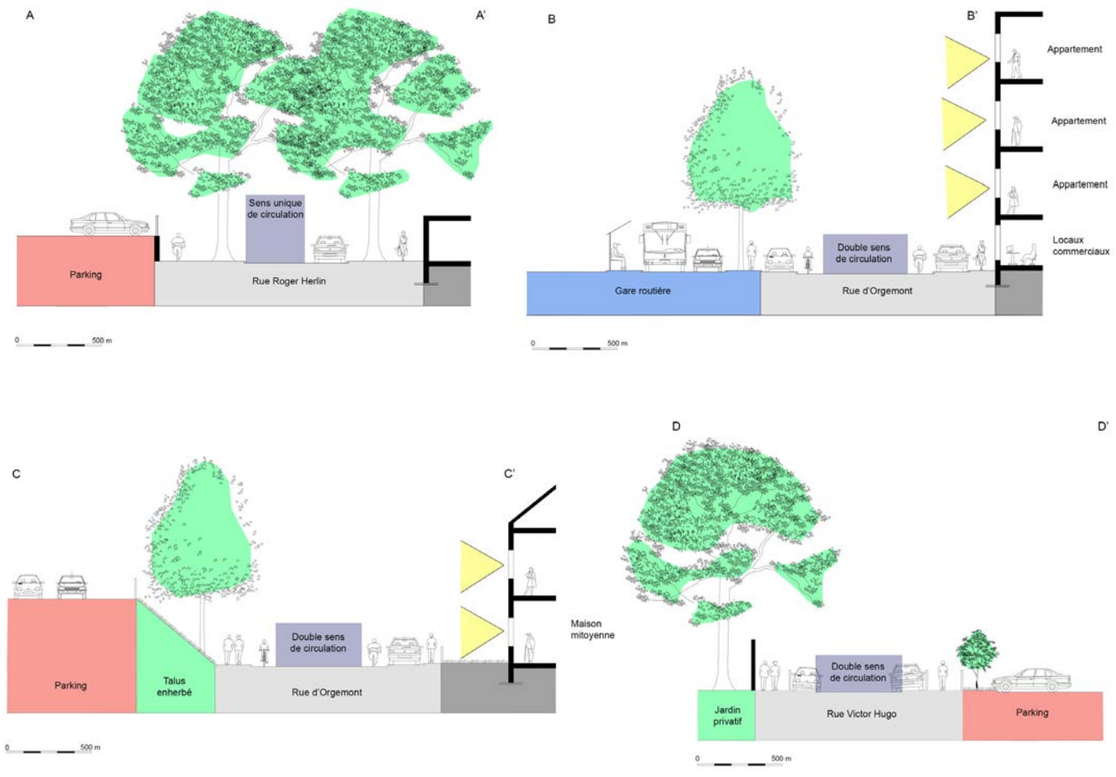

Agence commanditaire : UP2M Consultants
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montpellier - Montpellier Agglomération
Dates : Fév. 2013 à Mai 2013

CONCOURS - ACCORD CADRE POUR LA RECONVERSION DE L'EAI - MONTPELLIER (34)

Objectifs

La reconversion de l'École d'Application de l'Infanterie à Montpellier se fait dans le cadre d'un concours international, associés à l'agence barcelonaise de Joan Busquets, lauréat du Grand Prix Spécial d'urbanisme 2011, ainsi qu'à l'agence de Thierry Laverne, paysagiste.

Site de 35 Ha, il s'agit d'une enclave urbaine dans l'ouest montpelliérain, comprenant la caserne Guillaut et le parc Montcalm. Il s'agit pour notre équipe de réfléchir à l'intégration du futur quartier dans son contexte environnant. L'objectif du cahier des charges est double : la production bâtie doit d'une part être diversifiée et prendre en compte du logement, des équipements et des commerces ; et le quartier doit d'autre part proposer un parc de 15 Ha d'un seul tenant. Un équipement phare doit y être implanté, le Conservatoire de musique. Le passage de la cinquième ligne de tramway doit se faire au sein de l'opération.

Démarche & Résultats

Il s'agit d'abord d'apporter un regard sur l'ensemble de l'opération, en replaçant le contexte de l'urbanisation de l'EAI dans l'ensemble fonctionnel urbain. Le passage au sein même de l'opération d'une ligne de tramway fait de cette reconversion un enjeu de développement pour la ville. La reconversion de l'EAI doit pouvoir accueillir des publics déficitaires au sein de l'enveloppe urbaine et préférant se loger en périphérie. Ces publics concernent les catégories supérieures et les catégories moyennes, des familles avec enfants. La programmation urbaine de ce quartier rend compte de cette conclusion en proposant des logements aux tailles adaptées. Toutefois, la mixité typologique et sociale permet à tous les publics d'être représentés.

L'image proposée par cette opération est aussi une attente très forte des élus. Montpellier veut se placer comme ville européenne et doit se doter d'un quartier innovant. Les industries créatives sont, dans ce cadre, des éléments de programmation intéressants. Nous proposons alors de doter les rez-de-chaussée des immeubles en bureaux pouvant accueillir de la petite activité tertiaire en rapport avec le secteur culturel. Les anciens bâtiments sont réhabilités en ateliers pour artiste.

Le futur quartier de l'EAI doit aussi prévoir une vie de proximité facilitée par l'aménagement d'une place central pouvant accueillir un marché et des commerces en rez-de-chaussée des immeubles. Le peu de définition du projet du Parc Montcalm nous a amené à considérer ses futurs usages. Pour cela, nous avons établi une analyse des usages actuels du parc. Cela nous a permis de coller au mieux la programmation sportive du parc en conservant des lieux diversifiés de pratique. Seul grand parc de Montpellier, nous avons aussi souhaité ouvrir cette programmation et faire du Parc Montcalm un vrai parc urbain proposant une grand surface enherbée, libre. Des usages de proximités sont aussi proposés, avec la mise en place de jardins potagers.

Finalement, notre programmation permet de définir des secteurs d'urbanisation en fonction du phasage global de l'opération.

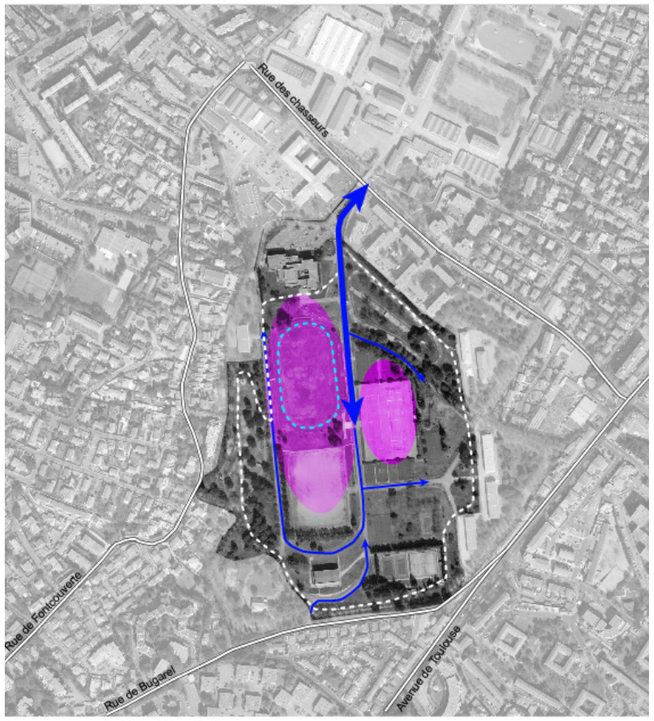

Les usages du Parc Montcalm

- Les secteurs actifs : vocations sport, loisirs et détente
- Les secteurs inactifs
- Le parcours des joggeurs
- Axe primaire de déambulation
- Axes secondaires de déambulation
- Ellipse de la piste d'athlétisme : sport et loisirs

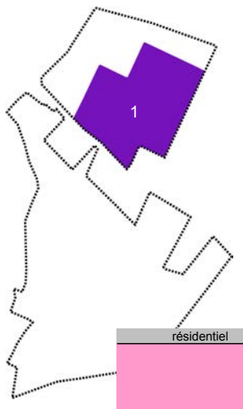

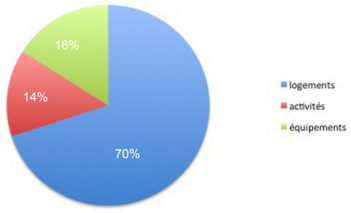

résidentiel	70%	57 758 m²	846 logements
logements sociaux	31%	17 985 m²	304 logements
logements intermédiaires	29%	16 838 m²	233 logements
logements libres	40%	22 935 m²	309 logements
activités	14%	11 124 m²	
ateliers	10%	1 150 m²	
services	71%	7 894 m²	
bureaux	19%	2 080 m²	
équipement	16%	13 050 m²	
École Supérieure de Journalisme	67%	8 680 m²	
autres	33%	4 370 m²	

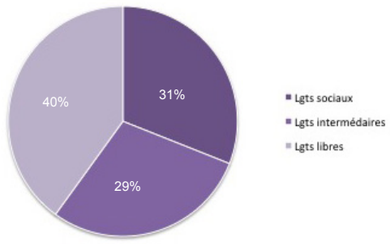

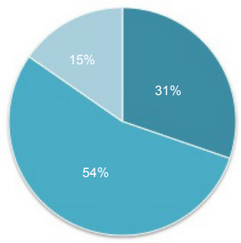

Phase 1	Surface totale	Vocation	Ratio	Surface par typologie	Surface logt	Nbre lgts	Total lgts	846
Lgts sociaux	17 985	T1 à T2	35%	6 295	40	157		304
		T3 à T4	50%	8 993	75	120		
		T5	15%	2 698	100	27		
Lgts intermédiaires	16 836	T1 à T2	10%	1 684	40	42		233
		T3 à T4	70%	11 785	75	157		
		T5	20%	3 367	100	34		
Lgts libres	22 935	T1 à T2	10%	2 294	40	57		309
		T3 à T4	60%	13 761	75	183		
		T5	30%	6 881	100	69		

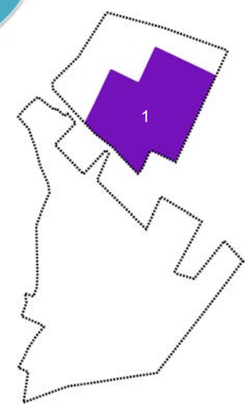

Agence commanditaire : Atelier de la Gère
Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Albertville
Dates : Déc. 2011 à Fév. 2012

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION, PLU - ALBERTVILLE (73)

Objectifs

La mission confiée constitue prioritairement à concevoir et rédiger les OAP du PLU d'Albertville. Toutefois, cette mission a été étendue : formalisation du PADD, étayement du rapport de présentation. Finalement, les OAP viennent tester les différentes hypothèses de développement urbain proposées par le PADD.

Démarche & Résultats

Sur l'ensemble du territoire de la ville d'Albertville, six OAP sont étudiées. Pour chacune d'entre elles, la même méthodologie est utilisée. Un état des lieux précis est réalisé par l'intermédiaire de visites sur le terrain. Il précise l'occupation et la fonction de chaque bâtiment. Un plan de composition est alors proposé. Il permet de définir des potentiels de constructibilité : SHON, nombre de logements peuvent être calculés.

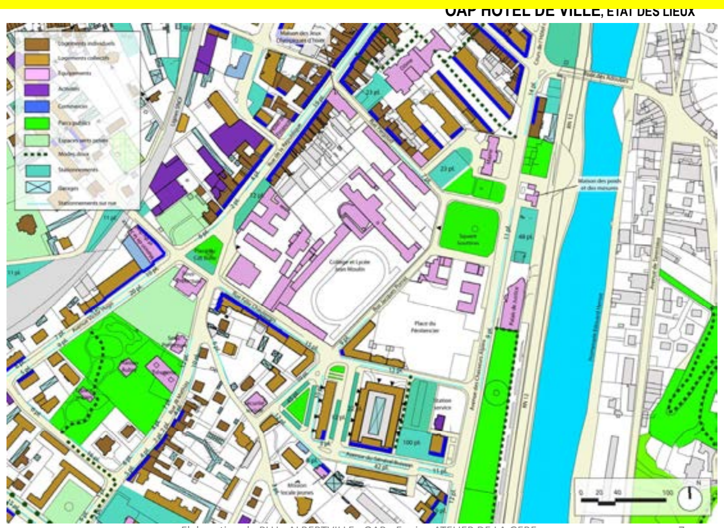

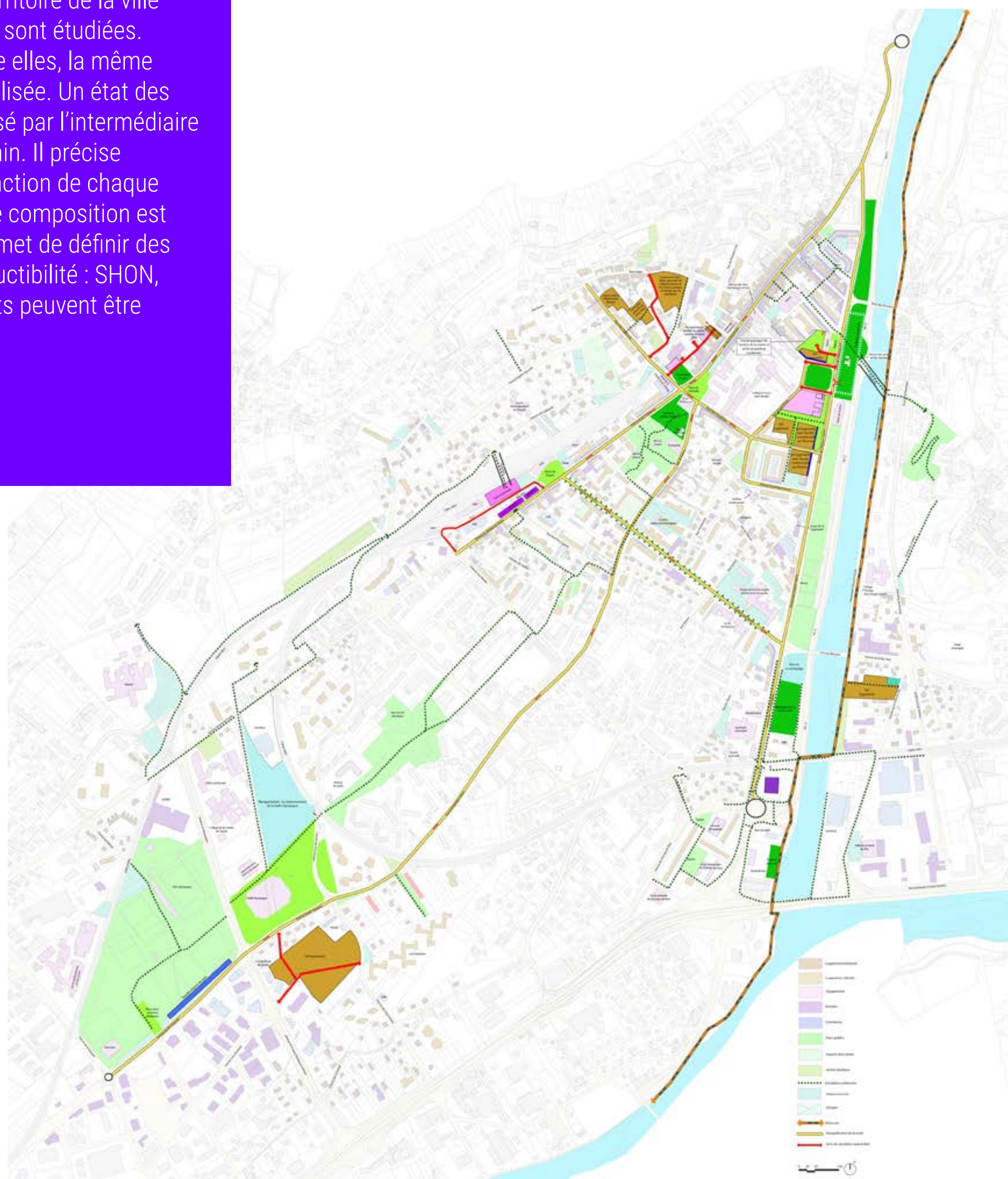

Programmation urbaine

OAP HÔTEL DE VILLE, PLAN DE COMPOSITION

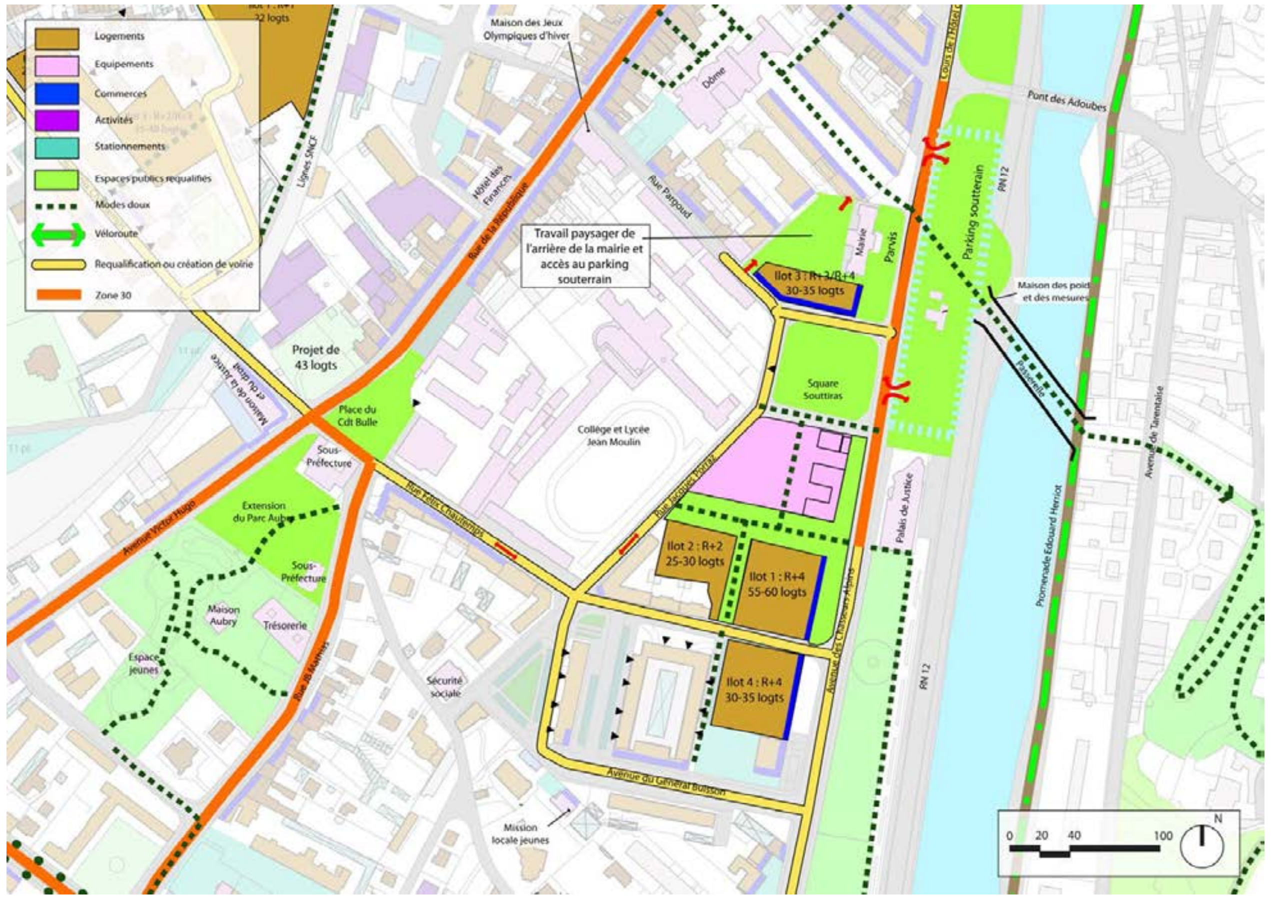

OAP HÔTEL DE VILLE, EXEMPLE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Bilan îlot 1 :
- 4 800 m² de SHON logements, soit 55 à 60 logements
- 560 m² de SHON commerces

Bilan îlot 2 :
- 1 800 m² de SHON logements, soit 25 à 30 logements

Bilan îlot 3 :
-2 500 m² de SHON logements, soit 30 à 35 logements
- 800 m² de SHON commerces

Bilan îlot 4 :
-2 700 m² de SHON logements, soit 30 à 35 logements
- 300 m² de SHON commerces

Bilan global :
-12 000 m² de SHON logements, soit 140 à 160 logements
- 1 700 m² de SHON commerces
-Création d'un parking mutualisé sous terrain de 200 places pour les activités commerciales, le logement et les équipements.
-Prévoir de la place pour des emplacements de stationnements vélos dans les nouvelles constructions
- Parking public : 170 à 220 places

Soit environ 300 à 350 habitants

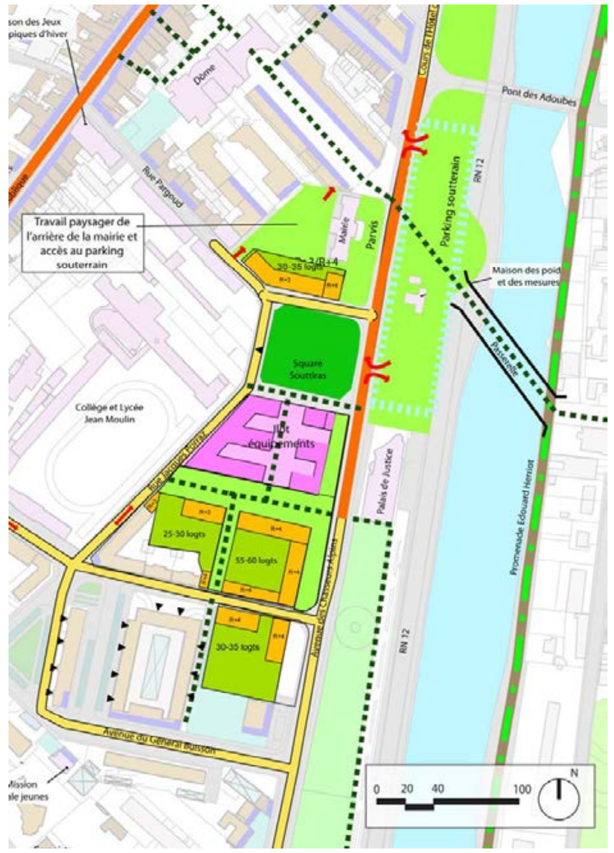

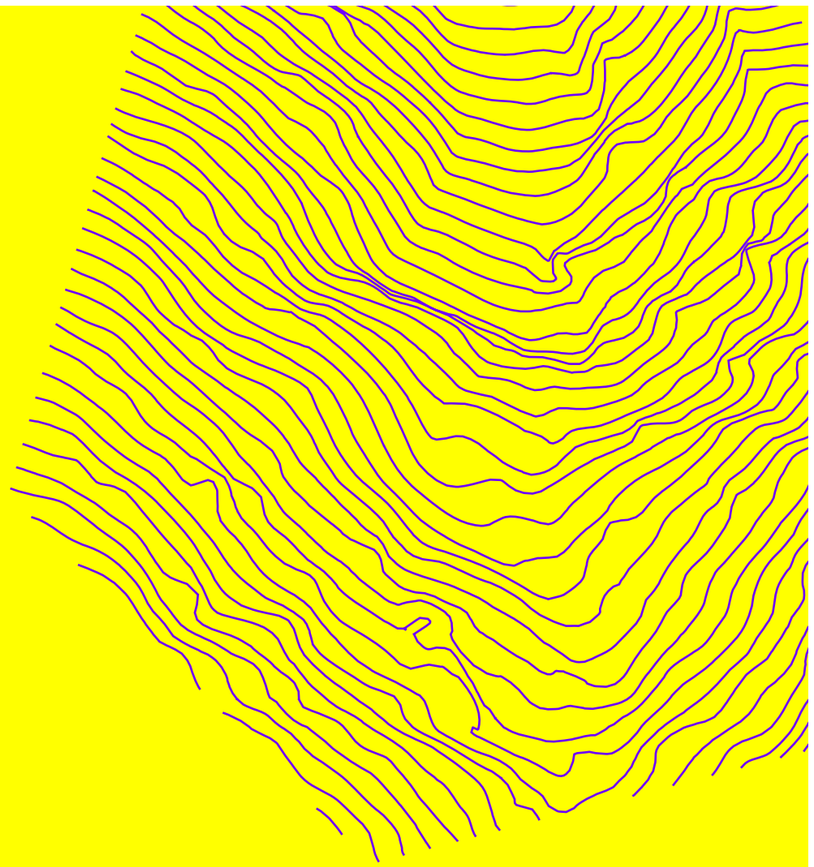

Faisabilité
économique

Agence commanditaire : UP2M Consultants
Maîtrise d'ouvrage : Groupe ACTUA
Dates : Janvier à Avril 2013

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE BASE DE LOISIRS - SAINT-LAURENT-DE-MÛRE (69)

Objectifs

Il s'agit d'une commande privée formulée par le propriétaire du circuit de karting ACTUA, basé à Saint-Laurent-de-Mûre. Son activité se voit être remise en cause à cause du passage de la voie ferrée Lyon-Turin. Souhaitant la maintenir et la développer, il cherche une réponse locale.

Déjà élaboré par le client, le programme propose des activités de loisirs : sports mécaniques (dont une piste de compétition internationale),apprentissage de la sécurité routière, parcours aventure et santé, hôtellerie etc.

À proximité du site existant, les terrains pressentis sont toutefois en zone agricole et ne peuvent pas réglementairement accueillir ce programme. La mission est alors de produire un document de présentation vis-à-vis de la sphère publique pour convaincre les élus de la faisabilité de l'implantation de cette activité à Saint-Laurent-de-Mûre.

Démarche & Résultats

L'analyse des différents documents réglementaires (DTA, SCoT, PLU) permettent de mieux connaître les atouts et contraintes du site.

La présentation fait aux élus pose les éléments du débat et montre que les impacts du projet sont maîtrisés. La voie ferrée créera par ailleurs une enclave territoriale. Le projet s'insère dans le territoire en continuité urbaine et n'a pas de conséquences sur l'économie agricole.

La présentation se conclut par la présentation de différents scénarios d'implantation et propose des pistes de réflexion quant au portage de l'opération

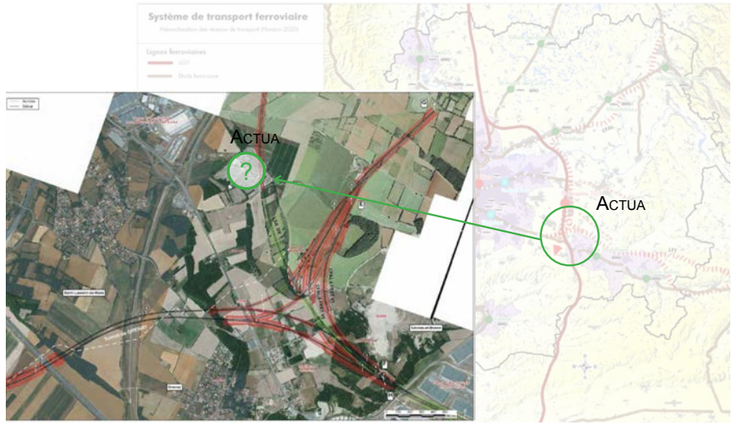

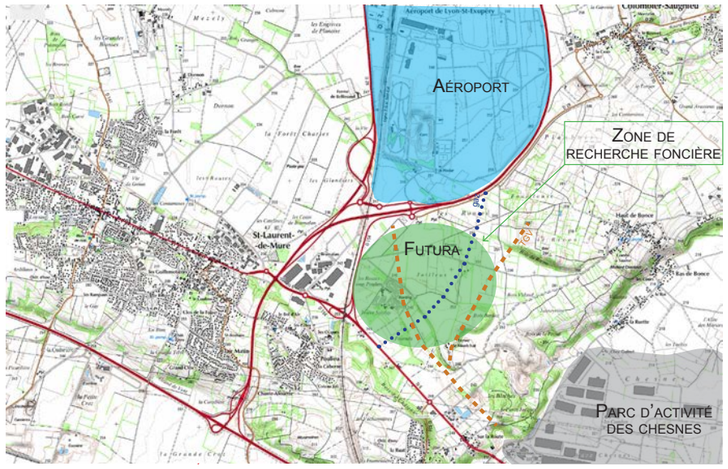

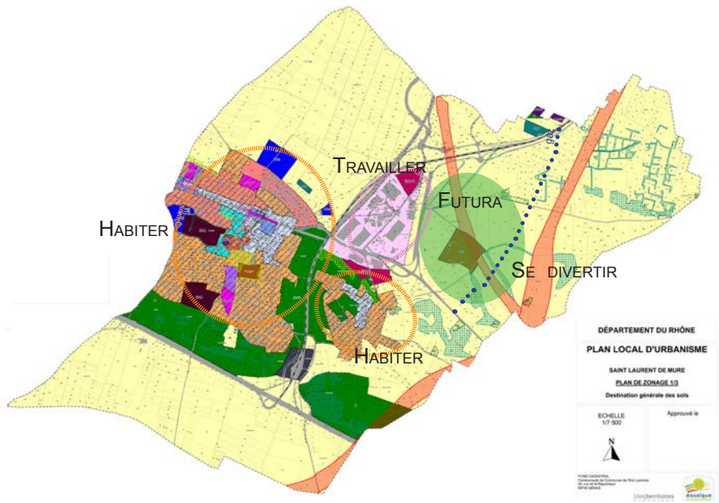

Faisabilité économique

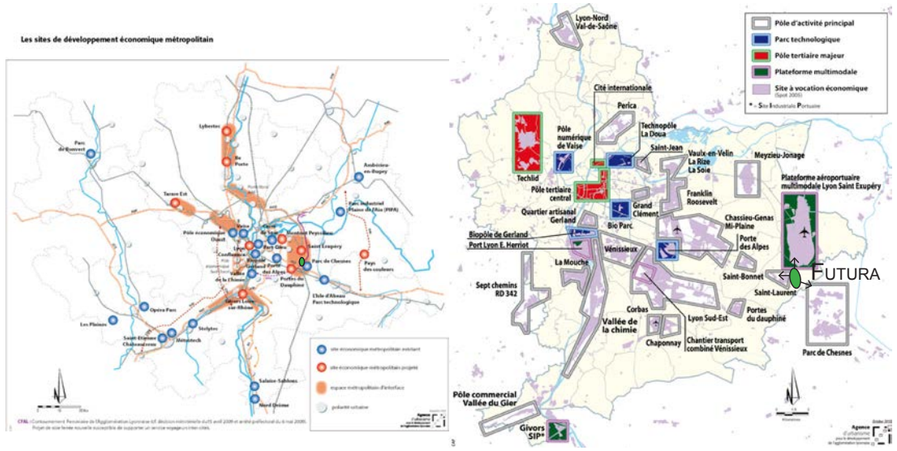

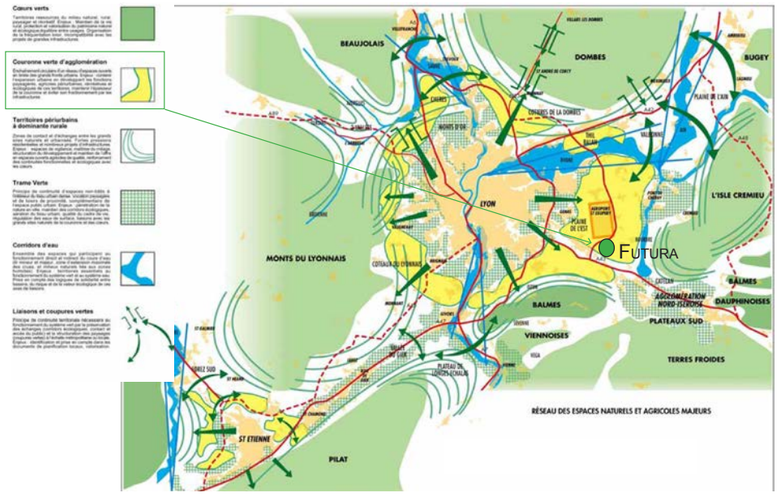

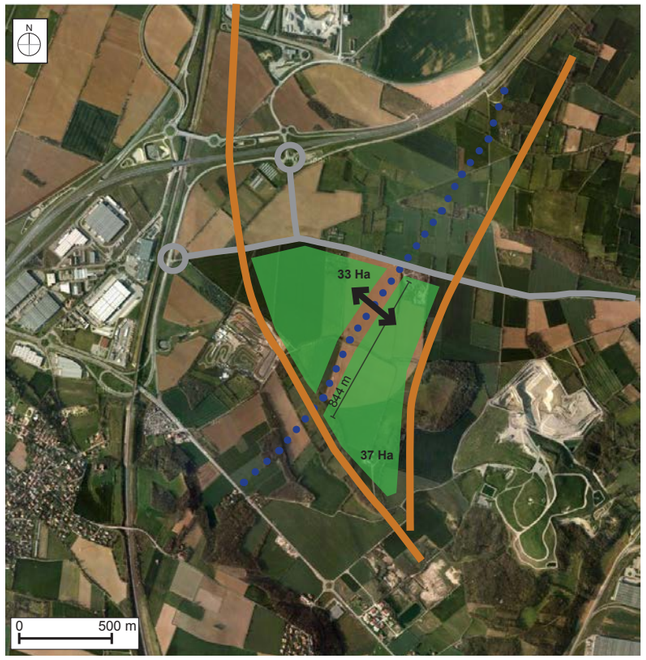

Principe d'implantation 1bis :

- Entre le TGV et le FRET, avec le gaz.
- Possibilité d'extension par le sud.
- Si passage possible par au-dessus des conduites.
- La route actuelle passe sous les voies ferrées ou se raccorde sur le rond-point fait au nord.
- Surface d'exploitation totale : **70 Ha.**

Lignes TGV et FRET
Canalisations de gaz

Agence commanditaire : BigBang
Maîtrise d'ouvrage : Commune de La-Salle-les-Alpes
Dates : Avril à Septembre 2011

MISSION DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES ÎLES - LA-SALLE-LES-ALPES (05)

Objectifs

La question posée par la collectivité est la réhabilitation d'un circuit de glace positionné en entrée de ville. Nous sommes en pleine station de Serre-Chevalier. Le potentiel touristique est le fondement de l'économie locale. La municipalité a déjà lancé un appel à projet auprès d'opérateurs immobiliers pour la construction d'une résidence de vacances. L'enjeu de cette étude est de proposer une argumentation intégrant cet élément dans un projet global à l'échelle communal et intercommunal. Les élus identifient effectivement des éléments de programmation autre que la résidence.

Démarche & Résultats

L'attention de départ est de préciser que l'ensemble de ces projets ne peuvent être accueillis par le secteur des Îles. La réflexion est étendue à la prise en compte de l'échelon intercommunal. Dès lors, le secteur des Îles peut devenir une nouvelle centralité dans la vallée de Serre-Chevalier. C'est une nouvelle pièce d'un puzzle qui devra composer avec un tout.

Partant de ce principe, l'étude considère le secteur à une échelle plus fine en vue d'une meilleure insertion du programme. L'espace est constitué d'un bâti lâche. Les espaces publics prennent une part importante. Leur qualification l'est tout aussi.

In-fine, un plan d'implantation propose un système d'organisation et de hiérarchisation des programmes. Il apparaît primordial de pouvoir mixer les usages afin d'optimiser les espaces de stationnement notamment. L'étude se conclut par une réunion avec un des opérateur immobilier retenu par la municipalité.

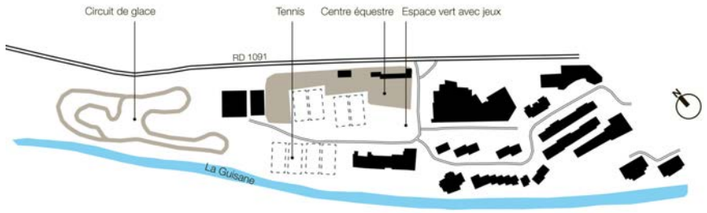

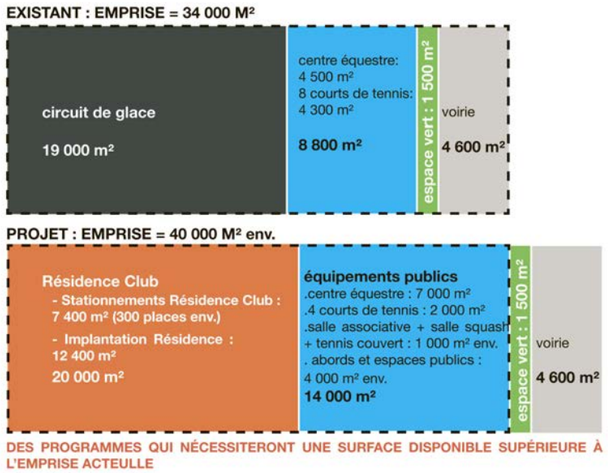

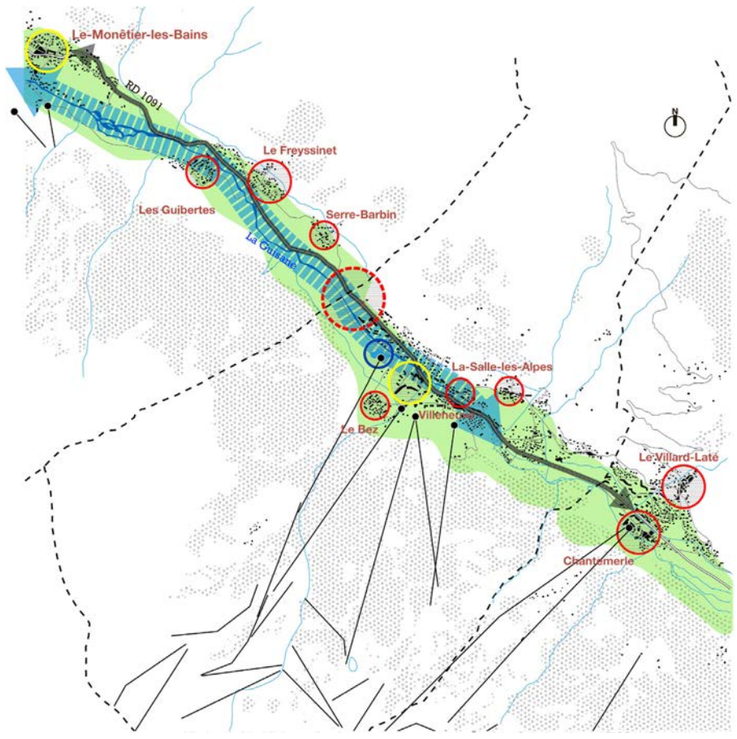

Faisabilité économique

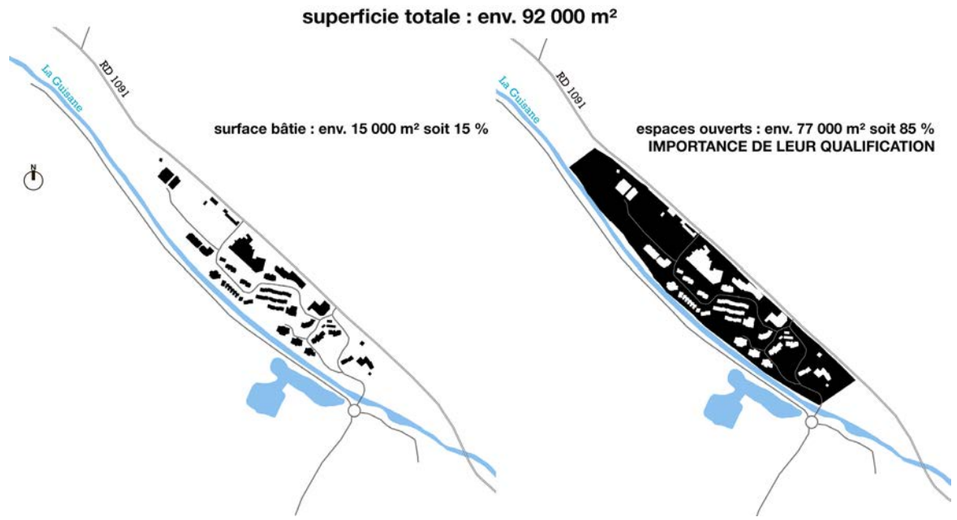

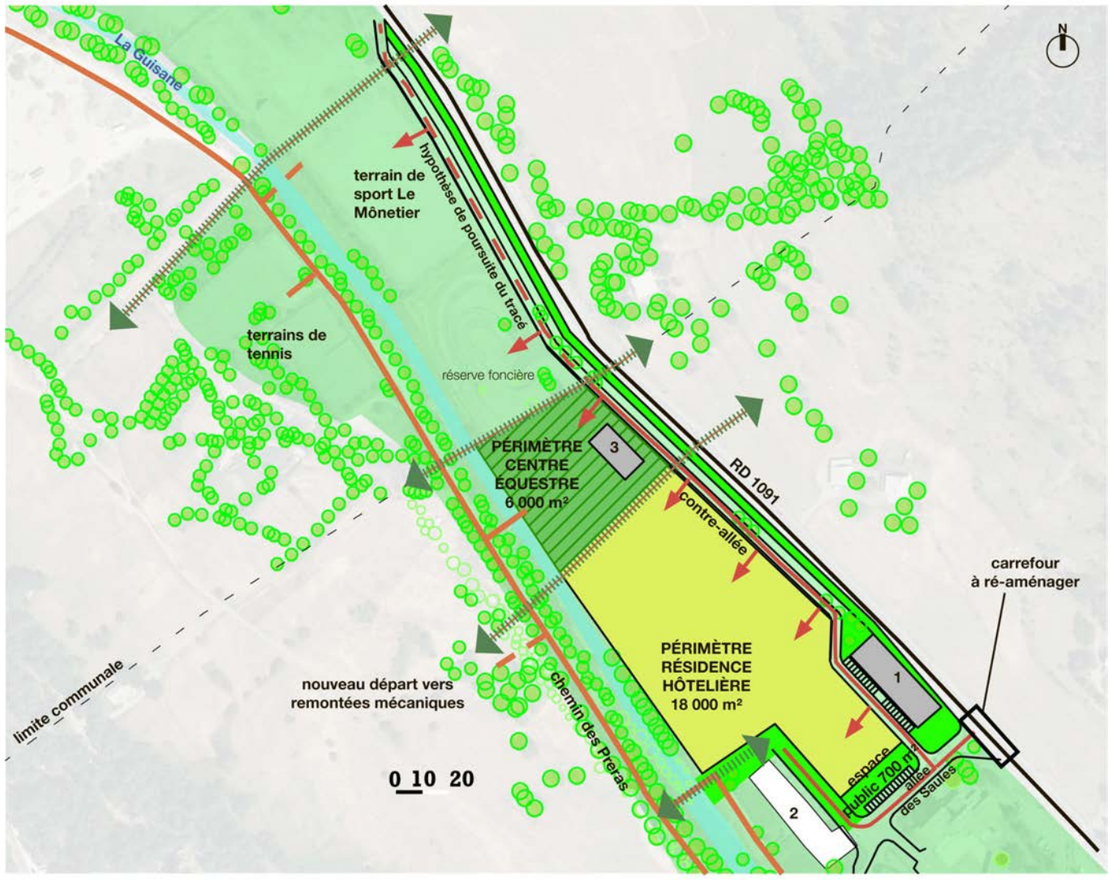

Arthur REMY

Urbanisme & Paysage

1, rue du Jardin des Plantes
69001 Lyon

aremy.urba@gmail.com
Port. : 06 72 51 67 62
www.arthur-remy.fr